UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

La violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse (INKATO) : Etude menée auprès des joggeurs en Commune Mukaza

Nsengiyumva, Léonidas

2022-09
UB
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/422

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES A TRAVERS LES CHANSONS DE SPORT DE MASSE (*INKATO*) : Etude menée auprès des joggeurs en Commune Mukaza

Par :

Léonidas NSENGIYUMVA

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Socio-Anthropologie

Sous la direction de :

Pr Salvator NAHIMANA (Directeur)

Pr Ferdinand MBERAMIHIGO (Co-directeur)

Bujumbura, Septembre 2022

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président du jury	: Pr Pascal NIYONIZIGIYE
Directeur du mémoire	: Pr Salvator NAHIMANA
Co-directeur du mémoire	: Pr Ferdinand MBERAMIHIGO
Secretaire du jury	: Dr Jean-Bosco MANIRAMBONA

DEDICACE

A Patrice NDIKUMANA, notre cher père,

A Anastasie ITANGISHAKA, notre chère mère,

A notre regrettable soeur,

A nos frères et notre soeur.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux co-directeurs de ce mémoire, les Professeurs Salvator NAHIMANA et Ferdinand MBERAMIHIGO pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en acceptant de nous diriger, les conseils et les remarques qu'ils nous ont prodigués nous ont motivé et éclairé.

Nos vifs remerciements s'adressent également aux autorités de l'Université du Burundi et à tous les professeurs de Master en Socio-Anthropologie pour leurs efforts fournis afin que notre cursus de formation soit régulier et riche tant intellectuellement que moralement.

Nos remerciements vont aussi à nos enquêtés sans qui ce travail n'aurait pas pris corps.

Que toute notre famille, en général, et nos parents, en particulier, trouvent nos sentiments de profonde gratitude de nous avoir encouragé et soutenu tous les jours de notre vie et pendant toutes nos études.

Enfin, que toute personne qui, de près ou de loin, matériellement et/ou moralement, a contribué à la réalisation de ce travail trouve, ici, l'expression de notre gratitude.

Léonidas NSENGIYUMVA

RESUME

Les adeptes du jogging battent la cadence et s'encouragent en s'appuyant sur les chansons de sport de masse (*inkato*). La présente étude cherche à comprendre s'il y a de la violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse (*inkato*). Lesdites chansons sont proférées en pleine rue et certaines sont obscènes et insultes en rapport avec les parties intimes des femmes et des noms des dames. Notre hypothèse est qu'à travers les chansons de sport de masse (*inkato*), la violence verbale et psychologique est faite aux femmes.

L'étude a été réalisée en Commune Mukaza dans la Mairie de Bujumbura. Un entretien guidé a été mené au sein de plusieurs groupes de joggeurs abordés en pleine activité ainsi qu'à des passants-spectateurs. Les informations provenant de l'observation participante et des interviews faites auprès des joggeurs-chanteurs de *inkato* et des passants ont été confrontées au modèle théorique de violence symbolique. Une analyse qualitative des données recueillies a suivi.

Certains éléments culturels (le tabou, la pudeur) surtout en matière de sexualité ont été dévalorisés. Au moment où les joggeurs ont du plaisir quand ils chantent les chansons *inkato*, il y a d'autres catégories d'individus et en l'occurrence les femmes qui sont importunées. La loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal burundais dans ses articles 587 et 588 à traduire sur les outrages publics aux bonnes mœurs confirme que *inkato* peuvent être un acte répréhensible.

Mots clés : Sport de masse, jogging, chanson paillarde, *urukato*, violence faite aux femmes, sexualité, tabou

ABSTRACT

Joggers beat the pace and encourage each other to the songs of mass sport *(inkato*). This study seeks to understand whether there is violence against women through mass sport songs (*inkato*). The said songs are uttered in the middle of the street and some are obscene and insulting in relation to the private parts of women and names of ladies. Our hypothesis is that through mass sport songs (*inkato*), verbal and psychological violence is done to women.

The study was carried out in Mukaza Commune in Bujumbura City Hall. A guided interview was conducted within several groups of joggers approached in full activity as well as passers-by-spectators. The information from the observation participant and interviews with *inkato* joggers-singers and passers-by been confronted with the theoretical model of symbolic violence. A qualitative analysis of data collected followed.

Some cultural elements (taboo, modesty) especially in terms of sexuality have been devalued. When joggers have fun when they sing the songs *inkato*, there are other categories of individuals, and in this case, women who are annoyed. The law no. 1/27 of December 29, 2017 revising the Burundian penal code in its articles 587 and 588 relating to public outrages to good morals confirms that *inkato* can be reprehensible act.

Keywords: Mass sport, jogging, bawdy song, *urukato*, violence against women, sexuality, taboo.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY **i**

DEDICACE **ii**

REMERCIEMENTS **iii**

RESUME **iv**

ABSTRACT **v**

TABLE DES MATIERES **vi**

SIGLES ET ABREVIATIONS **ix**

AVANT-PROPOS **x**

INTRODUCTION GENERALE **1**

1. Articulation du sujet 2

2. Motivation et intérêt du choix du sujet 2

2.1. Motivation du choix du sujet 2

2.2. Intérêt du choix du sujet 3

2.2.1. Intérêt social 3

2.2.2. Intérêt scientifique 4

3. Délimitation du sujet 4

4. Problématique 5

5. Les hypothèses 8

6. Les objectifs de la recherche 8

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE **9**

I.1. Introduction 9

I.2. Le sport de masse 9

I.3. La pratique sportive et les relations sociales à travers le sport 9

I.4. Les concepts de domination et de violence, du viol, de violence et d'agression sexuelles, de violence visible et de violence invisible, de violence à l'égard des femmes 13

I.4.1. Les concepts de domination et de violence 13

I.4.2. Le concept du viol 15

I.4.3. Les concepts de violence sexuelle et d'agression sexuelle 17
I.4.4. Les concepts de violence visible et de violence invisible 19
I.4.5. Le concept de violence à l'égard des femmes 20
I.5. L'éducation sexiste et ses conséquences dans la culture burundaise 21
I.6. L'interdit, le tabou, le sacré, la sexualité et le genre 22
I.7. L'éducation sexuelle dans la tradition burundaise 27
I.8. Les chansons paillardes 30
I.9. Les chansons de sport de masse (*inkato*) 30
I.10. Attentat à la pudeur et outrages publics aux bonnes mœurs 32
I.11. La violence symbolique : notre modèle théorique 33
Conclusion du premier chapitre 36
CHAPITRE II : LE CADRE METHODOLOGIQUE 37
II.1. Introduction 37
II.2. Observation directe 37
II.3. Observation participante 38
II.4. Entretien semi-directif 39
II.5. Approche compréhensive 40
II.6. Description du terrain de recherche 41
II.7. Notre population et notre échantillon d'enquête 42
II.7.1. Univers d'enquête 42
II.7.2. Construction de notre échantillon d'enquête 43
II.8. Le déroulement de l'enquête 44
II.8.1. La pré-enquête 44
II.8.2. Le recueil des données : l'enquête proprement dite et la construction du corpus .. 45
II.8.2.1. L'enquête proprement dite 45
II.8.2.2. Le corpus et sa construction 45
Conclusion du deuxième chapire 47

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS 48

III.1. Introduction 48

III.2. Présentation et analyse des résultats 48

III.2.1. Chansons de sport de masse (*inkato*) et discrimination sexiste 48

III.2.2. Obscénités et obsession sexuelle : refoulement-défoulement/transgression..... 50

III.2.3. De la perte de sens des éléments culturels 51

III.2.4. Les chansons de sport de masse (*inkato*) face à la loi..... 56

III.2.5. La violence à l'égard des femmes à travers les chansons *inkato* et ses conséquences..... 59

III.2.6. Les résultats obtenus 64

III.3. Discussion des résultats 65

CONCLUSION GENERALE 78

BIBLIOGRAPHIE 82

ANNEXES 88

SIGLES ET ABREVIATIONS

A/A : Année Académique

AFJB : Association des Femmes Juristes du Burundi

BOB : Bulletin Officiel Burundais

ENSI : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs

ESF : Expansion Scientifique Française

FDEG : Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FPSE : Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education

FRODEBU : Front pour la Démocratie du Burundi

IEPS : Institut d'Education Physique et des Sports

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

Op.cit. : Opere citato (ouvrage déjà cité)

p. : Page

pp. : De la page…à la page…

PUF : Presses Universitaires de France

R/ : Refrain n°1

R'/ : Refrain n°2

U.B : Université du Burundi

UCL : Université Catholique de Louvain

UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour

UPRONA : Unité pour le Progrès National

Vol. : Volume

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire voudrait comprendre s'il y aurait de la violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse (*inkato*). L'idée de mener cette recherche est née de l'observation menée auprès des joggeurs. Ces derniers chantent publiquement des obscénités sur les femmes portant sur leurs organes intimes et lancent en pâture des noms des dames.

En se basant sur des représentations sociales vis-à-vis des chansons de sport de masse (*inkato*), cette étude va aider à comprendre les points de vue sur les chansons *inkato* qui, en revanche, permettront d'expliquer comment la violence faite aux femmes resurgit insidieusement en paroles.

Lors de la réalisation de ce travail, des difficultés se sont montrées. En premier lieu, il y a la quasi inexistence de la documentation sur les chansons de sport de masse, en général, et sur les chansons *inkato,* en particulier. Ce problème a été contourné par l'exploitation des écrits en rapport avec les violences faites aux femmes confrontés à la documentation des théories culturelles. L'accès aux différentes théories relatives aux chansons de sport de masse a été facilité par la sitographie à partir de chansons paillardes. En ce qui concerne les chansons *inkato,* nous les avons collectées sur terrain par enregistrement directement chez les joggeurs-chanteurs des chansons *inkato* en Commune Mukaza en Mairie de Bujumbura.

Mais, des difficultés ont également été rencontrées au moment de la récolte des données. Maintes fois, les sujets enquêtés ne répondaient pas facilement à l'audience car leur préoccupation profonde du moment portait beaucoup plus sur l'activité sportive qu'à autre chose. La composition de la chanson comprenait plusieurs audios à partir desquelles nous devions faire attention sur la sélection des mots pour avoir un texte bien cohérent.

Nous tenons enfin à présenter toutes nos excuses au lecteur qui pourrait être choqué d'une manière ou d'une autre par l'usage de certains mots malsonnants. En effet, d'aucun pourrait penser que nous n'avons pas pris en haute estime la culture burundaise en ce sens que notre recherche parle de la sexualité, un sujet tabou au Burundi. Le sujet reste-t-il vraiment tabou dans le milieu des « joggeurs-chanteurs de *inkato »* ? Le constat révèle autre chose. Ce phénomène mérite une analyse approfondie.

INTRODUCTION GENERALE

Dans toute société, il s'observe des violences entre ceux qui sont au même niveau et des violences entre ceux qui sont aux niveaux différents. Ainsi, des violences se remarquent entre le haut et le bas, le grand et le petit, les hommes et les femmes, etc. et vice versa lorsque celui qui était censé être le plus faible ou le plus petit essaie d'anéantir ou de maltraiter son supérieur. Dans chaque groupe social, il y a toujours des dominants et des dominés. Les premiers cherchent à perpétuer leur prérogative de domination et les seconds veulent se défaire du joug. Les violences découlent de la domination où le plus fort domine le plus faible. Du coup, le premier fait donc violence au second. Cela va entraîner des violences prononcées ou pas en société selon les intérêts et les enjeux des uns et des autres.

Alors que certaines femmes ont vécu des violences depuis des années vis-à-vis de la domination de l'homme, elles se sont efforcées pour lutter, réclamer leurs droits et s'organiser pour se libérer du joug. Dans ce sens, elles ont même revendiqué une Journée Internationale qui leur est consacrée et célébrée le 8 mars. Lors de cette journée, « *c'est une occasion de faire un bilan sur la situation des femmes* »[1]. Elle contribue à valoriser la femme dans le monde, y compris au Burundi.

Cependant, même si les femmes cherchent à se valoriser et à s'engager dans l'émancipation féminine, leur asservissement continue et s'exprime sous diverses formes de violence. Selon l'ONU, « *la violence à l'égard des femmes et des filles est à la fois une manifestation extrême de l'inégalité et de la discrimination fondées sur le genre, et un outil terrible utilisé pour perpétuer le statut d'infériorité des femmes* »[2].

Le phénomène des violences faites aux femmes est très vaste compte tenu des faits, des motivations qui poussent les agresseurs à ces violences, des remèdes liés aux victimes ou aux punitions adéquates réservées aux agresseurs, etc. En cela, nous constatons que le phénomène de la violence à l'égard des femmes est ample et s'implante solidement dans le monde. Les violences peuvent être physiques, sexuelles, verbales, etc. La violence peut donc être observable ou non (morale). C'est cette dernière forme de violence qui concerne notre travail de recherche. Dans le contenu des chansons de sport de masse (*inkato*), nous y trouvons de la violence morale faite aux femmes.

[1] www.amnesty.fr>focus>8-mars-jo...: *Pourquoi une journée internationale des femmes le 8 mars...*visité le 05 août 2020 à 09h 51min.

[2] ONU Femmes, *Le Progrès des femmes dans le monde 2011-2012: Enquête de justice,* New York, 2012, p.32

Notre recherche étudie le caractère obscène qui est contenu dans les chansons portant sur les parties sexuelles de la femme dans le but de voir si cette obscénité fait de la violence morale. Dans le jogging, les gens se permettent de violer le tabou en chantant des chansons touchant les parties sexuelles de la femme alors que ces dernières sont couvertes de pudeur. Cette recherche dans le domaine de socio-anthropologie voudrait analyser le contenu de ces chansons pour révéler si oui ou non et comment elles contiennent de la violence faite aux femmes.

1. Articulation du sujet

Le corps du présent travail commence par une introduction générale, suivie de trois chapitres et se termine par une conclusion générale.

L'introduction présente la problématique, les questions de recherche, les objectifs, les hypothèses et l'intérêt de la recherche.

Le premier chapitre développe la revue de littérature dans laquelle nous définissons les différents concepts relatifs à la violence faite aux femmes.

Le deuxième chapitre porte sur la méthodologie de recherche ainsi que les techniques y relatives notamment la collecte et l'analyse des données en mettant en exergue l'approche qualitative.

Le dernier chapitre présente et analyse les données mais également discute leurs résultats.

La conclusion fait la synthèse de la problématique, récapitule les résultats obtenus et donne les perspectives de la recherche.

2. Motivation et intérêt du choix du sujet

2.1. Motivation du choix du sujet

Le choix du sujet de recherche « *La Violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse (inkato) : Etude menée auprès des joggeurs en Commune Mukaza* » est motivé par le souci d'étudier la dimension culturelle des chansons de sport de masse (*inkato*) pour voir leur incidence sur le statut et la dignité de la femme. C'est-à-dire, voir si oui ou non elles portent atteinte à la moralité de la femme.

Nous avons choisi ce sujet en nous inspirant par des gens avec qui nous nous rencontrions dans la rue lorsqu'ils s'étonnaient une fois rencontrés avec les joggeurs en train de chanter les chansons *inkato* en utilisant des gros termes sexuels en public.

Les paroles malsonnantes utilisées devant le public, devant les membres proches de la famille (le gendre et sa belle-mère, le père et sa fille, le frère et sa sœur, les enfants et leurs parents, etc.), devant les adultes et les moins âgés, etc. faisaient que certains soient choqués.

2.2. Intérêt du choix du sujet

2.2.1. Intérêt social

Dans le cadre social, les Burundais connaissent l'existence des chansons *inkato*. Dans la mesure où chaque fait social produit des effets en société, notre recherche sur les chansons de sport de masse (*inkato*) touche directement l'environnement social. En faisant cette recherche, la présente étude met en relation la société et les pratiques de ses membres qui exploitent les aspects s'écartant de la norme.

De ce fait, l'intérêt social est de comprendre comment l'utilisation des chansons de sport de masse (*inkato*) pourrait produire des violences basées sur le genre. Dans ce sens, les hommes proférant ces chansons se présentent comme des agresseurs auprès des femmes. Ces dernières deviennent des victimes suite à cette agression sexuelle chaque fois que les hommes chantent certaines chansons *inkato* en utilisant des mots malsonnants se rapportant aux organes sexuels dans la rue même si les lois réprimant les outrages publics aux bonnes mœurs sont existantes dans le Code pénal du Burundi.

L'intérêt social dans notre travail de recherche est aussi de faire connaitre des représentations sociales vis-à-vis des chansons *inkato* dans lesquelles certaines représentations permettent d'ailleurs de comprendre cette violence faite aux femmes. Ainsi, notre travail de recherche tend à éclaircir des effets qui émanent de ces chansons, effets qui, normalement touchent principalement les femmes lorsque ces dernières expriment des lamentations au sujet des violences qui leur sont faites. Des organisations nationales ou internationales ou d'autres entités concernées par la question des violences peuvent se servir de ce document pour comprendre comment la violence faite aux femmes pourrait apparaitre dans certaines chansons *inkato*.

2.2.2. Intérêt scientifique

Après avoir consulté différents documents parlant des chansons ou des chants burundais[3], nous avons trouvé qu'il y a des thèmes qui ne sont pas encore exploités. Ce sont notamment les chansons de sport de masse (*inkato*). Les thèmes de la chanson *urukato* des joggeurs, phénomène qui nous préoccupe dans notre travail de recherche, restent ignorés.

Ainsi, en abordant ce sujet, nous avons voulu apporter un document scientifique aux lecteurs et donner une contribution plus large par rapport à la connaissance de ce sujet. C'est dans la mesure où, de surcroît, ce sujet n'est pas seulement complexe mais aussi sensible du fait qu'il relève du tabou, il n'est pas abordé par beaucoup de chercheurs. Cela sera donc une occasion pour nous d'ouvrir de nouvelles pistes pour des recherches ultérieures sur cette thématique. Enfin, notre étude scientifique sur ce sujet, contribuera à la Sociologie de l'éducation et de la famille, à l'Anthropologie culturelle, à la Sociologie de la famille, genre et sexualité ainsi qu'à d'autres cours y relatifs.

3. Délimitation du sujet

Les chansons de sport de masse (*inkato*) se remarquent le plus souvent chez les militaires, dans les écoles (écoles primaires, fondamentales et post fondamentales), dans certaines activités lourdes nécessitant l'usage de la force et dans le sport.

Chez les militaires, les chansons *inkato* sont utilisées lorsqu'ils sont dans leurs activités des pratiques militaro-sportives et dans le jogging. Les élèves, quand ils sont à l'école, lors des séances d'entraînement sportif, peuvent les chanter en imitation aux militaires. En plus de ces catégories, ce sont des personnes qui cherchent à se motiver quand elles font des activités nécessitant beaucoup de force. C'est le cas des groupes de gens soulevant des charges lourdes, des piroguiers en train de pagayer en cadence, etc. Il y a également des pratiquants du jogging qui font de l'animation en vue de se motiver, battre la cadence et pouvoir garder le rythme du groupe.

[3] Parmi les ouvrages consultés, il y a : Annociate NIZIGIYIMANA, *Etude thématique et idéologique des chants des groupes d'animation communaux : d'après une enquête menée en commune Muhanga*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2004, 88p.; Evangélique BUTOTO, *Analyse sémantique des chansons politiques kirundi: Le cas des chansons de l'UPRONA et du FRODEBU de 1993*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2008, 92p.; Godefroid BARASOGOMBA, *Les Relations parents-enfants à travers les chansons modernes en Kirundi: Enquête menée dans la commune Matana*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2001, 139p.; Jean-Bosco NINTERETSE, *La Chanson comme instrument de la socialisation politique au Burundi: 1966-1993*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2000, 68p.; Joseph NIRUTANYA, *L'Elève du secondaire de la ville de Bujumbura face à sa culture: conception de la fonction des chants traditionnels burundais*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 1990, 174p.

On peut pratiquer le sport de plusieurs manières et sous diverses modalités. Déjà, le sport comprend plusieurs disciplines : sports de balle (comme le football, le basketball, le ping pong, etc.), sports athlétiques (les lancers, les sauts, les courses de vitesse, de demi-fond, de fond, d'obstacle, de relais, la marche, le jogging), sports aquatiques, sports de combat, sports de raquettes, etc. Par-là, nous voulons aborder la maltraitance faite aux femmes pendant le sport. De ce fait, nous nous sommes intéressé par le domaine des chansons qui sont animées dans le sport et surtout le jogging.

Notre étude s'est axée sur le jogging, sport pratiqué volontairement par n'importe qui sans obligation. Ainsi, beaucoup de personnes pratiquent-elles le jogging pour se relaxer physiquement et psychologiquement. Il est pratiqué par un grand nombre de personnes, le plus souvent en groupe et en chantant les chansons (*inkato*).

La présente étude porte sur l'analyse socio-anthropologique de certaines chansons de sport de masse burundaises (*inkato*) qui touchent les parties intimes féminines. Notre corpus est composé de chansons collectées en Commune Mukaza en Mairie de Bujmbura. Ce milieu a été choisi parce qu'on y trouve beaucoup de gens qui s'adonnent à l'activité sportive qui nous intéresse : le jogging.

4. Problématique

Dans le Burundi traditionnel, la sexualité est taboue et relève du sacré. Les ébats sexuels et les débats publics sur le sujet sont inimaginables. L'exception se fait de certains membres du groupe, leur âge, leurs relations sociales ou les rapports hiérarchiques. Pour en parler, il y a des noms ou des mots doux que l'on utilise en Kirundi. On recourt beaucoup à la circonlocution. Dans cette perspective, on dira volontiers : **«** *Igihimba c'irondoka c'umugabo* **»** ou « *Igihimba c'irondoka c'umugore* **»**/« partie génitale de l'homme » ou **«** partie génitale de la femme » au lieu de les nommer directement « verge » ou « vagin ». Un langage qui recourt à la figure de style, en l'occurrence l'euphémisme, est utilisé en Kirundi pour adoucir la manière de « dire » l'organe sexuel : les vrais termes relatifs à la partie sexuelle de l'être humain sont évités mais cela dépend des interlocuteurs en face. C'est cela le respect des bonnes mœurs, la protection de la sexualité, le respect de ce qui est tabou voire sacré. Cela constitue le respect de l'être humain et de sa dignité ; c'est même l'une des preuves que l'individu « est de bonne éducation », a été « bien élevé ».

Cela ressemble à ce que stipule la loi n°1/27 du 29 décembre 2017, portant révision du code pénal dans ses articles 587 et 588 en réprimant les outrages publics aux bonnes mœurs[4]. L'article 587 alinéa 4 stipule que « *quiconque a chanté, lu, récité, fait entendre ou proféré des obscénités dans des réunions ou lieux publics devant plusieurs personnes et de manière à être entendu de ces personnes, est puni d'une amende de dix mille à vingt mille francs burundais*».

L'article 588 stipule que « *quiconque a publiquement outragé les mœurs par des actions qui blessent la pudeur est puni d'une amende de cinquante mille francs à cent mille francs ».*

Dans le Burundi traditionnel, quand on cherchait à parler de « sexualité », les enfants devaient s'écarter de leurs parents et vice-versa. Ainsi, les jeunes filles cherchaient leurs points de rencontre pour échanger sur les questions sexuelles. Les jeunes garçons également se rencontraient seuls dans leurs coins. « *Les filles se rencontraient dans des travaux domestiques comme la recherche du bois de chauffage, le puisage de l'eau, la culture des champs, etc. A ce moment, elles pouvaient aborder presque tous les sujets et y tirer des informations nécessaires pour leur vie future. Quant aux garçons, ils se rencontraient au pâturage quand ils gardaient le bétail et également dans les jeux quand ils gardaient les veaux* »[5]. De là, on sous-entend que les adultes ou les parents avaient également adopté leurs stratégies de parler des choses d'ordre sexuel sans trop impliquer les enfants même si la sagesse rundi dit que « *Ntawuca umugani umwana asinziriye* »/« La parole parémique instructive ne devrait pas être proférée en l'absence des jeunes ».

Avec cette éducation traditionnelle en matière de sexualité, des règles et des normes étaient intégrées. Ainsi, les enfants et les adultes vivaient harmonieusement et la société se perpétuait ainsi. Les enfants grandissaient tout en sachant que le domaine sexuel est beaucoup respecté et qu'il est très défendu de dire sans tenir compte du contexte social les éléments relatifs à la sexualité. La coutume burundaise et les bonnes mœurs le voulaient ainsi.

Les enfants devaient grandir en sachant qu'il y a des choses taboues qu'il ne faut pas dévoiler dans la sphère publique. Dans ces conditions, nous nous attendrions à ce qu'il n'y ait aucun individu dans la société burundaise qui oserait dire devant n'importe quel public « les éléments relatifs au sexe ».

[4] République du Burundi, BOB, 2e Semestre 2017, Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal, p.2109

[5] Méthode GAHUNGU, *Education sexuelle traditionnelle et prévention du SIDA : Compatibilités et incompatibilités. Enquête menée dans la commune MUGONGO-MANGA*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2003, p.46

Aujourd'hui, les choses ont changé. Nous trouvons actuellement dans les voies publiques, les joggeurs en train de chanter à tue-tête les chansons *inkato* devant tout le monde. Des noms et synonymes des parties génitales parviennent aux enfants. Des obscénités sont dites aux adultes en présence des enfants. L'usage des mots doux qui se rapportent aux parties intimes des hommes et des femmes n'est pas toujours respecté : la sexualité n'est plus intimement liée au tabou et au sacré.

Généralement, lors du jogging, ce sont les hommes qui animent les chansons *inkato* en chantant les femmes**.** Les joggeurs, en se formant en groupe sur la route, transgressent le tabou sexuel en chantant à haute et intelligible voix des obscénités portant sur les parties génitales des femmes. De ce fait, certaines femmes se lamentent à cause des agressions sexuelles envers les femmes en provenance de certaines chansons *inkato*. Pourtant, il y a même des lois qui répriment des outrages publics aux bonnes mœurs; mais, elles sont superbement ignorées.

Questions de recherche

A partir de ce que nous constatons dans la problématique, nous nous posons la question centrale suivante : « Est-ce qu'il n'y aurait pas de violence faite aux femmes à travers le phénomène des chansons de sport de masse (*inkato*) ? »

A partir de cette question de recherche, d'autres questions spécifiques apparaissent :

1° Certaines chansons de sport de masse (*inkato*) contiennent un bon nombre de mots libertins touchant les parties génitales féminines. Comment les femmes conçoivent-elles ce genre de chansons ?

2° Dans le code pénal burundais révisé en décembre 2017, on a introduit des articles portant sur l'attentat à la pudeur et sur les outrages publics aux bonnes mœurs. Qu'est-ce qui fait que les joggeurs chantent-ils les chansons *inkato* sans être inquiétés ?

3° La culture burundaise, faite de société de pudeur, respecte l'homme dans sa totalité. Qu'est-ce qui fait que les parties intimes de l'être humain et surtout celles de la femme soient exposées en langage obscène en chansons dans la rue ?

5. Les hypothèses

Les hypothèses sont des réponses anticipées par rapport aux questions posées. Il s'agit donc d'un fil conducteur permettant d'approfondir une réflexion.

L'hypothèse générale de notre travail est celle-ci : « Certaines chansons de sport de masse (*inkato*) chantées dans la rue sont perçues comme une violence faite aux femmes par la perte de certains éléments de la culture burundaise ».

Les hypothèses spécifiques sont les suivantes :

1° Une partie de la population, en l'occurrence les femmes, conçoit les chansons *inkato* comme une violence faite aux femmes puisque lesdites chansons divulguent publiquement en langage obscène leurs parties génitales,

2° Même si la loi est là, les joggeurs ne savent pas qu'il est strictement interdit de chanter les obscénités dans le public,

3° Chanter les paroles indécentes évoquant les parties intimes féminines dans la rue, traduit la dévalorisation de la culture burundaise.

6. Les objectifs de la recherche

Notre recherche est centrée sur l'objectif général suivant : « Comprendre s'il y a de la violence faite aux femmes dans les chansons de sport de masse (*inkato*) ».

Les objectifs spécifiques :

1° Comprendre le sens que donnent les femmes aux chansons de sport de masse (*inkato*) du jogging puisqu'elles ciblent leurs parties intimes,

2° Savoir si réellement les joggeurs savent qu'il y a des lois qui répriment l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs,

3° Saisir si le fait de chanter les parties intimes humaines et surtout celles de la femme dans la place publique (dans la rue) est contraire à la culture burundaise ainsi qu'à la loi.

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I.1. Introduction

Dans le présent chapitre, nous allons développer les différents concepts et théories relatifs à notre sujet de recherche. La manière dont la violence à l'égard des femmes resurgit par le biais des chansons *inkato* va s'expliquer à partir des notions en rapport avec :

- Le sport de masse;
- Les chansons de sport de masse dans le contexte de la pratique du sport et en l'occurrence le jogging;
- Les violences faites aux femmes à travers plusieurs ses formes;
- L'interdit, le tabou et le sacré dans l'éducation sexuelle au Burundi;
- Les dispositions de la loi sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs.

I.2. Le sport de masse

Par définition, *« le sport de masse est le sport que chacun peut pratiquer à son niveau, suivant ses possibilités, son temps de loisir »*[6]. Ndayisaba ajoute que *« le sport de masse en tant que sport populaire atteste l'activité ludo-sportive de toutes les parties de la population et de tous les groupes d'âges (sport de loisir) pour satisfaire des intérêts et des besoins personnels, et pour confirmer sa capacité personnelle de performance »*[7]. Dans le sport masse, le sportif peut s'engager dans sa pratique en vue d'améliorer la santé comme il peut faire du sport avec un objectif compétitif (profession) ou sans objectif compétitif (loisir). Il est pratiqué volontairement par n'importe qui en vue de se relâcher psychologiquement et physiquement.

I.3. La pratique sportive et les relations sociales à travers le sport

Le corps humain a besoin de se relâcher ou de se procurer des loisirs en vue d'améliorer la santé. Un bon nombre de gens, pour y arriver, pratiquent du sport pour plus entretenir la condition physique du corps humain. Dans le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse,* on définit le sport comme « *une activité physique exercée dans le sens du jeu, de la*

[6] Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, vol.14, Paris, Librairie Larousse, 1985, p.9767
[7] Romuald NDAYISABA, *Critiques sur le projet sport de masse au Burundi: Conception - exécution - résultats,* Mémoire, Bujumbura, U.B, IEPS, 2011, p.11

compétition, de la lutte et visant à améliorer sa condition physique »[8]. Il s'agit également d'un « *ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à la compétition, pratiqués en observant certaines règles précises et sans but utilitaire immédiat* »[9]. Mais, de nos jours, le jeu est devenu « travail » (le professionnalisme).

Le sport est donc un jeu ou une forme de loisir qui, grâce aux exercices physiques exercés individuellement ou collectivement et généralement organisé en compétition, vise l'amélioration de soi et la volonté du pratiquant, dans un esprit de camaraderie et de gratuité mais pouvant évoluer vers une activité professionnelle.

D'après Nahimana, « *le sport sous sa forme "originelle" est un " jeu, compétition (organisée), formation tant physique que morale et, de là, intellectuelle" ; mais, aujourd'hui, l'activité a "évolué verticalement et horizontalement". Verticalement, il y a le "sport d'élite plongeant dans le professionnalisme" et le "sport pour tous ou de masse". Horizontalement, il y a les "imitations" : les sports "scolaire / universitaire", "militaire", les "pratiques commerciales / de consommation", "inorganisées / occasionnelles et conviviales" ou "spontanées"* »[10].

Selon Ndayisaba, « *le sport est l'un des modes par lesquels l'homme rencontre l'homme. Partenaires ou adversaires, ils se sont cherchés et ils éprouvent l'expérience de "l'être-avec" sous de multiples formes. Les relations interpersonnelles constituent une force du sport tellement profonde que la pratique sportive solitaire surprend toujours; et d'ailleurs, en beaucoup de sports, elle serait impossible. En pratiquant le sport, on loue la camaraderie sportive, le groupe de "vrais copains", l'esprit d'entraide (...). Le sport est pour le pratiquant essentiellement un jeu qui lui permet de retrouver, avant, pendant et après, des amis »*[11].

Les relations émanant du sport sont multivariées et sont d'une grande force d'affectivité, de familiarité, de convivialité et de solidarité. Par cette relation sportive, il y a naissance d'interactions entre les humains, en général, et les sportifs, en particulier. Ces interactions peuvent créer des affinités pouvant engendrer d'autres formes développementales. Le sport, situé dans le cadre culturel, véhicule une sorte d'apprentissage sur la personnalité, l'amour, la fraternité, le développement socio-économique voire politique, etc.

[8] *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse,* Vol.14, *Op.cit*., p.9767
[9] *Ibidem*
[10] Salvator NAHIMANA, *Techniques du corps et développement. La pratique et les représentations sociales du sport au Burundi*, Lille (Villeneuve d'Ascq), Les Presses Universitaires du Septentrion, (Thèse à la carte), 1999, pp.84-85
[11] Romuald NDAYISABA, *Op.cit*., p.15

Pour illustration, des clubs sportifs de marche et de jogging évoluant dans cet esprit de « fraternité-solidarité » vont jusqu'aux visées socio-économiques. Il y a l'Association Sportive *Urisanze, Indatwa*, Club *Ishaka* jogging, Club sportif *Kaze Ntarubibe*, Les Amis de la Montagne, etc. Dans ces groupes sportifs, les adhérents se donnent des objectifs différents.

Du point de vue social, *« les membres de ces clubs s'entraident lors de l'organisation des cérémonies de mariage et de décès touchant l'un des leurs ou allié au premier degré. A l'intérieur de chaque club, il peut y avoir d'autres cellules ou groupes restreints de gens qui se chargent d'autres assistances qui ne sont pas faites par le groupe en général : assister, par exemple, celui/celle qui a eu un nouveau-né, celui/celle qui est hospitalisé(e), etc. »*[12].

Au niveau économique, « *les membres du club se donnent un objectif à atteindre. Ils s'empruntent de l'argent dans la caisse de l'association à un taux convenu. Ils se fixent des projets à réaliser comme la construction d'une salle de réception, la création d'une microfinance, la culture de certains produits agricoles et partager la récolte, etc.* »[13].

En tenant compte des relations interpersonnelles fondées sur le sport, ce dernier est lancé dans le domaine politique en ce sens que l'on observe des partisans de certains partis politiques en marche, en jogging ou en d'autres activités d'ordre sportif. Dans cette perspective politique, il y a eu création du « vendredi sportif »**,** jour mis en place par l'ex-président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, en faveur des fonctionnaires publics après avoir fondé à Buye (en province de Ngozi) en 2005, son équipe *Haleluya FC* et son académie de football, « Le Messager FC *»* : « *Plus tard, il* (Pierre Nkurunziza) *accorde à tous les fonctionnaires de l'administration publique une demi-journée, "le vendredi sportif", pour la pratique du sport et, 2006, il institue le championnat de football interministériel. L'institutionnalisation de cette pratique chez les fonctionnaires révèle que l'enjeu ici n'est pas seulement la promotion du sport, mais aussi son inscription dans le mode de fonctionnement de l'administration publique, y compris son calendrier »*[14]. Pour Manirakiza (2017), il n'y a aucune équivoque. Et, avec Mvutsebanka (2020), « *le football burundais devient un enjeu identitaire et politique* »[15].

[12] Entretien avec l'un des membres du « Club sportif *Kaze Ntarubibe* », un homme, 29 ans, le 16 avril 2021 de 15h13min à 15h27min

[13] *Idem*

[14] Désiré MANIRAKIZA, « Du " Mess des officiers " à " Haleluya FC " » in *Politique africaine*, n°147, 2017, p.70

[15] Célestin MVUTSEBANKA, Salvator NAHIMANA, « Quand le football burundais devient un enjeu identitaire et politique », CODESRIA, *African Sociological Review*, Vol.24, 1, 2020 ; pp.188-194

Ainsi, le sport, dans les institutions administratives publiques, est conçu comme un moyen de renouer et maintenir des relations entre les agents de différents services publics et entretenir leur santé en vue d'améliorer la société. Les activités physiques et sportives, compte tenu de leur importance dans la vie de l'individu et de la société, font partie intégrante des programmes scolaires, militaires et policiers. Depuis longtemps, le sport est tellement pris au sérieux qu'il a un Ministère qui s'en charge. Au Burundi, nous avons le Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Bref, le sport est un fait social, un prisme à travers lequel on appréhende les rapports sociaux. L'individu, selon les différentes circonstances entourant la vie humaine et sociale, se développe physiquement, moralement, socialement, intellectuellement et politiquement grâce à la pratique sportive.

Dans la présente étude, c'est le jogging, objet de notre étude, dont il s'agit. C'est un sport de masse pratiqué dans un esprit de relations sociales (la convivialité et l'encouragement mutuel voire l'entraide) entre les pratiquants.

Le terme « jogging » est d'expression anglaise mais il est aujourd'hui intégré en Français. Le dictionnaire français *Le Petit Larousse* définit le jogging et le joggeur. « *Le jogging est une course à pied pratiquée pour l'entretien de la forme physique, sur les terrains les plus variés (campagnes, route, rues de ville). "Le joggeur" ou "la joggeuse" est une personne qui pratique le jogging »*[16].

Il reste à comprendre comment s'opère le rapprochement ou l'implication des joggeurs au phénomène des violences faites aux femmes. Pour cela, il faut bien circonscrire les concepts ci-après : domination, violence, sexualité, culture sexuelle au Burundi, chanson paillarde, etc.

[16] Le dictionnaire français *Le Petit Larousse*, Paris, Larousse, 1994, p.574

I.4. Les concepts de domination et de violence, du viol, de violence et d'agression sexuelles, de violence visible et de violence invisible, de violence à l'égard des femmes

I.4.1. Les concepts de domination et de violence

Prise dans un sens général du pouvoir, chez Weber, la domination est « *la possibilité de contraindre d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté »*[17]. Cette contrainte ou cette influence émane du dominant. Celui-ci veut que son souhait, sous-entendu comme ordre, soit exécuté par le dominé. Du coup, Weber continue la définition de la domination de la manière suivante : *« Par "domination", nous entendrons donc ici le fait qu'une volonté affirmée (un "ordre") du ou des "dominants" cherche à influencer l'action d'autrui du ou des "dominés" et l'influence effectivement, dans la mesure où, à un degré significatif d'un point de vue social, cette action se déroule comme si les dominés avaient fait du contenu de cet ordre, en tant que tel, la maxime de leur action ("obéissance") »*[18].

La domination renvoie à toute forme ou manière d'imposer une puissance à l'autre. La définition donnée par le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* est claire : « *La domination est une action de dominer, d'exercer son autorité ou son influence sur le plan politique, moral, psychologique, familial, etc. »*[19].

La domination, lorsqu'elle ne cause aucun dégât, est positive. Le dominant est tenu de mieux gérer les biens et guider les êtres humains qu'il est chargé de contrôler. Par exemple, la domination du mari sur sa femme dans le système patriarcal est une domination positive parce qu'il doit, de ce fait, y avoir dans le foyer un chef qui représente la famille. Au cas contraire, c'est-à-dire lorsque le mari maltraite sa femme par exemple, la domination devient négative. La domination est donc prise dans l'angle négatif en ce sens qu'il y a des menaces sur le dominé. Qu'elle soit donc positive ou négative, la domination désigne le rapport de force basé sur l'inégalité. Ce rapport se remarque entre le haut et le bas, le distingué et le vulgaire, le masculin et le féminin, le grand et le petit, etc. Bref, il s'agit d'une force ou autorité exercée par le dominant sur le dominé.

[17] Max WEBER, *La Domination*, Paris, Editions La Découverte, 2013, p.44
[18] *Idem*, p.49
[19] *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse,* Vol.14, Paris, Librairie Larousse, 1985, p.3346

A l'égard de son imposition à l'individu dans la société, la domination est positive parce qu'elle est légitimée dans la société en ce sens qu'elle cherche toujours à se croire légitime dans les actions sociales. Elle devient négative dans la mesure où le dominant, en imposant son influence sur le dominé, occasionne une violence. Cette dernière, c'est un concept psychologique qui, depuis 1990, a remplacé celui de la domination. Il est beaucoup utilisé dans le domaine politique. Jaspard l'exprime bien : *« De fait, le glissement sémantique accompli au cours des années 1990, en substituant au couple dominant/dominée le couple homme violent/femme victime, relève le passage d'un concept politique, la domination, à un concept à connotation psychologique, la violence »*[20]. Ces violences s'observent beaucoup chez les femmes que chez les hommes, ce qui a même suscité plusieurs réactions sur la violence à l'égard des femmes.

La domination, dans la forme locutionnelle, peut signifier la grandeur ou l'importance d'une chose selon la circonstance. Par exemple, on dira dans le match de football: « l'équipe A domine l'équipe B ». Pris dans ce sens, on pourrait faire des extrapolations porteuses de sens. *Urukato*, chanson de sport de masse, est animée plutôt par les hommes que par les femmes et les paroles proférées portent spécifiquement sur les femmes.

En d'autres mots, ce sont les hommes qui sont nombreux dans les groupes de chanteurs de *inkato* lors du jogging et ce sont eux également qui entonnent les chansons *inkato* comparativement aux femmes. La domination devient ainsi négative puisqu'elle entraîne des violences à l'encontre des femmes par la divulgation en paroles indécentes clamées, en pleine rue, en rapport avec l'intimité féminine.

Différentes études ont été faites sur le sujet de la violence. Dans ce sens qu'elle s'applique aux différents contextes sociaux, politiques, religieux, culturels, etc., la violence reste protéiforme et difficile à définir. En effet, la manière de comprendre la violence diffère d'un individu à un autre, d'une région à une autre, d'une situation à une autre. Chaque situation « *détient ses spécificités, ses forces, ses faiblesses, ses logiques propres différentes de celles de l'autre : ce qui est senti comme violent au Burundi ne l'est pas nécessairement au Gabon ou en Norvège. C'est pourquoi, il reste presque difficile de trouver une définition pouvant*

[20] Maryse JASPARD, Les *Violences contre les femmes,* Paris, Editions La Découverte, 2005, p.115

englober parfaitement toutes ces configurations »[21]. Malgré cela, cette notion peut être élucidée à partir des définitions du dictionnaire Larousse et celles proposées par l'OMS.

Dans le dictionnaire *Larousse*, la violence est définie comme étant un *« caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, brutale et souvent destructrice »*[22]. Pour mener une violence, l'auteur de la violence est obligé de s'appuyer sur une force ou une puissance quelconque. Ce qui est remarquable est que les violences découlent généralement des plus forts aux plus faibles. Par exemple, dans une administration quelconque, le chef peut maltraiter son subalterne. Il se pourrait également que le subordonné fasse du mal à son supérieur. La violence apparaît donc à partir d'une autorité ou d'une force exercée par l'agresseur sur la victime.

L'OMS démontre également dans la définition de violence que cette dernière a lieu lorsqu'il y a usage de force qui, par conséquent, produit des effets néfastes à la victime : La violence est « *l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès* »[23].

En justice et en matière de sexualité, on parlera de « violer », de « viol », de « violences faites aux femmes ».

I.4.2. Le concept du viol

Dans le cadre juridique, on parle du viol (action de violer) lorsque l'on contrevient à une loi. Ainsi par exemple, nous pouvons dire : violer une règle imposée dans la société, violer un contrat, violer le règlement académique, etc.

On peut également dire qu'une personne a été violée. Cette expression est principalement utilisée chez la femme lorsqu'elle est forcée de faire un rapport sexuel. Dans ce cas, on parle de « viol d'une femme ». Le viol engage une pénétration du sexe du violeur dans celui de la victime par usage de la force. Le *Petit Larousse* définit le viol comme « *acte de pénétration*

[21] Jean-Salathiel MUNTUNUTWIWE, *La Violence politique au Burundi : Essai d'analyse explicative*, Thèse de doctorat en Science politique, Pau, UPPA, FDEG, 2009, p.48

[22] www.larousse.fr>français>violence : *Définitions : Violence-Dictionnaire de Français Larousse* visité le 18 avril 2021 à 6h 03min

[23] www.who.int>topics>violence:*OMS|Violence-WHO|WorldHealthOrganization* visité le 09 mai 2021 à 17h 39min

sexuelle commis sur autrui par violence, contrainte ou surprise, qui constitue un crime dans la législation française ; il s'agit également d'action de transgresser une loi, une règle »[24].

Dans le viol donc, il n'y a pas consentement lors de la pénétration sexuelle mais une imposition de force physique. La définition de l'OMS est explicite. « *Le viol est un acte par lequel une personne non consentante est contrainte à des relations sexuelles. Il est aussi un acte de pénétration même légère de la vulve ou de l'anus, imposée notamment par la force physique en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet »*[25]. Le code pénal français explicite davantage. Il considère comme un viol « *tout acte de pénétration sexuelle, vaginale, anale ou buccale, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise* »[26].

Il en est de même avec le code pénal du Burundi. L'article 577 de la loi n°1/27 du 29 décembre 2017, portant révision du code pénal stipule :

« *Est réputé viol avec violences tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et de quelque moyen que ce soit, commis par une personne pénalement responsable sur un mineur de moins de dix-huit ans même consentant.*

Est également réputé viol avec violences, le seul fait du rapprochement charnel des sexes commis sur un mineur de moins de dix-huit ans, même consentant.

Le viol domestique est puni d'une servitude pénale de huit jours et une amende de dix mille à cinquante mille francs burundais ou d'une de ces peines seulement »[27].

Dans cette même loi, l'article 578 stipule que *« commet un viol, soit à l'aide de violences ou menaces graves ou par contrainte à l'encontre d'une personne, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, soit par surprise, par pression psychologique, soit à l'occasion d'un environnement coercitif, soit en abusant d'une personne qui, par le fait d'une maladie, par l'altération de ses facultés ou par toute autre cause accidentelle aurait perdu l'usage de ses sens ou en aurait été privé par quelques artifices, même si la victime est l'époux de cette personne :*

[24] Le dictionnaire français *Le Petit Larousse, Op.cit.,* p.1067
[25] OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé,* Genève, 2000, p.65 cité par Anicet NJEJIMANA, *Le Vécu psychosocial du détenu auteur du viol sexuel : Enquête menée à la prison centrale de Mpimba,* Mémoire, U.B, Bujumbura, FPSE, 2008, p.7
[26] http://www.liberation.fr>2016/05/31: *Le Viol, un crime sans frontières-Libération* visité le 28 mai 2021 à 16h 33min
[27] BOB, 2e Semestre 2017, *Op.cit.,* pp.2107-2108

1° Tout homme, quel que soit son âge, qui introduit son organe sexuel, même superficiellement dans celui d'une femme ou toute femme, quel que soit son âge, qui a obligé un homme à introduire, même superficiellement, son organe sexuel dans le sien;

2° Tout homme qui a fait pénétrer, même superficiellement, par la voie anale, la bouche ou tout autre orifice du corps d'une femme ou d'un homme son organe sexuel, toute autre partie du corps ou tout autre objet quelconque ;

3° Toute personne qui introduit, même superficiellement, toute autre partie du corps ou un objet quelconque dans le sexe féminin ;

4° Toute personne qui oblige à un homme ou une femme de pénétrer, même superficiellement, son orifice anal, sa bouche par un organe sexuel ;

Est puni de cinq ans à quinze ans de servitude pénale et d'une amende de cinquante mille francs à cent mille francs »[28].

Dans le viol, il y a présence de deux conditions. La première est qu'il doit y avoir une pénétration à l'aide du sexe ou à l'aide d'une autre partie corporelle ou d'un autre objet dans un orifice de la victime.

La deuxième s'explique par le fait que la victime résiste ou se défend contre toute force de pénétration. La résistance se manifeste par un combat entre le violeur et la victime. Il s'agit d'un combat visible lorsque la victime est capable d'engager le combat ou d'un combat invisible lorsque la victime accepte involontairement le viol (puisqu'il n'y a pas d'autre recours) suite aux moyens utilisés par le violeur et/ou à sa contrainte.

Le viol est donc tout acte de pénétrer de façon sexuelle, vaginale, anale ou buccale une personne par l'imposition de la force physique, la menace, la contrainte ou par tout autre moyen sans qu'il y ait un accord entre les partenaires sexuels. Il s'agit également de manipuler les enfants en vue d'obtention d'acte sexuel même s'il y a eu un consentement.

I.4.3. Les concepts de violence sexuelle et d'agression sexuelle

En se référant à l'article 2 de la Déclaration sur l'élimination de violence à l'égard des femmes, les violences sexuelles sont reliées à *« une violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité (…) »*[29].

[28] *Ibidem*

Il s'agit d'un « *acte, une tentative, un commentaire ou une avance à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée* »[30]. Les violences sexuelles comprennent également « *le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée* »[31].

La violence sexuelle est donc une transgression de la pudeur d'une personne car elle engage toute sorte d'activités sexuelles sans accord. Parmi les activités liées à la sexualité sans consentement, nous pouvons citer : les attouchements, exposition de films ou vidéos d'obscénités, embarras, caresses, évocations des propos sexuels, les chansons obscènes, etc.

L'agression sexuelle est définie comme « *toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* »[32]. C'est *« un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage»*[33].

L'agression sexuelle comprend toute sorte d'activités d'ordre sexuel faites sur un sujet quelconque sans consentement de ce dernier. Elle porte atteinte à la dignité humaine sous tous les aspects (physique, moral, intellectuel, social et psychologique).

Pour ne pas confondre le viol à la violence sexuelle, il est à noter que le viol constitue l'une des formes les plus graves de la violence sexuelle. En d'autres termes, le viol fait aussi partie de la violence sexuelle. « *(…) même si certains assimilent la violence sexuelle au viol, la première constitue un grand ensemble dont le viol fait partie. De plus, pour la violence sexuelle, la pénétration n'est pas une condition sine qua none »*[34] comme dans le viol.

[29] www.ohchr.org>violences>violencea... : *HCDH/Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* visité le 27 mai 2021 à 12h23min

[30] Définition de l'OMS citée par Ministère des droits de la personne humaine et du genre et UNIFEM, *Etude nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles en période de conflits (1993-2008),* Bujumbura, Université du Burundi, Chaire UNESCO/CERFOPAX, 2009, p.26

[31] www.ohchr.org>violences>violencea... : *HCDH/Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* visité le 27 mai 2021 à 12h23min

[32] www.service-public.fr>vos droits : *Agression sexuelle commise sur une personne majeure|service...* visité le 16 février 21h53min

[33] www.usherbrook.ca>definitions : *Agression sexuelle-Bureau du respect des personnes* visitées le 13 février 2021 à 14h19min

[34] Jeanine NZEYIMANA, *Perceptions des étudiants de l'Université du Burundi vis-à-vis des violences : enquête menée auprès des étudiants de la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education et de la Faculté des Sciences inscrits aux cours et aux rôles de l'année académique 2008-2009,* Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2010, p.8

De même que le viol fait partie des violences sexuelles, l'agression sexuelle est aussi un sous-ensemble des violences sexuelles. « *La violence sexuelle peut être aussi assimilée à l'agression sexuelle* »[35]. Et ce dernier concept « *souligne davantage le caractère violent de l'agresseur ainsi que les conséquences subies par la victime* »[36].

Le viol et l'agression sexuelle possèdent un caractère violent de l'auteur. Ils font partie de violences sexuelles. Ces dernières comprennent toutes les catégories de violences relatives à la sexualité. Dans ces violences, il semblerait que les femmes et filles soient très vulnérables. Les effets découlant de ces violences sont d'ordre physique, psychique, social, etc.

I.4.4. Les concepts de violence visible et de violence invisible

Toutes les violences ne sont pas visibles. Les violences invisibles sont celles qui ne sont pas physiques. Elles s'appellent violences psychologiques. « *La violence psychologique est une violence non physique caractérisée par des critiques permanentes, du harcèlement, des humiliations, etc.* »[37]. Il s'agit donc d'une violence morale, mentale ou émotionnelle due aux comportements agressifs ou violents (ex: insultes, outrages, le dénigrement, le mépris, etc.), aux paroles/mots ou à d'autres types de menaces qui déprécient autrui.

La violence psychologique est dévastatrice : les conséquences de cette dernière se présentent par des traumatismes, le manque ou perte d'estime, l'anxiété, des troubles dépressifs, etc.

Les femmes sont beaucoup plus vulnérables sur les violences. Elles sont maltraitées presque dans tous les domaines. Dans les violences les plus remarquables, les violences physiques apparaissent beaucoup. Le monde féminin subit des violences physiques même lorsqu'il est à la maison. Dans leurs ménages, les femmes sont frappées, blessées, etc. Bref, elles sont physiquement agressées. Les violences physiques sont marquées par des formes variées : *« La violence physique inclut les actes suivants : battre, brûler, porter des coups de pied, donner des coups de poing, mordre, mutiler ou tuer, utiliser des objets ou des armes* »[38].

La liste peut être allongée. A ces formes de violences physiques qui sont indiquées, d'autres peuvent s'ajouter : gifler, pincer, serrer le bras fortement, etc. « *La violence physique est un acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique. Comme dans toutes les formes de violence, l'objectif de l'auteur n'est pas – ou peut ne pas être – seulement*

[35]Anicet NJEJIMANA, *Op.cit.*, p.9
[36]*Ibidem*
[37] www.linternaute.fr>Dictionnaire : *Violence psychologique: Définition simple et facile du dictionnaire* visité le 27 mars 22h56min
[38] www.coe.int>physical-violence : *La violence physique-Council of Europe* visité le 27 avril 2021 à 9h13min

de causer une souffrance physique, mais aussi de réduire la maîtrise de soi de l'autre »[39], de servir à la dévalorisation ou à l'anéantissement de l'autre.

Qu'elles soient visibles ou invisibles, les violences sont plus remarquables chez les femmes que chez les hommes.

I.4.5. Le concept de violence à l'égard des femmes

On parle de la « violence à l'égard des femmes » en se référant à la définition donnée par l'ONU dans l'article 1 de la Déclaration d'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies. « *Tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* »[40].

Aujourd'hui, les médias font état d'une multiplication de victimes de violences sexuelles. Les violences dont le fondement réside sur le genre dévalorisent considérablement les droits humains fondamentaux en général et ceux des femmes en particulier.

Les violences à l'égard des femmes s'expliquent par la place assignée par la femme aussi bien dans le ménage que dans la société.

Les violences que subissent les femmes trouvent leur origine dans les inégalités sociales (inégalités entre l'homme et la femme) et se manifestent sous diverses formes. Cependant, toutes les formes d'atteintes faites aux femmes ne sont pas marquées dans les violences alors qu'elles sont nombreuses. Or, *« la manière dont on se comporte dans certaines situations peut être considérée comme de la violence »*[41]. Les notions les plus évoquées sont les violences physiques et les violences sexuelles plus précisément dans leurs ménages et hors ménages. « *Dans la mesure où les enquêtes de victimation limite leur approche aux violences physiques et sexuelles hors ménage et dans le ménage, le risque est non seulement de réduire le phénomène aux seules violences physiques et sexuelles, mais aussi de l'enfermer dans le*

[39] www.coe.int>physical-violence : *La violence physique-Council of Europe* visité le 27 avril 2021 à 9h13min
[40] www.ohchr.org>violences>violencea... : *HCDH/Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, visité le 08 mars 2021 à 23h37min
[41] www.quebec.ca> violences >violences : *Formes de violences|Gouvernement du Québec* visité le 02 mars 2021 à 19h 03 min

cadre familial, occultant le continuum de violences sexistes dans tous les cadres de vie et la part des violences psychologiques dans ce continuum »[42], déclare Jaspard.

A côté des violences physiques et sexuelles que certaines femmes subissent, il y a des violences verbales, violences psychologiques, violences morales, etc. Les paroles obscènes contenues dans les chansons *inkato* pourraient se répertorier dans les violences faites aux femmes.

I.5. L'éducation sexiste et ses conséquences dans la culture burundaise

Avant de parler d'autres choses, comprenons d'abord ce que c'est la culture. Anthropologiquement et sociologiquement, « *la culture désigne l'ensemble des activités, des croyances et des pratiques communes à une société ou à un groupe social particulier »*[43]. La culture, c'est ce qui est partagé en commun par une société quelconque ou un groupe d'individus entre autres les idées, les croyances, les traditions, les valeurs, les normes sociales, etc.

Dans la culture burundaise, la fille et le garçon n'étaient pas éduqués de la même façon. En matière de sexualité, l'éducation de la fille était rigoureuse par rapport à celle du garçon.

L'éducation sexuelle dans la tradition burundaise favorisait la liberté sexuelle chez le garçon que chez la fille. « *Les normes sociales accordent des droits aux hommes en matière de sexualité alors que les femmes n'ont pas le droit de décision sur cette question »*[44].

Cette liberté chez le garçon s'explique également par le fait que la fille engrossée dans l'enclos de son père avant de se marier, était violemment punie : elle était jetée vivante dans une crevasse (*igisumanyezi*) sans tenir en considération le garçon qui l'a engrossée. « *Les cadres juridiques traditionnels étaient impitoyables pour les cas de grossesses prénuptiales car l'honneur de la famille était entaché. La punition consistait à jeter la fille enceinte dans une crevasse »*[45]. « (…) *toute grossesse prénuptiale exposait la famille large de la fille à l'expropriation, la fille étant quant à elle jetée dans une crevasse (igisumanyenzi)»*[46].

[42] Maryse JASPARD, *Op.cit*., p.115
[43] http://www.futura-sciences.com.page : *La notion de culture*| *Dossier-Futura-Sciences* visité le 19 octobre 2021à 14h06min
[44] Ministère de la Santé publique, *Manuel de formation pour la prise en charge globale des victimes de violences sexuelles à l'attention du personnel de santé,* Bujumbura, 2004, p.19
[45] Jean-Salathiel MUNTUNUTWIWE, *Op.cit.*, p.232
[46] Evariste NGAYIMPENDA, *Histoire du conflit politico-ethnique burundais. Les premières marches du calvaire (1960-1973),* Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2004, p.16

De tout cela, l'éducation sexuelle du Burundi traditionnel voulait encadrer la jeune fille, la préserver de certaines paroles sexuelles, protéger sa virginité, la protéger contre des grossesses pré maritales, etc.

I.6. L'interdit, le tabou, le sacré, la sexualité et le genre

Dans le dictionnaire *Encyclopédie française*, la sexualité est définie comme un « *ensemble des comportements affectifs et physiologiques faisant intervenir la fonction sexuelle* »[47]. Quant au *Larousse*, la sexualité est un *« ensemble des phénomènes sexuels ou liés au sexe, que l'on peut observer dans le monde vivant. Il s'agit également d'un ensemble des diverses modalités de la satisfaction sexuelle »*[48].

Les psychanalystes, quant à eux, définissent la sexualité comme « *phénomène biologique de la sexualité beaucoup plus vaste puisqu'elle s'étend aux diverses modalités de satisfaction sexuelle et de l'appareil génital surtout et à l'amour en général. La sexualité dépend à la fois de la maturation organique (de l'enfant à l'adulte), et à des influences socio-culturelles* »[49].

Autrement dit, la sexualité constitue non seulement un ensemble de tout ce qui est lié au sexe comme la physiologie sexuelle par exemple, mais aussi la manière dont on se comporte sexuellement ainsi que tous les désirs érotiques ou plaisir corporel, etc. sans oublier comment cela se vit culturellement et quelles sont les représentations sociales y relatives. Il ne faut pas confondre la sexualité avec le genre qui, selon l'OMS, se définit de la manière suivante : *« (…) Le terme genre sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes »*[50].

Le genre c'est cette manière de se percevoir comme femme ou comme homme et de se comporter par conséquent comme elle ou comme lui dans la réalisation d'une chose réservée à la femme ou à l'homme. Il renvoie donc aux identités sociales que la société associe à un homme ou à une femme selon les rôles, les comportements ou les représentations du féminin ou du masculin. La notion de « genre » ne se réfère pas à la biologie ou à la nature mais à la culture, c'est-à-dire aux attributs sociaux par rapport à l'homme ou à la femme. Le genre s'explique donc par des constructions sociales et culturelles.

[47] *Encyclopédie française*, Vol.18, Librairie Larousse, 1976, p.11058
[48] http://www.larousse.fr>sexualité : *Définitions : sexualité-Dictionnaire de français Larousse* visité le 13 mars 19h46min
[49] Norbert SILLAMY, *Dictionnaire encyclopédique de la Psychologie,* Paris, Bordas, 1980, p.1097
[50] www.coe.int>web>sex-and-gender : *Sexe et genre – Council of Europe* visité le 11 octobre 16h08min

Le sexe de l'homme est une partie corporelle sacrée. « (…), *le sacré se trouve dans nos lombes, le foyer intérieur, et non pas dans ces lieux de culte qui professent hypocritement le contrôle des désirs. Le sacré est en nous, à cet endroit du corps nommé "sacrum" qui se trouve à la base de notre sexualité : là justement où se trouvent les premières vertèbres de la colonne vertébrale appelées "sacrées", dans cette zone anatomique, le bas des reins, si dépréciée par les monothéistes, et dont pourtant la plupart des religions ont reconnu le caractère essentiel. C'est notre vrai temple, notre vrai sanctuaire. Nous le transportons partout avec nous. Et nous l'avons renié, désacralisé, rendu impur et vil alors qu'il contient le feu intérieur qui nous rend semblables à dieu* »[51].

Si l'on remonte dans l'histoire, la fonction du sexe sert à la procréation. Biologiquement, la partie qui aide principalement à la reproduction est connue sous le nom du sacrum. « *On l'appelle Sacrum ("sacré") parce qu'il symbolise le pouvoir que possède l'homme de procréer. Les nerfs qui passent par le sacrum sont en effet ceux qui commandent l'érection. (...). C'est une "structure vestigiale" de queue. Vu de profil, il a la forme suggestive d'un dard. C'est surtout l'os le plus stratégiquement important du squelette : en forme de bouclier triangulaire, au bout de cette pointe appelée coccyx, il commande la montée de la flamme sexuelle et protège par derrière nos organes génitaux…»*[52].

La sexualité est « sacrée ». En nous référant à Durkheim lorsqu'il distingue ce qui est sacré et ce qui est profane, nous dirions que la sexualité mérite d'être protégée des choses profanes. « *Les choses sacrées sont celles que les interdits protègent et isolent ; les choses profanes, celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à distance des premières »*[53]. « *La chose sacrée, (...) c'est par excellence celle que le profane ne doit pas, ne peut pas impunément toucher »*[54].

Le corps de l'homme ou de la femme, du fait qu'il enveloppe tous les organes du corps y compris ceux de la reproduction, a besoin d'être fortement protégé. Ainsi, ses organes génitaux, du fait qu'ils conservent un secret non seulement dans la reproduction chez l'être

[51] www.liberation.fr>2011/12/28>p.… : *Pourquoi mon sexe est sacré - Libération* visité le 19 mars 2021 à 20h07min
[52] *Ibidem*, visité la même date à 21h27min
[53] Emile DURKHEIM, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1985, p.56 cité par François-André ISAMBERT, *Le sens du sacré. Fête et religion populaire*, Paris, Les Editions de Minuit, 1982, p. 238
[54] Emile DURKHEIM, *idem*, p.484 cité par Jean Cazeneuve, *Sociologie du rite (tabou, magie, sacré)*, Paris, PUF, 1971, p.221

humain mais aussi dans l'angle de réputation de toute personne, doivent être protégés contre les dangers ou impuretés pouvant les désacraliser dans la société.

La société naît, grandit et meurt comme se fait pour l'homme. En évoluant, la société a certaines règles et normes à respecter. En d'autres mots, il y a des éléments à travers lesquels elle est appelée à accepter et d'autres auxquels elle doit renoncer. En d'autres termes, elle est obligée de se débarrasser de tout ce qui se rapporte aux interdits et/ou aux tabous. Ce qui est évident est que les interdits et les tabous ont comme but le maintien de l'ordre dans la famille et dans la société, tout en instituant et tout en protégeant le sacré.

Avant de parler de ce qui est d'interdit et tabou dans le sens sexuel précisément dans la culture du Burundi, essayons de nous rappeler ce que c'est le tabou et l'interdit.

Selon Junod, le tabou désigne « *tout objet, tout acte, toute personne qui comporte un danger pour l'individu ou la communauté, et qui doit, par conséquent, être évité, cet objet, cet acte ou personne étant frappé d'une sorte d'interdit* »[55]. Dans le Dictionnaire des symboles, Chevalier et Gheerbrant définissent le tabou de cette façon : *« Le tabou est un mot d'origine polynésienne et est symbole de l'interdit et de l'intouchable. Tabou, c'est précisément cette condition des objets, des actions ou des personnes isolées ou interdites, à cause du danger que comporte leur contact. Tout ce qui est sacré, prohibé, interdit, incestueux, de mauvais augure, dangereux,...»*[56].

Alors que le tabou insiste beaucoup sur le caractère sacré et la crainte d'un malheur qu'il pourrait apporter à l'auteur lui-même ou à la communauté tout entière en cas de transgression, l'interdit renvoie à :

« - une *condamnation absolue qui met quelqu'un à l'écart d'un groupe;*

- *un impératif institué par un groupe ou une société, qui prohibe un acte ou un comportement* »[57].

[55] Henri-Alexandre JUNOD, *Mœurs et coutumes des Bantous: la vie d'une tribu sud-africaine*, Vol.2, Paris, Payot, 1936, p.516 cité par Jean CAZENEUVE, *Sociologie du rite (tabou, magie, sacré)*, Paris, PUF, 1971, p.47

[56] Jean CHEVALIER et Alain GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles*, Vol.4, Paris, Ed. Robert Laffont et Ed. Jupiter, 1969, p.255

[57] www.larousse.fr>français>interdit : *Définitions : interdit - Dictionnaire de Français Larousse* visité le 26 février 2021 à 11h21min

Dans l'interdit, il n'y a pas nécessairement la présence du sacré. Ce dernier apparaît dans le tabou. « *La notion de sacré est organiquement liée à celle de tabou »*[58]. Exemple : *Kirazira gutambuka umuvyimba*/Il est interdit d'enjamber un cadavre. Le mort a quelque chose de sacré.

L'interdiction, quant à elle, n'embrasse pas le sacré. Elle est simple et ordinaire. Exemple : *Kirazira guhagarara hejuru y'abantu*/Il est interdit de se tenir debout quand les autres sont assis. Se tenir debout quand les autres sont assis ne présente pas du sacré.

Dans la société burundaise, le tabou et l'interdit ne se différencient pas en Kirundi. Les deux termes désignent tous *« umuziro »* (singulier) ou *« imiziro »* (pluriel). Ils expriment ce qui est interdit ou défendu : *« Kirazira* »/« Il est interdit/défendu ». Les *miziro* sont nommés ainsi en ce sens que les Burundais considèrent de cette façon tout ce qui n'est pas autorisé de dire, de manger, de regarder, de faire, de boire, de toucher, de jurer, etc.

Cependant, Ntahomvukiye distinguent deux grandes catégories de *miziro* : *Les* « *miziro*-tabous » et les « *miziro*-interdits ». Pour lui, les premiers sont ceux « *imprégnés de sacré et inspirant la crainte* »[59], tandis que les seconds sont ceux qui « *proviennent d'une réelle volonté d'interdire tel ou tel acte et ne tendant leur force que dans cette même volonté* »[60]. De ce fait, les *miziro*-tabous sont numineux. Contrairement aux *miziro*-interdits, les *miziro*-tabous sont entourés d'un caractère sacré et portent un malheur à l'individu ou à la communauté qui les transgresse.

Dans la sexualité, les *miziro*-tabous et les *miziro*-interdits sont presque confondus. Essayons d'expliciter un peu tout cela par des exemples.

a. Les *miziro*-tabous :

Dans le Burundi traditionnel, la virginité chez une fille était une chose de valeur importante. Le jour de mariage, si le mari découvrait que la fille est arrivée dépucelée, cette dernière était obligée de retourner chez elle ou vouée aux gémonies. Bien auparavant, si la fille tombait enceinte dans la période prénuptiale dans l'enclos de son père, cela était un grave déshonneur à la famille. La fille était jetée vivante dans le gouffre-*gisumanyenzi*.

[58] Laura Lévi MAKARIUS, *Le Sacré et la violation des interdits*, Paris, Payot, 1974, p.7
[59] Hilaire NTAHOMVUKIYE, *Les Miziro, Eléments d'éducation morale et religieuse* : *Description linguistique et essai d'évaluation pastorale*, Mémoire, Louvain-la-Neuve, UCL, Faculté de Théologie, 1981, p.18
[60] *Ibidem*

Convaincus que les menstrues sont impures et funestes, les Burundais disent que :

- « *Umugore ari mu miziro ntaraba mu gikomere c'umuntu, coca kimurima/Une femme en règles ne regarde pas dans la plaie de quelqu'un, celle-ci s'infecterait et envahirait tout le corps* »[61] ;
- « *Kirazira kwihagarika ku mugina, amagara yoca avyimba / On ne se soulage pas (petit besoin) sur une termitière ou dans un trou naturel, les organes génitaux s'enfleraient* »[62] ;
- *« Nta mugabo akora umukobwa wiwe ku mabere,…/ Un homme ne peut toucher sa fille aux seins, …»*[63].

Dans la conception de la culture burundaise, cela veut dire qu'une fois que l'on a outrepassé ce *muziro*, il y a un malheur qui va affecter le transgresseur.

b. Les *miziro*-interdits :

Les *miziro*-interdits sexuels se portent sur des règles sociales que l'on doit respecter puisqu'ils sont incorporés ainsi dans la société et s'imposent en tant qu'éléments de bienséance. Par exemple :

- « *Umugore ntiyicara asutamye canke atambikije / Une femme ne s'assoit pas accroupie ou les jambes écartées* »[64] ;
- « *Umugore ntagorobeza yohava arugwa inyuma / Une femme ne se promène pas la nuit, elle risquerait de ne plus rentrer* »[65] ;
- « *Nta mugabo yisasira afise umugore / Un homme marié ne fait pas lui-même son lit* »[66] ;
- « *Nta mugabo akora mu nkono iteka / Un homme marié ne touche pas dans la marmite* »[67].

Notons que notre objectif par rapport à ces *miziro*-tabous et *miziro*-interdits n'est pas d'étudier en profondeur les *miziro* mais juste pour faire remarquer deux choses.

1. Que ce soit dans les *miziro*-tabous ou dans les *miziro*-interdits, la sexualité reste toujours enfermée dans la prohibition par le fait qu'elle est prise dans le sens de sacralité.

[61] *Idem*, p.96
[62] *Idem,* p.94
[63] *Idem*, p.102
[64] *Idem*, p.99
[65] *Ibidem*
[66] *Idem*, p.101
[67] *Ibidem*

2. La société burundaise est pudique, vit une grande pudeur : le tabou et les interdits dans le domaine de la sexualité sont toujours d'actualité et laissent planer le mystère. Découvrir alors ce qui est caché ou secret alors qu'il est couvert de sacralité, engage une impureté qui est due non seulement à la violation du tabou mais aussi à la violation de l'interdit.

En dehors de l'école et des autres milieux de socialisation qui s'inscrivent actuellement dans le cadre éducationnel suite à la modernité, les interdits comme le tabou avaient un grand rôle en matière d'éducation traditionnelle. Il s'agit des éléments qui renforçaient non seulement des valeurs aussi bien humaines que morales mais des éléments qui soutenaient aussi les parents au niveau de l'éducation des enfants pour distinguer ce qui est à faire et ce qui est à éviter, ce qui relève du bien et ce qui relève du mal, du pur et de l'impur, du sacré et du profane. Maintenus dans les règles sociales et les imaginaires, l'interdit et le tabou protègent l'ordre social qui fait que la culture soit forte : la société se soumet à elle et l'éducation en procède.

I.7. L'éducation sexuelle dans la tradition burundaise

Dans la société burundaise, l'éducation de l'enfant était assurée soit par le modèle de son père (s'il s'agit du garçon), soit par le modèle de sa mère (s'il s'agit d'une fille). Les obligations qui mènent l'enfant burundais au stade adulte diffèrent du garçon à la fille. Le garçon suivait le modèle de son père. Ce dernier faisait apprendre à son fils sa profession et d'autres activités liées au monde masculin. Quant à la fille, l'éducation était assurée par sa mère.

Ainsi, la fille apprenait surtout des activités ménagères car elle était préparée principalement à l'exécution de ce genre d'activités et à la soumission à son époux lorsqu'elle sera mariée. Nisubire l'a bien exprimé pour cette tradition burundaise. « *La fille devait rester au foyer comme son nom l'indique (*umunyakigo*) et devait y apprendre toutes les fonctions dévolues aux mères. Le garçon quant à lui était suivi par son père qui avait la charge de l'initier aux activités typiquement masculines (…). A défaut du père et de la mère, le garçon et la fille étaient pris en charge par l'oncle pour le garçon et la tante pour la fille* »[68].

Dans cette période, l'enfant apprenait différents comportements sexuels, la prohibition sexuelle, etc. et était mieux protégé contre ce qui pouvait lui être nuisible y compris les violences sexuelles.

[68] Evariste NISUBIRE, *« Etude de quelques difficultés rencontrées par les parents burundais dans l'information-éducation sexuelle de leurs adolescents et adolescentes scolarisées du secondaire : Enquête menée en commune Rutovu »,* Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2000, p.26

Au Burundi, l'éducation sexuelle concernait surtout le mariage. Gahungu nous décrit bien la situation. « *Bref, l'éducation sexuelle dans la société burundaise traditionnelle était concentrée sur la préparation au mariage. En famille, cette éducation est plus rigoureuse pour la fille que pour le garçon. Ainsi, toutes les tendances érotiques étaient prohibées. Les enfants étaient séparés selon le sexe et il n'y avait pas d'information en rapport avec le sexe sauf pendant la période de préparation à fonder le foyer* »[69]. Cela est dû au fait que la question de la sexualité est conçue, dans la société burundaise, comme tabou. Nombre de familles n'osent pas débattre sur des sujets touchant les parties sexuelles humaines. Les parents et les enfants ne peuvent pas s'asseoir ensemble en vue de dialoguer sur ce qui se rapporte à la sexualité. Il s'agit d'un sujet tabou sur lequel on ne mène un débat qu'entre les égaux en âge et de même sexe.

Qu'il soit fille ou garçon, l'enfant burundais qui est doté d'une bonne éducation devait s'écarter du débat en ce qui concerne la sexualité et n'osait surtout pas en parler en face de ses parents ou des personnes adultes. Cela ressemble à ce que Nzeyimana a remarqué. « *Dans la coutume burundaise, en matière d'éducation sexuelle, un enfant sage et bien éduqué est celui qui n'ose parler de sexe surtout en face de ses parents ou des personnes adultes. Cela est particulièrement vrai pour la jeune fille qui doit être discrète en matière de sexualité, comparativement au garçon »*[70].

Dans la société burundaise, « les choses sexuelles » n'étaient pas dites par n'importe qui comme elles ne pouvaient pas être évoquées devant n'importe qui ou n'importe où. Ainsi, les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, à partir de leurs lieux de rencontre, se socialisaient entre pairs, en s'adonnant à un échange dont ils ne bénéficient pas auprès des adultes. Les filles profitaient du fait d'être loin de leurs mères et tantes ou de tout autre adulte responsable, lors de l'activité de recherche du bois de chauffage, de puisement de l'eau ou d'autres tâches réservées aux filles pour s'entretenir sur la sexualité. Ce fait que les filles se confinent dans un endroit caché pour la recherche d'informations sexuelles tant théoriques que pratiques est remarqué par Kashamura. « *Bien à l'abri dans le bois sacré, les jeunes filles commencent leurs exercices. Ce sont d'abord de conversations sur des questions d'ordre sexuel. Viennent*

[69] Méthode GAHUNGU, *Op.cit.,* p.45
[70] Jeanine NZEYIMANA, *Op.cit.,* p.17

ensuite les exercices pratiques : elles commencent à se caresser individuellement les lèvres et le clitoris, (…) »[71].

En paraphrasant Gahungu[72], les garçons, quant à eux, se socialisaient le plus souvent par des activités masculines comme la forge, garder le bétail, mener les troupeaux à l'abreuvoir, les jeux éducatifs propres aux garçons, etc. En effet, c'est dans ces rencontres masculines que les garçons se donnaient d'informations sexuelles.

A partir de ces lieux privilégiés qu'ensemble, ces filles ou ces garçons pouvaient parler de tout et n'importe quoi. C'est en profitant de ces occasions que les filles s'entretenaient entre elles sur des choses cruciales de leur vie future et sexuelle : « *Dans cette brousse éloignée des villages, les jeunes filles se parlaient ouvertement et chacun révélait ce qu'elle connaît au sujet de la sexualité* »[73]. Il en était de même chez les garçons. Dans les prairies lors de la garde du bétail par exemple ou en tous autres lieux retirés, c'était l'occasion pour les jeunes garçons de s'adonner aux joutes d'insultes (*imikomo y'abungere*) et d'échanger sur leurs expériences (tant théoriques que pratiques) relatives à la sexualité : « *Quant aux garçons, ils se rencontraient au pâturage quand ils gardaient le bétail et également dans les jeux quand ils gardaient les veaux. Les garçons arrivaient à organiser des jeux inter-collines lorsqu'ils conduisaient le bétail à la source pour boire de l'eau. Au retour de l'abreuvoir, ces gardiens pouvaient faire des compétitions soit sur la poésie pastorale, soit sur ce qui est communément appelé IMIKOMO, c'est-à-dire une sorte de littérature orale qui renferme des injures. Au cours de ces échanges acharnés, ils se rendaient compte de l'existence de telle ou telle réalité qu'ils ignoraient auparavant* »[74] y compris celle de la sexualité. Nous comprenons que les adultes avaient eux aussi leurs manières, leurs moments et leurs espaces pour parler de ces choses-là qui, dites en public, « font honte » (*ibiterasoni*).

En dehors des occasions propices pour garder le secret ou mieux disons « le caractère sacré » du sujet, parler du sexe en public ou faire de l'exhibitionnisme chez les burundais était prohibé, inacceptable. Cette prohibition est également renforcée par certains proverbes ou autres éléments de la culture chargés d'éduquer la jeunesse burundaise en rappelant explicitement ou implicitement que le sexe est tabou. *« Les filles étaient également tenues de*

[71] Anicet KASHAMURA, *Famille, sexualité et culture*, Paris, Payot, 1972, p.89 cité par Didacienne NIYONGERE, *L'Inceste dans la culture traditionnelle burundaise*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2003, p.81
[72] cf. Méthode GAHUNGU, pp.45-46
[73] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.81
[74] Méthode GAHUNGU, *Op.cit.*, p.46

garder le secret en matière des informations sexuelles reçues. Par exemple : " Ntawuvuga ivyo mu rusenyero ". Cela signifie qu'il est strictement interdit de parler des activités d'initiation sexuelle qui avaient lieu quand les filles étaient occupées par la recherche du bois »[75].

A partir de l'éducation traditionnelle basée sur la sexualité, à l'exception du garçon qui était plus ou moins favorisé, la sexualité chez la fille était tellement discrète. D'une manière générale, chez la fille comme chez le garçon, les éléments constructifs de la culture du Burundi comme les adages, les contes, les récits, les interdits, etc. enseignaient comment le Burundais bien éduqué devait garder le respect et le secret de toute chose y compris celle de la discrétion totale dans les situations sexuelles.

Avec ce qui a été dit jusqu'ici, d'aucuns se poseraient la question que le contenu des chansons de sport de masse et surtout certaines chansons contenant des paroles à caractère obscène ou osé (c'est-à-dire les chansons paillardes) pourrait relever du phénomène de défoulement ou plutôt de la violence-domination qu'exerce l'homme envers la femme.

I.8. Les chansons paillardes

Par définition, *« une chanson paillarde ou chanson gaillarde ou grivoise est une chanson populaire traditionnelle aux paroles osées, à caractère sexuel, ouvertement transgressive, visant à choquer les bienséances en violant les tabous qui ont cours dans la vie de tous les jours »*[76]. Les chansons paillardes sont donc des chansons à paroles indécentes et/ou obscènes. Dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*), nous trouvons l'évocation des paroles à connotations sexuelles caractéristiques de la chanson paillarde.

Nous avons mené notre recherche en vue de comprendre s'il pourrait y avoir de violence que les femmes subissent à travers les chansons de sport de masse (*inkato*).

I.9. Les chansons de sport de masse (*inkato*)

Nous parlons de chansons de sport de masse (*inkato*) au pluriel et de chanson de sport de masse (*urukato*) au singulier.

La « chanson de sport de masse », nous l'avons traduite par *urukato* en Kirundi. La chanson *urukato* est une chanson utilisée par les gens qui veulent se motiver quand ils sont en train de

[75] Méthode GAHUNGU, *Op.cit.*, p.48
[76] http://www.cocoledico.com>dictionnaire : *Paillardes: définition du mot 'paillardes' dans le dictionnaire* visité le 04 mai 2021 à 21h 13min

faire des activités dures (par exemple : portage de fardeaux, extraction de matières premières, érection de poteaux électriques, transmission de matériaux aux maçons sur les chantiers de construction ou toute autre activité manuelle, etc.). Cela donnerait de la cadence au travail, dissiperait le sentiment de fatigue, repousserait le seuil et donnerait un second souffle. L*'urukato* est aussi, par extension, une chanson traditionnelle principalement animée dans la rue par des pratiquants sportifs du jogging.

> *« L'*urukato *est un genre littéraire. Il s'agit d'une chanson pour se réactiver, se motiver pour avoir un nouveau souffle en vue d'atteindre un but.*
>
> *Dans la mesure où certains travaux manuels se faisaient en groupe, pour se donner mutuellement de l'énergie, on chantait. Certaines de ces chansons ne contenaient pas des mots grivois tandis que d'autres en contenaient. Le langage licencieux est lié au fait que les travailleurs des activités manuelles constituaient une espèce de groupe social qui finissait par se forger une identité qui s'accompagnait de pratiques langagières communes. Comme certains vivaient en campements, loin de leurs familles, ils se permettaient alors une licence verbale en utilisant des paroles osées et obscènes, dans la certitude qu'il n'y avait pas de femmes ou d'enfants à offenser.*
>
> *C'est par métonymie que ces chansons de sport de masse dont certaines sont grivoises, chantées par les militaires et les élèves ou les étudiants en sport, ainsi que d'autres amateurs de sport, ont été appelées* inkato.
>
> *Cependant, quelquefois les adeptes de* Kiranga *se permettaient d'insérer occasionnellement des mots grivois dans leurs chants rituels. Cependant, il ne s'agit que des mots isolés évoqués en passant.*
>
> *Tout compte fait, les chansons grivoises faisant partie des chansons de sport de sport de masse* (inkato) *appartiennent avant tout à des groupes partageant une identité sociale leur permettant de référer à l'intimité, cette proximité sociale les rapprochant linguistiquement aussi.*
>
> *En somme, le sens de* « urukato » *que nous avons actuellement est le résultat d'une polysémisation par un processus de métonymie qui s'est tissé d'un sens à l'autre. Les développements sémantiques peuvent être établis :*

1. *La chanson non grivoise exécutée au cours de la tâche pour se donner de l'énergie,*
2. *Toute chanson paillarde par analogie avec le contenu grivois des chansons exécutées par certains groupes professionnels au cours de leurs activités »*[77].

Dans notre recherche, c'est le 2è sens qui nous intéresse. Prise dans le sens grivois, *l'urukato,* chanson paillarde burundaise, utilise donc un langage grossier, impudique ou obscène. Les imitations de ces chansons ont gardé ce langage grossier et obscène qui s'oppose au langage courant et à la morale et fait dans la provocation, l'attentat à la pudeur et la transgression.

I.10. Attentat à la pudeur et outrages publics aux bonnes mœurs

Le code pénal burundais, dans ses articles allant de 572 à 588, est clair à ce sujet. Les concepts d'attentat à la pudeur et d'outrages publics aux bonnes mœurs y sont définis. Qu'ils aient été commis avec violence, ruse ou menaces ou alors sans, ce sont des actes répréhensibles. Les peines (servitude pénale et amendes) à appliquer sont également indiquées selon la gravité de l'acte.

Qu'est-ce que c'est « attentat à la pudeur » et « outrages publics aux bonnes mœurs » ?

« ***Article 572.-*** *Constitue un acte d'attentat à la pudeur, tout acte de caractère sexuel contraire aux mœurs burundaises exercé intentionnellement et directement sur une personne. L'attentat existe dès qu'il y a commencement d'exécution* »[78].

« ***Article 587.-*** *Quiconque a exposé, vendu ou distribué des chansons, pamphlets ou autres écrits, imprimés ou non, des figures, images, emblèmes ou autres objets contraires aux bonnes mœurs, est condamné à une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.*

Est puni des mêmes peines, quiconque a, en vue du commerce ou de la distribution, détenu, importé ou fait importer, transporté ou fait transporter, remis à un agent de transport ou de distribution, annoncé par un moyen quelconque de publicité des chansons, pamphlets, écrits, figures, images, emblèmes ou objets contraires aux bonnes mœurs.

Dans les cas prévus par les alinéas précédents, l'auteur de l'écrit, de la figure, de l'image, celui qui les a imprimés ou reproduits, les fabricants de l'emblème ou de l'objet sont punis d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais.

[77] Synthèse du dialogue sur l'*urukato* avec Ferdinand MBERAMIHIGO, Professeur associé à l'Université du Burundi, Linguiste

[78] République du Burundi, BOB, 2e Semestre 2017, *op.cit.*, p. 2107

Quiconque a chanté, lu, récité, fait entendre ou proféré des obscénités dans des réunions ou lieux publics devant plusieurs personnes et de manière à être entendu de ces personnes, est puni d'une amende de dix mille à vingt mille francs burundais »[79].

Si chanter *urukato* échappe à l'article 572 du code pénal**,** l'article 587 est explicite : le fait de chanter des obscénités est punissable. Par ailleurs, même en ce qui concerne l'article 572, la chanson *urukato* par son contenu grivois, n'est-il pas « *acte de caractère sexuel contraire aux mœurs burundaises exercé intentionnellement et directement sur une personne* »[80], en l'occurrence la femme? Nous pensons que certes dans les chansons de sport de masse (*inkato*) ayant caractère de celui de chanson paillarde, il n'y a pas de violence physique ; mais, tout de même, la violence symbolique est présente.

I.11. La violence symbolique : notre modèle théorique

Pour tout travail scientifique, il est tenu de clarifier un modèle théorique qui oriente le chercheur dans sa recherche. Dans la présente étude, le modèle théorique de la violence symbolique nous guidera et nous servira de fil d'Ariane.

La violence symbolique est un concept qui a été développé par Bourdieu dans son ouvrage *« La Domination masculine »*[81]. L'auteur explique la violence symbolique en se basant sur la façon dont les femmes sont maltraitées : elles peuvent subir une violence physique (visible) ou non physique (invisible) donc « symbolique ».

Et qu'est-ce que réellement la violence symbolique ? Quelle est sa définition ? Bourdieu le définit en se référant au sens le plus commun du terme « symbolique ». Dans sa définition, Bourdieu montre de prime à bord, les contresens donnés ou pouvant être donnés par certains individus avant de déterminer précisément ce que c'est la violence symbolique. « *Prenant ''symbolique'' dans un de ses sens les plus communs, on suppose parfois que mettre l'accent sur la violence symbolique, c'est minimiser le rôle de la violence physique et (faire) oublier qu'il y a des femmes battues, violées, exploitées, ou, pis, vouloir disculper les hommes de cette forme de violence. Ce qui n'est pas du tout le cas, évidemment. Entendant ''symbolique'', par opposition à réel, effectif, on suppose que la violence symbolique serait une violence purement " spirituelle " et, en définitive, sans effets réels »*[82].

[79] République du Burundi, BOB, 2e Semestre 2017, *op.cit.*, p.2109
[80] *Idem*, p.2107
[81] Pierre BOURDIEU, *La Domination masculine*, Paris, Editions du Seuil, 1998, pp.33-38
[82] *Idem*, pp.33-34

Dans la plupart des cas, la violence symbolique ne paraît pas visiblement; elle est cachée d'une certaine manière. « *La violence symbolique est une violence douce et souvent invisible* »[83] ; mais elle ne reste pas moins ravageuse que l'autre visible (la violence physique). La victime ressent ladite violence dans son psychisme car elle se répand doucement dans son intérieur et le mine lentement mais sûrement.

En effet,« *la violence symbolique s'institue par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut pas ne pas accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant incorporée de la relation de domination, font apparaitre cette relation comme naturelle* »[84]. En d'autres mots, par la présence de domination, le dominé ne peut pas échapper à la violence symbolique.

C'est ainsi que le sociologue Eric Fassin, dans le sens de Bourdieu, dit que la violence symbolique désigne comment la domination fonctionne sans passer par la violence physique. « *Quant à Pierre Bourdieu, il a pris pour objet la violence symbolique, autrement dit, la manière dont la domination fonctionne même sans passer, la plupart du temps, par la violence physique* »[85]. De ce fait, le dominé est tenu de l'incorporer puisqu'il n'y a pas d'autres recours au cas où il est dépendant du dominant.

« *La violence symbolique est une violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance - ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment »*[86]. Il est ici compréhensible que ce genre de violence peut se faire soit volontairement (consciemment), soit involontairement (inconsciemment).

La violence symbolique se construit sur base du rapport de force ou de domination entre le dominant et le dominé : « (…) *le fondement de la violence symbolique réside non dans des consciences mystifiées qu'il suffirait d'éclairer mais dans des dispositions ajustées aux structures de domination dont elles sont le produit* »[87].

[83] *Idem,* p.34
[84] *Ibidem*
[85] http://www.franceculture.fr> Société : *"Culture du viol" : derrière l'expression, une arme militante…* visité le 27 août 2021 à 14h13min
[86] www.monde-diplomatique.fr>1998/08 : *De la domination masculine, par Pierre Bourdieu,* visité le 22 avril 2021 à 12h22min
[87] Pierre BOURDIEU, *Op.cit.,* p.38

De ce fait, cette domination ou ce pouvoir « symbolique » qui engendre la violence symbolique s'observe dans tous les aspects entre le petit et le grand, le bas et le haut, la femme et l'homme, le subalterne et le chef, etc.

Dans ce genre de domination, les dominés ou les victimes subissent la violence symbolique légitimement et/ou psychologiquement. D'une part, la victime subit la violence symbolique légitimement puisque celle-ci considère que cela ne lui fait rien car c'est conforme à la morale ou c'est reconnu ainsi. D'une autre part, la victime ressent des souffrances psychologiques car elle juge qu'il s'agit, selon l'acte perpétré à son égard, d'une forme de la dévaloriser ou de la rendre insignifiante.

C'est dans ce sens que nous allons aborder, analyser et expliquer la violence faite aux femmes par rapport aux chansons de sport de masse (*inkato*). Dans certaines des chansons *inkato,* il y a présence de violence symbolique. Certaines chansons des pratiquants du jogging contiennent des paroles libertines qui ciblent par un langage grossier en milieu public les parties intimes de la femme. Les femmes pourraient subir, du coup, la violence symbolique, une violence qui ne s'observe pas physiquement mais qui, moralement, affecte le psychisme de la victime, du fait qu'on a exposé en chansons les parties sacrées de leur corps dans la rue.

Conclusion du premier chapitre

Dans ce chapitre I, nous venons de faire la revue de littérature centrée sur les différents concepts et connaissances portant sur notre sujet d'étude. Le cadre théorique circonscrit ; il reste à passer au cadre pratique. Pour évaluer les objectifs que nous nous sommes fixés, nous sommes descendu sur terrain pour la récolte d'informations. Des techniques sont exigées pour le recueil des données afin d'avoir des résultats clairs et fiables. Dans le second chapitre qui suit, nous allons parler de la méthodologie utilisée, expliquer comment nous avons constitué notre corpus et les outils d'analyse que nous avons employés.

CHAPITRE II : LE CADRE METHODOLOGIQUE

II.1. Introduction

Le présent chapitre traite le cadre méthodologique. Nous avons ainsi opté pour une approche qualitative dite aussi approche compréhensive. Les outils de la récolte des données et d'analyse sont choisis en fonction de la nature du problème à étudier ainsi que les caractéristiques de la population.

Comme le précise Grawitz, « *il faut bien comprendre que chaque technique particulière s'adapte à la nature de l'information qu'elle a pour but de rechercher et que chacune n'appréhende qu'un des aspects de la réalité, faute de pouvoir la saisir directement dans sa totalité* »[88]. D'où l'intérêt de croiser les techniques.

L'approche qualitative fait recours aux entretiens et observations. Lorsque les hypothèses sont posées et la récolte des données sur terrain effectuée, il vient l'analyse des résultats et l'interprétation. En effet, dans cette méthode qualitative, ce qui compte est la qualité d'informations rassemblées à partir des hypothèses et non la quantité des données.

II.2. Observation directe

La technique d'observation directe joue un grand rôle dans la recherche surtout en sciences sociales et humaines. En utilisant l'observation directe, le chercheur a beaucoup de facilités pour recueillir des informations variées. Selon Quivy et Campenhoudt, « *l'observation directe est celle où le chercheur procède directement lui-même au recueil des informations, sans s'adresser aux sujets concernés. Il fait directement appel à son sens de l'observation* »[89].

Ainsi, par rapport à notre travail de recherche qui analyse la violence envers les femmes se manifestant dans les chansons de sport de masse (*inkato*), l'observation directe a été mise au centre de cette activité. Nous nous sommes muni d'un carnet de bord afin de mieux accumuler des faits que nous voyions et entendions pouvant nous fournir des données significatives.

Aussi, nous avons préparé une grille d'observation portant sur l'activité des joggeurs et leur animation afin de mieux appréhender comment la violence faite aux femmes pourrait resurgir dans les chansons de sport de masse (*inkato).*

[88] Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, 11ème édition, Paris, Dalloz, 2011, p.656

[89] Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2ème édition, Paris, Dunod, 1995, p.164

A côté de l'observation directe, l'observation participante dans les joggeurs et leurs chansons est utilisée pour mieux appréhender la violence faite aux femmes.

II.3. Observation participante

Comme le dit bien Albarello, « *dans l'observation participante, le chercheur s'intègre au groupe. Il participe à sa vie et y est assimilé ; il devient ainsi le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes sur le lieu même de leurs activités, sans modifier le déroulement de ces activités. Généralement, l'objet est le groupe lui-même : ses rapports de pouvoir interne, ses réseaux, ses actions, ses dysfonctionnements* »[90].

En utilisant la technique d'observation participante, le chercheur s'intègre et se conforme au groupe comme l'un de ses membres. Ainsi, il se crée une occasion de comprendre davantage tout ce qui se fait dans le groupe et de recueillir des informations plus fiables par rapport aux activités, aux comportements, aux relations et/ou aux rites du groupe.

Cette technique d'observation participante a permis notre immersion dans certains groupes de jogging de la commune de Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Ainsi avons-nous pu « être avec », « voir » et « écouter » les joggeurs en pleine activité et en pleine animation en chansons obscènes. Cette observation participante nous a également permis d'enregistrer certaines chansons d'animation, *inkato*. Avec l'immersion, nous avons développé des relations amicales qui ont fait que les entretiens se passent dans un climat de confiance. Avec cette immersion dans le groupe qui chante les chansons *inkato*, nous avons pu récolter toutes les informations possibles se rapportant au contenu des chansons de sport de masse (*inkato)* portant un caractère grivois (résultats d'observation participante) et savoir ce que pensent les joggeurs et les non-joggeurs ou passants-spectateurs (résultats des entretiens semi-directifs).

La technique d'observation participante a duré cinq mois et demie, comptés à partir du 13 mars au 28 août 2021. Les groupes sportifs informels (c'est-à-dire des groupes sportifs qui n'appartiennent à aucun club ou association de sport) dans lesquels nous avons fait l'observation participante sont différents parce que les joggeurs se regroupent en animation sous forme de chorale et nous choisissions un groupe au hasard. Le jogging durait de 25 à 30minutes.

[90] Luc ALBARELLO, *Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique. Méthodes en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., 1999, p.83

Pendant toute cette période, nous avons fait le jogging au sein des groupes qui, tous les soirs de vendredi et tous les avant-midi de samedi, se rendent des quartiers ouest de la ville de la Mairie de Bujumbura au Campus Kiriri (ancien Collège du Saint-Esprit) au sommet du quartier Kiriri-Vugizo situé au sud-est de Bujumbura Mairie.

En plus des observations, nous avons recouru à la technique d'entretien semi-directif pour comprendre davantage les réactions du monde vivant l'activité de chanter les chansons de sport de masse (*inkato*), ceux qui y participent indirectement et les passants-spectateurs.

II.4. Entretien semi-directif

Dans une étude scientifique, le chercheur peut également recourir à l'entretien pour mener une interaction ou entrer en contact direct et personnel avec les personnes à interviewer : « *Utiliser l'entretien, c'est choisir d'établir un contact direct avec une ou plusieurs personnes pour récolter les données de la recherche* »[91].

Par ce contact donc, il y a un échange verbal entre l'interviewé et l'interviewer. Ce dernier, doté de capacité professionnelle et de techniques adaptées, conduit l'interviewé à fournir des informations claires et fiables. Berthier explicite à ce sujet. *« L'entretien est demandé par l'enquêteur pour obtenir de l'information sur un thème; c'est lui qui est concerné et qui "conduit" l'entretien. Il devra donc utiliser un savoir-faire professionnel pour parvenir à motiver l'enquêté avec attention et gentillesse et l'amener à fournir des informations valables et non des informations "pour faire bonne impression"»*[92]. Ainsi, l'entretien offre une opportunité d'avoir des résultats de bonne qualité par des renseignements profonds fournis par l'enquêté.

Pinto et Grawitz définissent l'entretien semi-directif comme « *un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé* »[93]. L'entretien semi-directif permet au chercheur de mener une communication verbale avec son enquêté en le contactant personnellement et en l'invitant à parler sur des thèmes préparés. « *L'entretien semi-directif consiste à recueillir les réactions et perceptions de l'individu interrogé à partir des thèmes et questions décidés à l'avance,*

[91]www.cairn.info>epistemologie-et-i...: *La collecte et l'analyse de l'information|Cairn.info* visité le 02 mai 2021 à 21h14min

[92] Nicole BERTHIER, *Les Techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés,* 3ème édition, Paris, Armand Colin, 2009, p.69

[93] Roger PINTO et Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Tome 2, Paris, Dalloz, 1964, p.604

compilés dans un guide d'entretien »[94]. De ce fait, l'entretien semi-directif ou entretien guidé permet de mieux récolter les données relatives aux thèmes sur lesquels on travaille.

Cette technique nous a donné l'occasion en tant qu'interviewer d'échanger tête à tête avec nos enquêtés sur le thème des chansons *inkato* et leur impact sur la société, en général, et la gente féminine, en particulier. Donc, dans le présent travail qui est réalisé pour comprendre comment la violence faite aux femmes pourrait resurgir à travers les chansons de sport de masse (*inkato*) chantées au moment du jogging, cette technique de recherche (entretien semi-directif) est déterminante dans la démarche méthodologique par ce qu'elle permet à l'enquêté de dire ce qu'il pense et de fournir des informations librement sur le sujet.

II.5. Approche compréhensive

« A la différence de l'étude quantitative, l'étude qualitative, avec son approche compréhensive, est une méthode qui permet d'analyser et comprendre des phénomènes, des comportements de groupe, des faits ou des sujets sans avoir à se préoccuper d'obtenir une quantité importante de données, mais d'obtenir des données de fond (de qualité) »[95].

L'approche compréhensive tient au fait que les chercheurs expliquent un phénomène social par la signification émanant des individus qui vivent ce phénomène. Weber l'explique bien en définissant la Sociologie. *« Nous appelons sociologie* (…), *une science qui se propose de comprendre par interprétation [deutendverstehen] l'activité sociale et par-là d'expliquer causalement [ursächlicherklären] son déroulement et ses effets »*[96].

A partir de la sociologie compréhensive de Weber, nous voyons que, pour comprendre l'activité sociale, il doit y avoir une implication de la part de l'individu vivant cette action pour en donner le sens.

C'est grâce aux opinions de l'individu portant la réalité du phénomène en question que le chercheur a la possibilité d'interpréter rationnellement le fait social afin de l'expliquer clairement. Qui d'autres parleraient mieux de *inkato* des joggeurs que les participants au jogging eux-mêmes ? Comment réfléchirait-on sur la violence symbolique faite à l'égard des femmes telle qu'exprimée à travers certaines chansons de sport de masse des joggeurs sans ne les avoir ni chantées ni entendues ?

[94] testconso.typepad.com>entretien-se...: *Entretien semi-directif - Recherche Marketing & Etudes Internet* visité le 17 mai 2021 à 11h44min

[95] Gaspard CLAUDE, *Etude qualitative : définition, techniques, étapes et analyse*, Mis en ligne et publié le 22 octobre 2019visité le 17 juillet 2021 à 09h17min

[96] Max WEBER, *Economie et société*, Tome 1, Paris, Librairie Plon, 1956, p.4

Dans cette étude, c'est à partir des représentations sociales ou des perceptions données par des individus qui entendent la profération de *inkato* que ce phénomène « violence faite à l'égard des femmes à travers les chansons de sport de masse (*inkato*) » pourra être expliqué et compris. Pour cela, il faut se rendre sur terrain de recherche; il s'agit, pour ce cas-ci des itinéraires qu'empruntent les joggeurs en Commune de Mukaza.

II.6. Description du terrain de recherche

Notre terrain de recherche est situé dans la Commune Mukaza, l'une des trois entités communales composant la Mairie de Bujumbura. Cette Commune compte plusieurs emplacements pour la pratique sportive et des itinéraires pour la marche et le jogging. C'est cette dernière activité qui intéresse notre recherche. Ces emplacements sont entre autres : le terrain Tempête, le Jardin Public, la Place de l'Unité et le Campus Kiriri, ancien Collège des Jésuites (le Collège du Saint-Esprit) juché au sommet de la colline Vugizo. Chacun de ces emplacements constitue un lieu de rencontre de plusieurs sportifs : joggeurs et marcheurs.

Les terrains de « Tempête » sont situés au bord du lac Tanganyika, dans la zone Kabondo, avenue de la Plage. C'est un vaste espace subdivisé en terrains de football et de basketball. Les sportifs y sont en grand nombre parce que les joggeurs et marcheurs s'y rencontrent pour faire des exercices physiques.

L'autre place réservée à la pratique sportive est le Jardin Public. Ce dernier est situé dans la zone Rohero, avenue Pierre Ngendandumwe. C'est un lieu de rencontre de joggeurs et marcheurs. Une fois sur place, ces sportifs font des exercices de gymnastique variés. L'accès au Jardin public est payant. Le droit d'entrée est de cinq cent francs burundais (500fbu) par personne; on peut aussi s'abonner mensuellement pour dix mille francs burundais (10.000fbu) lorsqu'on est une seule personne ou annuellement pour cinq cent mille francs burundais (500.000fbu) quand il s'agit d'un club.

Un autre lieu sportif visité, est celui qui est situé en bas de la Place de l'Unité (communément appelé *Ku Bumwe*), à côté du Mausolée du Prince Louis RWAGASORE. C'est l'un des emplacements préférés par les sportifs. Les joggeurs qui sentent de la fatigue avant d'arriver au Collège ou bien ceux qui préfèrent ce milieu suite à d'autres motifs, s'y reposent et y font des exercices de gymnastique.

Enfin, il y a la place de Kiriri communément appelée Collège. Elle est située dans le quartier Kiriri-Vugizo. Actuellement, c'est l'un des Campus de l'Université du Burundi qui, décrit par le Petit Futé, était un ancien Collège du Saint-Esprit : *« Le campus Kiriri est l'une des plus vielles écoles. Il s'agit de l'ancien collège du Saint-Esprit, un établissement tenu par les Jésuites jusqu'au lendemain de l'Indépendance »*[97].

Pour tous les joggeurs, le droit d'entrée dans les enceintes du Campus Kiriri est fixé à trois cent francs burundais (300fbu). Mais, si le sportif est un étudiant de n'importe quel autre campus de l'Université du Burundi, il présente seulement sa carte d'étudiant.

Après la visite de tous ces lieux sportifs (trois fois à la Tempête : le 14 novembre 2020, le 19 décembre 2020 et le 27 mars 2021, deux fois au Jardin Public : le 07 novembre 2020 et le 10 avril 2021), nous avons constaté que la Place de l'Unité et le Collège (emplacements les plus maîtrisables), sont les plus intéressants pour notre étude. De ce fait, ces deux places sont préférées car les joggeurs-chanteurs des chansons *inkato* sont ceux qui se rendent à la Place de l'Unité et au Collège. Ainsi, nous sommes-nous plus focalisé sur cet itinéraire.

II.7. Notre population et notre échantillon d'enquête

II.7.1. Univers d'enquête

Dans la recherche, il convient de déterminer la population sur laquelle l'étude est menée. Mucchielli définit la population d'enquête en la désignant par « univers d'enquête ». D'après lui, on appelle « univers de l'enquête », « *l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. C'est dans cet univers que sera découpé l'échantillon. L'univers est appelé aussi "la population"* »[98]**.** Dans la population d'enquête ou univers de l'enquête, le chercheur doit indiquer clairement la population auprès de laquelle il veut enquêter en y prélevant son échantillon.

Selon Blanchet et Gotman, « *définir la population, c'est sélectionner les catégories de personnes que l'on veut interroger, et à quel titre ; déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on se pose »*[99]. En d'autres mots, l'enquêteur précise la catégorie d'individus auprès desquels il va mener ses enquêtes.

[97] www.petitfute.com>c958-musee : *LE CAMPUS KIRIRI-Musée-Bujumbura-Petit Futé* visité le 17 avril 2021 à 12h27min

[98]Roger MUCCHIELLI, *Le Questionnaire dans l'enquête psychosociale. Connaissance du problème. Applications pratiques*, 5ème édition, revue et augmentée, Paris, Editions ESF, 1973, p.16

[99] Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, 2ème édition, Paris, Armand Colin, 2009, p.46

Dans la présente étude, l'univers d'enquête qui nous intéresse est composé par les joggeurs en commune Mukaza et spécialement ceux qui prennent l'itinéraire « Basse Ville[100]-*Ku Bumwe*-Collège », sans oublier les passants et les habitants des environs qui les voient courir et les entendent chanter. Ainsi, nous avons trois catégories d'enquêtés :

• les joggeurs (hommes et femmes) qui chantent *inkato* étant à l'intérieur des groupes,

• les joggeurs (hommes et femmes) qui ne chantent pas *inkato,*

• les passagers de la rue (hommes et femmes) qui entendent les chansons (*inkato)* vociférées par les joggeurs ; nous les avons appelés des « passants-spectateurs ».

II.7.2. Construction de notre échantillon d'enquête

L'échantillonnage par contraste a été préféré car il permet au chercheur de garantir la diversification des acteurs considérés dans la recherche afin d'avoir plus d'éclairage sur l'objet d'étude. Combessie l'exprime bien : « *Diversifier les informateurs, c'est se donner la possibilité de croiser les éclairages et d'objectiver les représentations* »[101]. Autrement dit, en utilisant l'échantillonnage par contraste, le chercheur s'efforce de varier les enquêtés afin d'avoir des informations différentes et fiables ; c'est-à-dire saisir les points de convergence et de divergence des informateurs sur le sujet.

Le nombre significatif se détermine par le terrain après la saturation des données. Ce nombre doit tout avoir des caractéristiques relatives à la population choisie. D'où, il n'est pas nécessaire d'enquêter sur toute la population mais plutôt sur une partie (quelques éléments) de la population délimitée. C'est cette partie que l'on appelle échantillon.

Ainsi, dans notre recherche, puisque nous ne pouvions pas nous entretenir avec tous les membres de chaque catégorie de notre population d'enquête, nous avons donc défini des critères de référence pour choisir nos enquêtés.

Quatre critères ont été pris en compte :

1. Etre âgé de dix-huit ans et plus ;
2. Avoir participé, trois fois ou plus, aux activités d'un groupe de joggeurs qui battent la cadence en chantant des *inkato* (catégorie 1) ;

[100] Tous les quartiers de la Commune Ntahangwa au nord de la ville, ceux de la Commune Muha au sud et les quartiers de la Commune centrale Mukaza situés à l'ouest du Boulevard Mwezi Gisabo

[101] Jean-Claude COMBESSIE, *La Méthode en sociologie,* 4ème édition, Paris, Editions La Découverte, 2003, p.21

3. Avoir participé, trois fois ou plus, aux activités d'un groupe de joggeurs qui ne chantent jamais des *inkato* (catégorie 2) ;
4. Avoir passé au moins une fois à côté des groupes de joggeurs-chanteurs de *inkato* sans être soi-même adepte du jogging (catégorie 3).

II.8. Le déroulement de l'enquête

II.8.1. La pré-enquête

Avec la pré-enquête, *« étape de la pré-recherche »*[102] importante en sciences sociales, le chercheur essaie de *« se familiariser de la façon la plus complète possible avec le sujet »*[103]. Il va, du même coup, vérifier « *la clarté et la pertinence des questions qu'il a formulées afin qu'elles soient retouchées ou maintenues en tant que telles. Cette phase de recherche permet donc de vérifier si l'instrument de collecte des données est efficace »*[104].

La phase de pré-enquête permet au chercheur de reconnaître davantage le terrain, de se distancier des préjugés et des prénotions, des idées préconçues. La pré-enquête, indique Boudon, est « *une reconnaissance du terrain* (par le chercheur)*, en essayant de se débarrasser de ses idées préconçues, ou, comme disait Bacon, de ses prénotions, de manière à faire apparaître les facteurs ou variables explicatives qu'il recherche »*[105].

Pinto et Grawitz recommandent fortement cette phase. « *Il convient donc d'insister sur la nécessité d'une pré-enquête approfondie, c'est-à-dire d'un essai d'enquête sur un petit nombre de sujets, permettant de rôder le guide d'enquête et de mieux se rendre compte des difficultés »*[106]. On comprend ici qu'il s'agit d'un pré-test simple mais ayant un objectif bien précis.

Pour notre travail, le guide d'entretien (voir le guide en annexe 2) a été affiné au détail après une pré-enquête réalisée auprès de deux femmes qui pratiquent le jogging et un homme passant-spectateur.

[102] www.mapageweb.umontreal.ca>... : *La pré-enquête L'étape de la pré-recherche est une étape...* visité le 17 mars 2021 à 16h04min
[103] *Ibidem*
[104] Yvonne KANEZA, *Etudes des difficultés rencontrées par le personnel du CERES dans le processus du recrutement et de l'encadrement d'enfants "de" la rue. Cas d'enfants recrutés en 2011*, Bujumbura, UB, FPSE, 2012, p.37
[105] Raymond BOUDON, *Les Méthodes en Sociologie*, 5ème édition, Paris, PUF, 1969, p.33
[106] Roger PINTO et Madeleine GRAWITZ, *Op.cit.*, p.819 cité par Yvonne KANEZA, *Op.cit.*, p.41

II.8.2. Le recueil des données : l'enquête proprement dite et la construction du corpus

II.8.2.1. L'enquête proprement dite

Avant d'aller sur terrain, nous avons tout d'abord confectionné le guide d'entretien. L'enquête proprement dite a duré tout le mois de septembre 2021. Comment nous sommes-nous organisé pour nous rencontrer avec les sujets enquêtés dans les meilleures conditions possibles ? Nous sommes nous-même devenu un habitué du jogging. Ainsi, nous avons pu identifier des personnes qui se présentent régulièrement et commencé à sympathiser avec elles. Et le jour J, le courant passait déjà. Quand est venu le temps des interviews, la tâche a été facile par le fait que nous étions habitué de nous rencontrer avec tant de personnes adeptes du jogging que de simples passants. Une fois que nous soyons devenu « amis », des rendez-vous ont été pris ? Nous sommes entré en contact et nous leur avons expliqué en long et en large notre sujet de recherche. L'issue de la négociation était que les uns ont accepté sans trop nous poser des conditions et d'autres ont carrément refusé. Pour le cas de ceux-qui ont accepté, nous déterminions le moment et le lieu de rencontre pour l'entretien proprement dit.

Les difficultés rencontrées au cours de la collecte d'informations s'expliquent par le fait que certains interviewés ne répondaient pas conventionnellement au rendez-vous. Tantôt, ils venaient en retard, tantôt ils s'absentaient pour une raison ou une autre. Malgré cela, nous devions bien vouloir accepter leurs excuses.

Au moment où les interviewés retournaient sur les mêmes choses (saturation d'informations), nous avons clôturé les entretiens. A la sortie de ces entretiens, les personnes auprès desquelles nous avons enquêtées sont au nombre de dix dont quatre hommes et cinq femmes plus un entretien réalisé avec la dame coordinatrice de l'« Association des Femmes Juristes au Burundi (AFJB). L'entretien durait plus ou moins une heure.

II.8.2.2. Le corpus et sa construction

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un corpus ? Par définition, le mot « corpus » désigne un « *ensemble des données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique (terme technique de la recherche scientifique) »*[107]. Dans le dictionnaire *Le Petit Larousse*, le terme « corpus » est défini comme étant un « *ensemble des textes, des documents fournis par une tradition ou rassemblés pour une étude, en particulier pour une étude*

[107] http://www.cnrtl.fr>etymologie>corpus : *Corpus : Etymologie du corpus* visité le 02 juin 2021 à 21h 13min

linguistique »[108]. Bigaragu explicite. Un corpus est un « *ensemble de résultats recueillis sur un terrain bien déterminé visant à atteindre l'objectif de recherche mais susceptibles d'être analysés* »[109].

Après avoir récolté les chansons *inkato* à l'état brut (la version originelle en Kirundi) par enregistrement en utilisant la carte mémoire, nous avons procédé à la traduction en Français[110]. Les chansons de sport de masse (*inkato*) proférées pour se motiver sont nombreuses et varient selon les animateurs. Puisque nous ne pouvions pas les enregistrer toutes et les analyser toutes, nous en avons choisi six pour la composition de notre corpus. Autrement dit, la liste des chansons *inkato* dans notre recherche ne saurait pas être exhaustive. Etant donné que les chansons de sport de masse (*inkato*) sont souvent répétitives, nous avons préféré limiter les textes des chansons relevées ; toutefois, en présentant de larges extraits. Les textes rédigés résultent de la sélection des chansons qui expliquent la violence faite aux femmes à partir d'un langage plein d'obscénités touchant leurs parties intimes. Les chansons ont été enregistrées en pleine activité lorsque les joggeurs étaient dans l'animation effective. En plus des textes des chansons situées en annexe 1, le corpus est constitué par les retranscriptions des interviews. Le guide d'entretien se trouve en annexe 2.

La collecte des données a été, par après, suivie par la retranscription et la traduction à la fois des entretiens et des chansons de sport de masse (*inkato*) de forme libertine. Cette dernière tâche nous a nécessité énormément de temps.

En paraphrasant Nizigiyimana, nous pouvons dire que c'est ce corpus que nous venons de décrire en haut (sa façon dont il a été construit) qui constitue « le matériel » que nous avons eu « à traiter » par « l'analyse de contenu ». Nizigiyimana écrit : « (…) *l'analyse de contenu trouve ses applications essentiellement en Psychologie et Sociologie. Elle doit traiter un matériel, l'analyser systématiquement, le classer et le catégoriser en vue d'une parfaite extraction des éléments significatifs de n'importe quelle communication* »[111].

[108] Dictionnaire *Le Petit Larousse*, Larousse, 1994, p.275
[109] Souavis BIGARAGU, *L'Efficacité des paroles rituelles dans la religion traditionnelle burundaise : La prière dans le kubandwa. Enquête menée en commune Bubanza,* Mémoire, Bujumbura, UB, FLSH, 2012, p.26
[110] Voir, en annexe 1, les 6 chansons
[111] Domitien NIZIGIYIMANA, *Le Personnage d'Igisizimwe à travers quelques contes de son cycle*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, p.16

Conclusion du deuxième chapitre

Dans le présent travail de recherche, nous avons utilisé la méthode qualitative en exploitant pour outil les techniques de l'observation directe, l'observation participante et l'entretien semi-directif. L'analyse de contenu a été appliquée dans le traitement des données récoltées. L'analyse de contenu des chansons enregistrées puis retranscrites et des propos des sujets enquêtés a fait comprendre davantage ce qui se cache derrière les chansons de sport de masse (*inkato)* en matière de violence faite à l'égard des femmes. De ce corpus (retranscriptions des enregistrements des chansons *inkato* et des interviews des joggeurs ainsi que celles des passants-spectateurs) a été extrait des éléments significatifs en rapport avec la violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse burundaises.

Dans le chapitre qui suit, nous allons présenter, analyser et discuter les résultats. Il sera question de confronter les données recueillies sur terrain auprès des enquêtés et les extraits des chansons *inkato* avec les théories déjà existantes, ce qui, par conséquent, nous permettra de juger si nos objectifs ont été atteints.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

III.1. Introduction

C'est au niveau de ce troisième et dernier chapitre que les informations recueillies (les résultats des enquêtés) sont présentées, analysées et discutées.

Il y a recoupement des informations récoltées lors de l'entretien et des données provenant de notre observation participante. Ensuite, à côté de la combinaison des résultats de l'entretien et ceux de l'observation, l'interprétation porte également sur les extraits de textes des chansons de sport de masse (*inkato*) rassemblées au moment de notre observation participante. En d'autres termes, nos explications et nos commentaires sont basés sur les opinions des enquêtés (chacun symbolisé par une lettre majuscule de l'alphabet), le contenu des textes des chansons *inkato* et des théories de certains auteurs. L'approche compréhensive a fait ressortir les thématiques significatives. Le phénomène *inkato* des joggeurs de Mukaza révèlent la discrimination sexiste, le refoulement-défoulement, la perte de sens des éléments culturels, l'ignorance de la loi, etc.

III.2. Présentation et analyse des résultats

III.2.1. Chansons de sport de masse (*inkato*) et discrimination sexiste

Les chansons de sport de masse sont animées majoritairement par les hommes. Outre ce que nous avons constaté lors de notre observation participante, les enquêtés l'affirment aussi. D'après notre enquêté « A », « *abahungu bakiri bato n'abagabo nibo baririmba inkato ku bwinshi. Ariko ubu haribonekezamwo abagore bake cane muri barya bagenda baririmba inkato. Ariko mu myaka iheze, abagore ntibaja mu nkato* »/« Ceux qui chantent les chansons *inkato,* ce sont en majorité les jeunes gens et les hommes adultes. Mais aujourd'hui, on voit une petite minorité de femmes qui entrent dans le groupe qui chante les chansons *inkato*. Pourtant, dans les années passées, les femmes ne participaient pas aux chansons de sport de masse »[112].

Ces hommes qui s'adonnent à ce genre de chansons de sport de masse (*inkato*) sont classés en deux catégories en ce qui concerne les rapports qu'ils ont avec les chansons de sport de masse (*inkato*). D'une part, nous avons ceux qui entonnent les chansons *inkato* (les animateurs principaux) et, d'autre part, ceux qui font le refrain.

[112] Enquêté « A », un homme passant-spectateur, retraité, a travaillé à la REGIDESO (de 1987-2000), 62 ans, entretien du 13 septembre 2021, de 16h14 min à 17h11 min

Les enquêtés ont affirmé qu'ils n'ont jamais vu des femmes en train d'animer les chansons *inkato* de forme grivoise de peur de ne pas être jugées de dévergondées. A ce propos, l'enquêtée « E » déclare : « *Nta mugore n'umwe ndabona ariko aratera urukato. Abagore ni kwitabira gusa urukato rwatewe n'abahungu ; ntibatera inkato. Urukato ruterwa ngira ngo n'abasoda b'abagore canke abigeme b'abanyeshure !* »/« Je n'ai jamais vu de femme en train d'entonner les chansons de sport de masse (*inkato*). Les femmes ne font que reprendre le refrain de la chanson *urukato* entonnée par la gente masculine; elles (les femmes) n'animent pas les chansons *inkato*. Peut-être que cela peut arriver avec les femmes militaires ou alors avec les élèves et les étudiantes »[113].

D'après nos enquêtés, en matière de dire des paroles conduisant aux obscénités, les hommes ne se gênent pas et ne sont nullement limités du moins en comparaison avec les femmes. Ils n'ont pas honte de mener des débats sexuels, même en public. C'est pourquoi, ils n'ont pas de gêne de chanter *inkato* dans la rue. Notre enquêtée « E » le confirme : « *Abavuga cane ibiterasoni ata soni ni abagabo. Abagore na bo nyene boshobora kubivuga ku mugaragaro ariko kubera imico y'ikirundi ica ifata umugore/umwigeme nk'igitandero mu gihe yavuze ibiterasoni, ntibubahuka kubivuga* »/« Ceux qui profèrent beaucoup d'obscénités sans honte, ce sont des hommes. Les femmes le pourraient également mais, du fait que la culture burundaise est plus contraignante, plus rigoureuse avec la femme/fille (qu'avec l'homme/garçon), elles n'osent pas »[114]. Donc, il est visible que pour ne pas être qualifiées de « dévergondées », de « ratées de l'éducation de base », les femmes doivent rester réservées, très pudiques en tout et en l'occurrence sur des sujets tabous et sacrés comme celui de sexualité.

Pour conclure ce point, nous pouvons dire que, en matière de sexualité, la culture et l'expérience sur terrain (le vécu dans le quotidien) se liguent contre la femme et favorisent l'homme ; mais, l'éducation veut que la bride reste tirée pour tous les enfants sans distinction de sexe. Autrement dit, dans la société burundaise, du moins traditionnelle, « le refoulement sexuel » est un idéal dans l'éducation de base.

[113] Enquêtée « E », une femme passante-spectatrice, 27 ans, entretien du 22 septembre 2021, de 9h32min à 10h43min
[114] Enquêtée « E ».

III.2.2. Obscénités et obsession sexuelle : refoulement-défoulement/transgression

Les personnes enquêtées montrent que c'est, en grande partie, les hommes qui aiment fanfaronner sur leurs exploits sexuels et évoquer les parties intimes des femmes en milieu public.

Le contenu des chansons *inkato,* tant au niveau des titres et des refrains que des couplets, se passent de commentaires. Les thèmes abordés dans les six chansons enregistrées sont sans équivoque. Dans la chanson « *Hwama* / Sois accoisé », il s'agit d'une « femme en chaleur, au vagin insatiable que l'on essaie d'accoiser par tous les moyens mais en vain ! »[115]. Avec « *Korotirida* / Clotilde », c'est l'homme qui a passé la nuit avec Clotilde qui se vante. Clotilde a passé toute la nuit en pleurant ! De plaisir ? De douleur ? Dans tous les cas, cela ne serait pas être « d'amour débordant ». En effet, l'air sur lequel l'histoire est racontée renseigne sur le machisme, voire le sadisme de l'amant en question. L'homme semble se plaire de la souffrance de sa partenaire durant l'acte sexuel[116].

Avec « *Mariya Roza* / Marie Rose », c'est « la drague » qui est contée. D'après la chanson, un homme s'approche d'une fille « en ne pensant qu'à ça » (le sexe)[117]. Dans « *Meraniya*/ Mélanie », il s'agit des frasques de la nubile Mélanie déjà vagabonde sexuelle incontrôlée, chassée de chez ses parents sans ménagement[118].

Dans ces histoires sur le sexe, tout y passe : « sexes poilus, sexes coiffés, sexes rasés, rasage de foufounes »[119], « rasage par autrui », « désir sexuel exagéré », « nique », « mise de mots sur les choses », etc.[120]

Dans toutes les chansons de sport de masse (*inkato*) de ces joggeurs auprès desquels nous avons enquêtés, les hommes « se montrent » et mettent au grand jour leurs représentations sociales sur une partie du monde féminin en matière de rapports sexuels. A travers ces chansons *inkato,* les hommes révèlent ce qu'ils font et ce qu'ils aimeraient faire dans le domaine de la sexualité: ils se laissent aller à l'évasion, au défoulement et aux fantasmes.

[115] Voir, en annexe 1, chanson n°6
[116] Voir, en annexe 1, chanson n°5
[117] Voir, en annexe 1, chanson n°1
[118] Voir, en annexe 1, chanson n°2
[119] Voir, en annexe 1, chanson n°3
[120] Voir, en annexe 1, chanson n°4

La passante-spectatrice « D » livre comme une synthèse sur tout cela en disant : *« Kuri barya baririmba inkato, ni akaryo baba baronse ko kuja mw'ibarabara kugira bavuge ivyo babayemwo canke ibibarimwo babanje guhunga muhira* »/« Pour ceux qui chantent les chansons *inkato*, aller sur la route est un moment d'évasion (s'éloigner de leur domicile ainsi que du train-train de la vie) et une occasion d'exprimer ce qu'ils vivent ou ce qu'ils ressentent au plus profond d'eux-mêmes »[121]. Ils chantent l'objet de leur obsession.

Etant dans l'obsession sexuelle, les joggeurs trouvent, dans leur activité de jogging, une opportunité d'exprimer le refoulement sexuel et donnent dans « le défoulement » et « la transgression ». Dans ces moments de défoulement où les joggeurs sont emportés par le rythme, la cadence ainsi que par l'effet de groupe, l'interdit, le tabou et le sacré n'existent plus.

Dans ces conditions, la perte de sens de certains éléments de base de la culture burundaise est accélérée : la destruction de la culture et la dépravation des mœurs s'installent.

III.2.3. De la perte de sens des éléments culturels

Dans le Burundi ancien, on respectait profondément les mœurs. Ainsi, des règles et des normes sociales bien intégrées rendaient fort la famille et chacun de ses membres. Ces règles et ces normes sociales comprenant entre autres « l'interdit, le tabou et le sacré » entraînaient un encadrement serré des jeunes qui allait jusqu'à les brider jusque même à leur âge adulte. Elle a bien raison Niyongere : « *Les interdits jouent un rôle fondamental dans la préservation de l'ordre social* »[122]. Elle a raison quand elle dit que « *c'est le désir d'harmonie qui explique et justifie la plupart des interdits car, l'interdit joue un grand rôle dans le maintien de la culture. Le tabou apparaît comme une interdiction de bouleverser l'ordre établi. Il occupe une place de choix dans la préservation et dans la transmission de la culture* »[123].

Aujourd'hui, les choses ont changé. Suite aux mutations sociales, ce qui était valable autrefois ne l'est plus de nos jours. Les comportements ont évolué, changé dans tous les domaines. A la suite notamment de l'occidentalisation du monde, les mœurs burundaises ont été, comme tant d'autres, touchées jusque même au fond de leur « sacrum » (le niveau de la sexualité). Les personnes enquêtées déplorent la dépravation des mœurs burundaises d'aujourd'hui.

[121] Enquêtée « D », une femme passante-spectatrice, 26 ans, entretien du 11 septembre 2021, de 10h17min à 11h08min
[122] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.71
[123] *Ibidem*

En matière de sexualité, certaines chansons de sport de masse (*inkato*) sont incriminées au premier plan comme étant parmi les principaux éléments détruisant les mœurs burundaises.

En effet, certes pour nos enquêtés, les chansons *inkato* sont chantées en vue de se relâcher et de garder la cadence des joggeurs. Mais, par leurs perceptions, les gens se représentent les chansons *inkato* comme l'un des facteurs qui souillent la personnalité de l'homme en lui ôtant sa pudeur. « *Ivyo vyo kuririmba inkato, jewe ndabifata ko ari ukudukurako urupfasoni, ukutwararaza…*; *ni ukudukurako agashambara. Harya kuririmba inkato ni nko kugushirira igitsina ku mugaragaro, baba bakwambuye impuzu ugasigara uri amenya* »/« Ces histoires de chanter les chansons *inkato*, moi, je considère cela comme une forme de nous (les femmes et filles) ôter la pudeur, nous diffamer …; c'est nous déshabiller. En effet, chanter les chansons *inkato*, c'est comme dévoiler en public ton intimité. Avec *inkato*, on t'enlève tous les habits et tu restes toute nue »[124]. D'après « E », tous ces mots obscènes proférés par les joggeurs chantant *inkato* en faisant des projections sur les femmes et en l'occurrence leur intimité, c'est pareil au fait de regarder les signes génitaux de la femme lorsqu'elle est nue. Cela est proche de la pornographie : passer du monde des interdits, des tabous et du sacré au monde du pornographique… l'évolution est inédite.

Pour les enquêtés, l'évolution est certainement inédite mais « négative » : ce genre de chansons fait que la culture soit dépravée. « *Ku bwanje, umuntu aririmba urukato ameze nk'umuntu yataye akaranga. Iyo ari nk'umukobwa hoho canke umugore yubahutse akaririmba urukato, uyo ndamufata nk'ikiburandero; ni isutwa* »/« Selon moi, quiconque chante l'*urukato* est considéré comme celui qui a perdu sa culture. S'il s'agit d'une fille ou d'une femme qui ose chanter *urukato*, celle-ci, je la considère comme étant une mal éduquée, une dévergondée »[125]. « *Kuririmba igitsina mw'ibarabara ni ugutitura imico y'ikirundi* »/« Chanter le sexe dans la rue est une forme de dévalorisation de la culture burundaise »[126]. C'est une dépravation des mœurs.

En paraphrasant Nisubire[127], autrefois, les parents jouaient un rôle important dans l'éducation de leurs enfants et en l'occurrence en ce qui concerne la sexualité. La mère s'occupait de sa fille et le père suivait son garçon. Le moment venu, chacun savait comment s'y prendre discrètement.

[124] *Idem*
[125] Enquêtée « D »
[126] Enquêtée « F », une femme participant dans le groupe qui chante les *inkato*, 51 ans, entretien du 18 septembre 2021, de 14h43min à 15h36min
[127] Evariste NISUBIRE, *Op.cit.*, p.26

Le respect de l'interdit, du tabou et du sacré orientait la conduite à prendre tant pour l'éducateur que pour l'éduqué. Aujourd'hui, cela n'est plus le cas : les éléments culturels ont perdu leur sens. Nos enquêtés en sont conscients.

L'enquêté « A » est explicite. « *Muri rusangi, ikiyago kijanye n'ivy'igitsina vyakorwa ku runganwe, ni ukuvuga ku bangana. Kuva kera na rindi, mu mico n'imigenzo y'ikirundi, ibiyago bijanye n'ivy'igitsina vyabera mw'ibanga kandi hagati y'abakuze. Ibiyago bijanye n'igitsina mu bana vyabaho gake kuko hagize umwana yubahuka akabivuga, baca bamuhana. Ariko ubu, abana bamwe bamwe ntabwoba bagifise, baravuga ibiterasoni/ibijanye n'ivy'igitsina ku mugaragaro ndetse n'imbere y'ababaruta* »/« En général, dans la tradition burundaise, le débat sexuel se faisait par génération, c'est-à-dire entre les pairs. Jadis, le débat sexuel, se faisait en secret chez les adultes. Les débats sexuels chez les enfants existaient rarement par ce que si l'enfant osait parler de la sexualité, il était sanctionné. Par contre, aujourd'hui, certains enfants n'ont pas peur, ils parlent d'obscénités ou de sexualité en public et même devant leurs supérieurs, devant les aînés »[128].

En cela, nous déduisons que l'éducation d'autrefois n'a plus d'importance, suite aux changements dus à la rencontre interculturelle. L'occidentalisation du monde[129] veut que nous baignions dans la modernité et que nous adoptions ses concepts d'égalité, de démocratie et de liberté : liberté de mouvement, liberté de culte, liberté d'expression, liberté sexuelle, etc.

Aujourd'hui, les connaissances sur la sexualité sont apprises « dans les rencontres des lieux cachés » (*mu rusenyero*, dans les lieux de pâturage, au marigot, etc.) mais également à l'école, au club, à l'église, etc.; elles sont transmises par la tante, acquises auprès d'une mère ouverte, auprès des supérieurs, auprès des pairs, auprès des aînés, etc.

Comme pour illustrer ce qui vient d'être dit plus haut, l'enquêté « B » raconte son expérience. « *Jewe natanguye kumenya ibijanye n'ivy'igitsina ndi kw'ishure bivanye n'inyigisho zijanye n'ivy'igitsina n'ukurondoka hamwe n'abagenzi b'abahungu harya turi mw'irigara ariko si kubw'abavyeyi* »/« Mes informations en matière de sexualité, je les ai eues en primeur à l'école lors des leçons sur la sexualité et la reproduction ; j'ai également appris de mes

[128] Enquêté « A »
[129] Salvator NAHIMANA, *Op. cit*., pp.46-60

camarades masculins, des amis de groupe (l'acquisition de mes connaissances en ce domaine); ce n'est pas grâce aux parents »[130].

Autrefois, parler ouvertement de la sexualité était un rôle réservé aux *bishegu* lors du rite de *kubandwa* (s'attirer les grâces du dieu-*imana* par intercession de Kiranga). L'enquêté « A » en dit quelque chose : « *Kera, carazira kikaziririzwa ko muyaga ivy'igitsina ku mugaragaro kiretse ibishegu vya Kiranga kuko vyagereranywa no gushira isoni, kwerura. Umwana baramubuza kuzana ibiyago bijanye n'ivy'igitsina kugira bamukingire kuzoba igishegabo. Abirenzeko, yarahanwa akamara ijoro ryose aboshwe* »/« Jadis, parler de sexe en public, c'était strictement interdit sauf pour les adeptes de Kiranga, *ibishegu*. Sinon, pour les autres, c'était commettre un attentat aux bonnes mœurs et à la pudeur. On interdisait à l'enfant de soulever des conversations de sexualité pour lui épargner de devenir un effronté. S'il dérapait, il était puni et passait toute la nuit ligoté »[131].

Les *bishegu* et les *bishegabo* évoqués sont proches dans leur signification mais tout en restant opposés. Alors que les *bishegu* (les adeptes de *Kiranga*) intervenaient dans le rite de *kubandwa* (le sacré), les *bishegabo* (les effrontés) sont des *bishegu* dans le quotidien (le profane) et le mot désigne des individus licencieux dans les paroles et dans les comportements libertins. En refusant à l'enfant d'évoquer des propos sexuels dans les conversations, c'était dans l'optique de l'éduquer en vue de lui éviter d'adopter des comportements comparables à ceux des *bishegu*, de même que ceux des bergers et leurs joutes d'insultes (*imikomo*).

« *(…) ces imprécations étaient proférées autrefois par des gardiens de vaches qui, quand ils s'isolaient dans leurs pâturages, se lançaient ces insultes entre eux, non pas sous l'effet de la colère, mais comme dans une sorte de compétition qui donnait la victoire à celui qui se montrait le plus vexant, plus éloquent ou abondant »*[132].

Les écarts de comportement et de langage des adeptes de *Kiranga* et les joutes de bergers évoquaient des choses en rapport avec la sexualité mais dans des circonstances assez spéciales. En effet, le kirangisme relevait du sacré lors du rite de *kubandwa* qui se faisait pendant la nuit; quant aux bergers, ils ne pouvaient pratiquer leurs joutes d'obscénités que loin des enclos, dans le désert des pâturages, loin des parents, des frères et sœurs, des tantes, des oncles, etc.

[130] Enquêté « B », un homme passant-spectateur, 29 ans, entretien du 27 septembre 2021, de 15h23min à 16h12min
[131] Enquêté « A »
[132] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.116

Nos enquêtés le savent bien. Ils ne peuvent pas mener des débats sexuels en famille. Les propos des enquêtés « G » et « F » sont clairs à ce sujet.

L'enquêtée « G » l'exprime bien : « *Ntivyokunda kuvugira hamwe mu muryango ibijanye n'ivy'igitsina turi kumwe n'abagize umuryango wose kuko ntivyemewe mu mico y'ikirundi. Ariko murashobora kubiyagako bivanye n'urunganwe muba muri kumwe ndetse bikavana kandi n'abo muba muri kumwe (abana, abakuze/abavyeyi, abagabo/abagore, bamwe bose ukw'abo)* »/« Ce n'est pas possible d'évoquer la sexualité ensemble avec tous les membres de la famille réunie : cela n'est pas permis dans la culture burundaise. Mais on peut en discuter une fois rassemblé par génération et par catégorie (enfants, adultes/parents, hommes/femmes, chaque groupe à part) »[133].

L'enquêtée « F » va dans le même sens que « G ». « *Sinoshobora kuvuga ikibazo kijanye n'ivy'igitsina mu muryango harimwo abavyeyi, basazanje na benewacu kuko n'abo nokwita abakuze ari bo bavyeyi banje ico kiyago ntaco baza bazana mu muryango. Erega naho indero y'ikirundi ya kera yagabanutse, haracariho akantu k'imico kakiri mu mitwe y'Abarundi : kutavugira ahantu hose ico ari co cose canke kutabwira umuntu wese ico ari co cose* »/« Je ne pourrais pas évoquer une question sexuelle en assemblée familiale, en présence de mes parents, mes frères et sœurs ; en effet, même les adultes, en l'occurrence, les parents ne soulèvent jamais ce sujet en famille. Même si l'éducation traditionnelle burundaise a muté, il y a quelque chose de fond culturel qui reste dans le cerveau des Burundais : se garder de dire n'importe quoi à n'importe où ou à n'importe qui et de n'importe quelle manière »[134].

En demandant aux enquêtés s'ils peuvent appeler le sexe de l'homme ou de la femme par son vrai nom courant kirundi, les enquêtés se sont tous désistés. Les uns répondaient qu'ils pouvaient le dire plutôt en Français qu'en Kirundi ou alors recourir à l'aide de l'euphémisme. D'autres disaient qu'ils ne le savent pas, qu'ils ignorent tout de ces mots « honteux ». Eclatant de rires, l'enquêtée « I » laisse paraître son immense gêne dans la réponse qu'elle donne. « *Hahahahaha! Mu mvugo yeruye ? Izina ry'igitsina ntaryo novuga…*; *ntaryo nzi mu kirundi kiretse ko nshobora kubivuga mu gifaransa. Mu gifaransa naho ni* ''pénis''*, igihimba c'irondoka c'umugabo canke* ''vagin''*, igihimba c'irondoka c'umugore* »/« Hahahahahah! Dans le langage obscène ? Le vrai terme pour le sexe en Kirundi, je l'ignore et ne saurais le dire… ; je ne le connais pas, toutefois, je peux m'exprimer en Français pour le dire.

[133] Enquêtée « G », une femme faisant du sport en dehors du groupe qui chante les chansons *inkato*, 25 ans, entretien du 17 septembre 2021, de 08h56min à 09h53min
[134] Enquêtée « F »

En Français, on dit ‘’pénis’’, la partie reproductrice mâle ou ‘’vagin’’, la partie reproductrice femelle »[135].

La culture burundaise, autrefois très pudique, a été détruite au fil du temps. Aujourd'hui, des ouvriers mettant du cœur à l'ouvrage se motivent en chantant *inkato* et des sportifs (en l'occurrence les joggeurs) battent leur cadence et gardent le rythme en scandant des chants à caractère grivois en pleine rue. Dans les représentations sociales, ces chanteurs d'obscénités sont considérés comme « dévergondés, agresseurs et transgresseurs de bonnes mœurs » qui déshonorent les femmes et les discriminent.

III.2.4. Les chansons de sport de masse (*inkato*) face à la loi

Nous avons déjà dit que, dans un groupe de chants d'animation, il y a un ou des responsables des couplets et la masse responsable des refrains. Mais, à côté de cela, d'autres catégorisations sont possibles. Par exemple, nous avons constaté que, au niveau de la participation avec entrain et des motivations, l'on peut établir des différenciations. D'une part, il y a des joggeurs et des joggeuses qui chantent aisément, comme il faut, sans honte : ils n'ont aucun problème à chanter *inkato*. D'autre part, il y a ceux et celles qui suivent le groupe qui chante *urukato* sans chanter : ils sont là juste pour se faire remorqués, avancer et arriver à destination. Parmi ces derniers, il arrive qu'il y en ait certains qui chantent ; mais, cela serait à contrecœur ou par pur suivisme. Il reste à se poser la question de savoir si les uns et les autres sont informés sur ce que la loi prévoit pour sévir contre les obscénités et la transgression.

En ses articles 587 et 588, la « loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal » de la République du Burundi est claire en ce qui est en rapport avec les outrages publics aux bonnes mœurs.

« *Quiconque a exposé, vendu ou distribué des chansons, pamphlets ou autres écrits, imprimés ou non, des figures, images, emblèmes ou autres objets contraires aux bonnes mœurs, est condamné à une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais (*Article 587, alinéa1).

[135] Enquêtée « I », une femme faisant du sport en dehors du groupe qui chante les chansons *inkato*, 33 ans, entretien du 07 septembre 2021, de 11h22min à 12h19min

Est puni des mêmes peines, quiconque a, en vue du commerce ou de la distribution, détenu, importé ou fait importer, transporté ou fait transporter, remis à un agent de transport ou de distribution, annoncé par un moyen quelconque de publicité des chansons, pamphlets, écrits, figures, images, emblèmes ou objets contraires aux bonnes mœurs (Article 587, alinéa 2).

Dans les cas prévus par les alinéas précédents, l'auteur de l'écrit, de la figure, de l'image, celui qui les a imprimés ou reproduits, les fabricants de l'emblème ou de l'objet sont punis d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais (Article 587, alinéa 3).

Quiconque a chanté, lu, récité, fait entendre ou proféré des obscénités dans des réunions ou lieux publics devant plusieurs personnes et de manière à être entendu de ces personnes, est puni d'une amende de dix mille à vingt mille francs burundais (Article 587, alinéa 4).

Quiconque a publiquement outragé les mœurs par des actions qui blessent la pudeur est puni d'une amende de cinquante mille francs à cent mille francs (Article 588) »[136].

Les sujets enquêtés se plaignent en disant que les lois qui concernent les bonnes mœurs et la pudeur caractéristiques de la culture burundaise et de son éducation de base (*runtu*/humaine) ne sont pas appliquées comme il faut. « *Amategeko y'Uburundi ntabwo yubahirijwe na cane cane ayajanye n'imico y'ikirundi. Imico y'ikirundi yaratitutse kubera ko hajemwo iyindi mico mvamakungu* »/« Les lois burundaises ne sont pas appliquées et surtout celles qui se rapportent aux mœurs du Burundi. Les mœurs burundaises sont détériorées à cause de l'émergence des cultures étrangères »[137].

« *Amategeko ntiyubahirijwe neza, ari na co gituma hari ivyaha bidahanwa harimwo n'ivy'imico n'imigenzo y'ikirundi* »/« Les lois ne sont pas appliquées comme il faut, ce qui fait qu'il y ait des infractions qui ne sont pas sanctionnées y compris celles de bonnes mœurs »[138].

De plus, certains déclarent même qu'ils ne savaient pas que ces lois existent. Ce n'est qu'au cours des entretiens menés que la quasi-totalité de nos enquêtés ont appris l'existence des dispositions spécifiques dans le code pénal. Par exemple, l'enquêtée « F » a avoué qu'il se demandait si des lois de protection de la culture existaient ; elle en doutait fort. « *Sinari nzi neza yuko hariho amategeko ajanye n'ivyo gushira isoni n'ayandi yo gutukana ariko nahora*

[136] République du Burundi, BOB, 2e Semestre 2017, *Op.cit.*, p.2109
[137] Enquêtée « E »
[138] Enquêtée « D »

ndavyibaza. Kubera mwebwe, ubu ndamenye ukuri ko ayo mategeko ariho. Bigarutse kandi nahora niruka mu rukato ntazi na gato ko ayo mategeko ariho. Rero, niyumvira ko benshi mu baririmba inkato batazi ko hari amategeko avuga ku biterasoni »/« Je ne savais pas si réellement il y avait des lois portant sur l'attentat à la pudeur et d'autres sur des outrages publics aux bonnes mœurs ; mais, je me le demandais. Maintenant et grâce à vous, je viens de connaître la réalité sur la présence de ces lois. Et maintenant que l'on en parle, je réalise que je faisais mon jogging dans un groupe-chanteur des chansons *inkato* sans me douter, à aucun moment, de l'existence de ces lois sévissant contre les obscénités. Je pense également que la majorité de ceux qui chantent les chansons *inkato* n'ont aucunement connaissance de cette existence »[139].

Nous nous sommes entretenu avec la coordinatrice de l'Association des Femmes Juristes du Burundi - AFJB, pour parler du sujet. Cette dernière affirme que les membres de l'association savent qu'il y a des dispositions de loi sur les bonnes mœurs au Burundi. Mais elle reconnaît aussi que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu aucun enregistrement de plainte à ce sujet. C'est comme si la loi n'existe pas. « *Twebwe turazi ko hariho amategeko ajanye n'ugushira isoni hamwe no gutyoza imico myiza ariko nta muntu aratwitura ngo bamuririmvye mu rukato* »/« Nous savons qu'il y a des lois qui se rapportent à l'attentat à la pudeur et aux outrages publics aux bonnes mœurs. Par contre, jusqu'à présent, aucune personne n'est venue se plaindre en disant qu'elle a été sujet de chansons de sport de masse (*inkato*) »[140], déclare en substance la coordinatrice de l'AFJB.

En conclusion sur ce point précis, nous pouvons dire que, certes, le code pénal du Burundi contient des dispositions qui portent sur l'attentat à la pudeur et sur les outrages publics aux bonnes mœurs. Néanmoins, alors que lesdites dispositions devraient être connues et reconnues par tous les Burundais, tout se passe comme si ces derniers ignoraient totalement l'existence de la loi. Ainsi on se trouve alors dans des situations paradoxales : les auteurs de certaines infractions qualifiées ne sont pas poursuivis et restent impunis. L'Etat (justice, gouvernement, administration, législation, sécurité et ordre publics, etc.) et le peuple, tous les deux, restent muets. La prise de conscience par rapport au code pénal, implique que chaque personne ayant dans ses attributions autorité de protéger les mœurs pourrait en dénoncer la transgression.

[139] Enquêtée « F »
[140] La coordinatrice de l'AFJB, entretien du 27 septembre 2021, de 15h14min à 16h06min

III.2.5. La violence à l'égard des femmes à travers les chansons *inkato* et ses conséquences

Dans la culture burundaise, la violence faite aux femmes dans le domaine de la sexualité date de longtemps à partir du gouffre (*igisumanyenzi*). Le témoignage de « A » nous éclaire bien. « *Muri rusangi kera ikiyago kijanye n'ivy'igitsina cagirwa n'urunganwe, ni kuvuga ku bangana. Ni muri urwo runganwe nyene wasanga, umuhungu n'umukobwa bashobora kuyaga ibijanye n'ivy'igitsina. Bishitse bakaryamana hanyuma umukobwa agaca atwara inda y'ishushu, se na nyina b'umukobwa baca babaca. Umukobwa baca bamuta mu gisumanyenzi, umuhungu nawe baca bamuboha bakamunywesha* »/« Dans les temps anciens, le débat sexuel se faisait généralement par génération, c'est-à-dire entre les égaux. Par génération même, le jeune garçon et la jeune fille pouvaient faire en secret un débat sexuel entre eux. Arrivés au consentement pour l'acte sexuel, et que la fille tombait enceinte, son père et sa mère étaient mis au ban de la société. La fille était jetée dans un gouffre (*igisumanyenzi*) et le garçon, quant à lui, était ligoté sérieusement »[141].

Nous savons que malgré les systèmes de contrôle et des actions dissuasives, le débat sexuel mené entre le garçon et la fille pouvait avoir lieu et même aboutir au rapport sexuel. Une fois l'acte consommé et que la société l'apprenait, la suite nous la connaissons : jeter vivante la fille dans un gouffre. Nous nous posons la question de savoir pourquoi la fille écope de la peine capitale et pas le garçon. N'est-ce pas là un signe d'une violence extrême qui s'exprime envers les femmes ? Cela n'est pas tout.

Dans le registre du « visible », l'on peut allonger la liste**.** En cela, voici ce que dit « A » : « *Iyo bavuze amabi akorerwa abakenyezi, jewe numva gufatwa ku nguvu, kwubaka utarakwiza imyaka, gukubita umugore. Kubera ko ayo mabi akorerwa abakenyezi aterwa n'abagabo, n'izo nkato nyene ndazifata nk'amabi akorerwa abakenyezi kuko abagabo ni bo baririmba ivyo biterasoni vyo mu nkato bavyerekeza ku bagore. Kandi uravye neza amajambo akurako urupfasoni akoreshwa mu nkato agaruka hanini ku bagore* »/« Quand on parle de la violence faite aux femmes, j'entends le viol, le mariage précoce, le tabassage, etc. Alors que ces violences commises à l'égard des femmes sont le fait des hommes, je considère aussi les chansons *inkato* comme des violences faites aux femmes. En effet, ce sont les hommes qui s'adonnent à ces obscénités dont le thème favori est la femme. Si l'on regarde profondément,

[141] Enquêtée « A »

(…) les paroles indécentes des chansons de sport de masse (*inkato*) se rapportent principalement aux femmes »[142].

Les enquêtés affirment que les chansons de sport de masse (*inkato*) constituent la violence faite aux femmes. L'enquêté « B » pense que « *inkato zitera intege abaziririmba bigatuma haba amabi akorerwa abakenyezi bivanye n'amajambo baririmba ateye isoni, amajambo y' akagaye, amajambo y'ukwararaza n'ibitutsi ku bagore*; *ari na co gituma usangamwo abagore bake baziririmba* »/« Les chansons de sport de masse (*inkato*) constituent une forme de motivation aux joggeurs qui, par conséquent, entraîne une violence faite aux femmes compte tenu des mots indécents qu'ils chantent, des mots méprisants, des mots de dénigrement et d'insultes envers les femmes ; c'est d'ailleurs cela qui fait qu'il y ait peu de femmes qui s'engagent à les chanter »[143].

L'enquêtée « F », est du même avis que « D » et « E ». « *Ku bwanje, amabi akorerwa abakenyezi ni gufata ku nguvu, gukubita umugore, kumuturubika. Hejuru y'ivyo, hiyongerako kuririmba ibiterasoni kuko indirimbo z'ibiterasoni zimeze nko kwerekana ku mugaragaro ibihimba vy'irondoka vy'umugore mw'ibarabara* »/« A mon avis, la violence faite aux femmes, c'est violer, frapper la femme, la traumatiser. A ces éléments, il s'ajoute le fait de chanter des obscénités qui pourrait être pris comme une exhibition dans la rue des organes génitaux de la femme »[144].

C'est également le même avis que « G ». « *Urukato ruri mu mabi akorerwa abakenyezi kuko barya baziririmba barashiramwo (mu rukato) amazina y'abagore. Birababaza cane nk'iyo bashizemwo izina ryawe. Hari mbere n'abashiramwo amazina ya ba nyina wabo, bashiki babo, ba inasenge, n'abandi* »/« *Urukato* constitue une violence faite aux femmes car les joggeurs mettent des noms des femmes dans la chanson *urukato.* C'est choquant quand ils impliquent ton nom. Il y a ceux qui évoquent même des noms portés par leurs mères, leurs sœurs, leurs tantes, etc. »[145].

Les propos de « J » ne sont pas loins de ceux des autres. « *Hari ivy'abahungu batuvugako kandi atari vyo. Naho vyoba ari vyo, nta kamaro ko kuja kubivuga mw'ibarabara kuko na twebwe turafise ivyo twobavugako ariko ntitubivuga kubera ata burenganzira dufise bwo kugira umurwi w'abakobwa ngo tuje mw'ibarabara kuririmba izo nkato bivanye n'ukuntu*

[142] Enquêtée « D »
[143] Enquêté « B »
[144] Enquêtée « F »
[145] Enquêtée « G »

imico y'ikirundi ishobora guca idufata nk'ibitandero. Mu bisanzwe kurya ni kuduhohotera »/« Il y a ce que les garçons disent sur nous sans que cela soit nécessairement vrai. Même si cela pourrait être vrai, cela ne sert à rien de le divulguer dans la rue. Nous aussi, nous avons des choses à raconter à propos d'eux. Nous nous abstenons d'en rendre public parce que nous n'avons pas le droit de nous former en groupe en tant que femmes dans la rue et chanter ces chansons *inkato* : la culture burundaise nous prendrait pour des dévergondées. En principe, cela est de la violence que l'on nous fait subir »[146].

L'enquêtée « J », s'exprime avec colère. Elle qualifie la violence à l'égard des femmes en trois états. D'abord, les femmes se plaignent du fait que, dans les chansons de sport de masse (*inkato*) les joggeurs tombent vite dans l'excès, l'exagération et l'obscène quand ils racontent la sexualité féminine. Ensuite, certaines femmes sont dégoutées par le fait de rendre public ce qui était considéré comme privé, secret et sacré chez elles. Enfin, culturellement, les femmes se lamentent de ne pas avoir l'occasion de prendre la revanche contre les hommes en allant dans la rue pour exprimer leurs opinions par rapport à ce que sont les hommes : culturellement, cela serait un scandale. Que faire ?

Le passant-spectateur « H », natif de la commune *Kayanza* en province de *Kayanza*[147], affirme qu'une certaine Mélanie[148] a porté plainte contre les joggeurs. « *Hari umukecuru iwacu yitwa Meraniya, yarigeze kuja ku mukuru w'umutumba kwitwarira abaririmba inkato bashiramwo izina ryiwe. Aho hari muri 2004* »/« Chez nous, une vieille dame qui s'appelle Mélanie s'est adressée au chef collinaire pour porter plainte contre les joggeurs qui chantaient les chansons *inkato* dont un titre coïncidant avec son nom. C'était en 2004 »[149]. Malheureusement, le jugement rendu est resté dans le flou. Les notables de la colline l'ont tranquillisée en lui disant que ce n'était pas sa personne qui était visée, que son nom pouvait bien être remplacé par un autre (Espérance, Jeanine, etc.).

Il y a également certaines personnes qui se sentent agressées au plus profond d'elles-mêmes quand elles entendent leurs noms évoqués dans les chansons *inkato* et en sont traumatisées à vie. Face à ces agressions, certaines jeunes filles n'arrivent pas à résister et préfèrent abandonner les études. Le passant-spectateur « C » nous parle d'un cas triste qui est arrivé à

[146] Enquêtée « J », une femme faisant du sport en dehors du groupe qui chante les chansons *inkato*, 29 ans, entretien du 26 septembre 2021, de 10h51min à 11h47min
[147] La commune et la province sont déguisées pour ne pas identifier Mélanie
[148] Voir, en annexe 1, chanson n°2
[149] Enquêté « H », un homme passant-spectateur, 30 ans, entretien du 14 septembre 2021, de 10h17min à 11h04min

son lycée. « *Kw'i* lycée *nahoze nigako amashure yisumbuye (umwaka w'ishure 2012-2013), hariho umukobwa yitwa Deniza. Yahavuye aheba amashure burundu kuko baramuturubika cane hanze ya* lycée *iyo abanyeshure bagiye muri siporo rusangi canke indani mu kigo muri* lycée *(mu buriro, aho bamubonye agiye kuvoma amazi, etc.) mu gusubiramwo amajambo y'ibitersoni ari mu rukato Deniza* »/« Au lycée[150] où j'ai fait l'école secondaire (année scolaire 2012-213), il y avait une fille qui s'appelait Denise. Elle a décidé d'abandonner carrément ses études. En effet, elle était l'objet de sarcasmes non seulement à l'extérieur au moment du sport collectif mais aussi à l'intérieur (au réfectoire, aux points d'eau, etc.) du lycée: on lui rabâchait les oreilles avec les obscénités contenues dans la chanson *urukato Deniza/*Denise »[151].

L'élève Denise n'a pas subi de violences physiques ou de viols, etc. Mais elle n'a pas supporté la violence verbale, insidieuse que véhicule la chanson de sport de masse (*urukato*) proférant à tue-tête son nom, compte tenu des paroles ou mots obscènes contenus dans cette chanson *urukato* de *Deniza/*Denise[152]. Les joggeurs, en scandant certaines chansons de sport de masse (*inkato*) lors de leurs pratiques sportives, tombent inconsciemment dans ce genre de violence symbolique, non physique et donc invisible mais non moins dévastatrice. Quand ils évoquent les parties génitales féminines, ces obscénités provoquent le dénigrement, le mépris ; les paroles grossières et les insultes contenues dans les chansons de sport de masse à connotations osées, heurtent la pudeur ainsi que les bonnes mœurs à toute la société, en général, et font violence à la femme, en particulier.

Les propos de l'enquêtée « E » se passent de commentaires. « *Nk'iyo umwana yari amenyereye kwumva bavugira mw'ibanga ibijanye n'ivy'ibitsina hanyuma agaca yumva bariko babivuga ku mugaragaro canke mw'ibarabara azotangara. Ku bw'ivyo, na we nyene arashobora guca aza arabivuga ku mugaragaro ata co yinona, ata co yibanga. N'uwomubaza igituma abivuga, ashobora kwisigura avuga ko abivuga kuko yama yumva n'abandi babivuga. Ivyo bishobora gushika mu gihe mu mico y'ikirundi vyari bisanzwe bibujijwe* »/« Si l'enfant était habitué au secret en ce qui concerne la sexualité, son étonnement est grand quand il entend le sujet abordé en public ou dans la rue. Ainsi la conséquence est que l'enfant lui-même pourrait s'y adonner à cœur joie, sans réserve ni retenue.

[150] Nous préférons d'ignorer l'endroit où s'établit le Lycée en vue de ne pas identifier Denise
[151] Enquêté « C », un homme passant-spectateur, 36 ans, entretien du 09 septembre 2021, de 13h08min à 14h11min
[152] Voir, en annexe 1, chanson n°4

Une fois interrogé pourquoi il dit cela, l'enfant pourrait se justifier en disant que même les autres en parlent en public. Cela pourrait arriver au moment où dans la culture burundaise c'est strictement interdit »[153].

Il se pose un problème de modèle. L'enquêtée « J » l'exprime bien. « *Kubera ko mu rukato usangamwo abantu bakuze canke abavyeyi, biragoye ko bashobora kubuza abana babo ibiterasoni kandi na bo nyene basanzwe babiririmba. Ikindi na co gikomeye ni uku kuntu ushobora kuba uri mw'ibarabara ugaca uhura na barya baririmba inkato uri kumwe n'umuntu wo mu muryango (so, nyoko, mushikawe, musazawe, nuko, ndagutakiye) : uhakwa kwiruka ; urabura iyo uhungira* »/« Puisqu'on rencontre dans la chanson *urukato* des hommes adultes ou des parents, c'est difficile que ces derniers puissent empêcher leurs enfants de lancer des obscénités alors que, eux aussi, ils en profèrent. Une autre chose plus grave est ce fait de se rencontrer avec les joggeurs en train de chanter les chansons de sport de masse (*inkato*) quand vous êtes avec parenté proche (votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, etc.). Là, on a envie de courir et vite trouver un trou où se cacher ; mais, en vain »[154].

Avec les chansons de sport de masse (*inkato*), l'éducation en douce périclite et les modèles s'évanouissent ; inconsciemment ou consciemment, on jette en pâture les noms des femmes y compris même ceux de sa propre mère, de sa propre sœur, de sa propre tante, etc. Quand les parents ou les adultes osent les chanter, ce sera difficile de lutter contre les obscénités de la part de leurs enfants car ces derniers entendent dans la rue la profération de ces chansons (*inkato*) de vocabulaire grivois par les joggeurs y compris même leurs parents; ce qui n'empêche pas d'ailleurs que l'enfant se plaise à dire des obscénités devant l'ensemble des membres de la famille. Ce qui est plus grave et qui constitue même la violence faite aux femmes, des voisins, les petits comme les grands tombent dans l'intention de chanter les noms des femmes y compris même celles de leurs mères, sœurs, tantes inconsciemment ou consciemment ce qui est une forme d'agression sexuelle resurgissant dans les obscénités de certaines chansons *inkato.* Jusque quand les femmes vont-elles vivre silencieusement cette violence douce qui se renforce dans les paroles indécentes rendues banales.

[153] Enquêtée « E »
[154] Enquêtée « J »

III.2.6. Les résultats obtenus

Les résultats de notre recherche montrent deux points divergents.

D'un côté, les enquêtés expliquent que lorsque les joggeurs chantent en public des chansons de sport de masse (*inkato*), certaines personnes se sentent mal à l'aise en raison du contenu de ces chansons aux paroles impudiques. Et c'est pour la plupart des cas des femmes qui se lamentent que leur dignité est ternie. Dans cette perspective, les personnes enquêtées, les hommes comme les femmes ont montré que la violence faite aux femmes apparait dans les chansons de sport de masse moralement, sous une forme invisible.

D'un autre côté, les personnes enquêtées disent que les chansons de sport de masse (*inkato*) facilitent l'activité aux joggeurs au moment du sport. Qu'ils chantent n'importe quelle chanson de sport de masse, cela importe peu. Dans ce cas, ce qui compte, c'est que les joggeurs puissent adopter un langage codé sous forme de métaphore ne permettant pas facilement à toute personne de décoder le contenu du fait que presque tout le public (les enfants ou lorsqu'on est ensemble avec un membre proche de la famille) peut entendre les gros termes sexuels proférés lors des chansons du sport de masse alors que dans la culture burundaise, la sexualité est taboue.

L'étude montre également que les enquêtés convergent sur la violation de la loi portant sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs. Une fois appliquée, la loi pourrait défendre les bonnes mœurs en vue de protéger tous les éléments culturels concernant surtout la sexualité. Par cette moindre importance donnée à l'application de la loi, la personnalité de l'être humain est dévalorisée et agressée.

III.3. Discussion des résultats

Par définition, la discussion des résultats est « *une procédure d'évaluation du processus entier de recherche et de montrer la pertinence ou la validité des résultats par rapport au problème de recherche et aux questions, aux hypothèses, au cadre de référence de mettre les résultats en relation avec d'autres travaux et d'apprécier la question des limites et de la généralisation des résultats. En bref, le chercheur discute les résultats de son étude à la lumière des travaux antérieurs, du cadre de référence et des méthodes utilisées dans l'étude* »[155].

Notre recherche concerne les violences faites aux femmes vues à partir des chansons de sport de masse (*inkato*). Nous voulons comprendre, à partir des hypothèses, s'il y a de la violence faite aux femmes à travers les chansons de sport de masse (*inkato*).

Rappelons que cette discussion est sous-tendue par le rapprochement que nous avons fait entre les chansons de sport de masse et les chansons paillardes par le fait que les chansons *inkato* dont nous parlons contiennent des mots à caractère sexuel et indécent caractérisant les chansons paillardes.

Nous avons posé la première hypothèse de cette manière : « Une partie de la population, en l'occurrence les femmes, conçoit les chansons *inkato* comme une violence faite aux femmes puisque lesdites chansons divulguent publiquement en langage obscène leurs parties génitales ».

« Le fait de chanter des obscénités se considère comme une déviation par rapport à la norme sociale, une transgression de bonnes mœurs en d'autres termes », le disent le plus souvent les enquêtés. Ce fait de ne pas se conformer aux règles et aux normes sociales pousse la société à réagir différemment vis-à-vis des sanctions.

Aujourd'hui, la société burundaise, très pudique, entend sans s'émouvoir les joggeurs chanter les chansons *inkato*. Le comportement ou l'attitude des joggeurs face aux chansons *inkato* pourrait susciter l'idée que les valeurs de la société que sont le respect de l'interdit, du tabou et du sacré en matière de sexualité sont oubliées. Or, l'attitude est la contrepartie de l'individu par rapport aux valeurs sociales comme l'indiquent Thomas et Zinaniecki : *« l'attitude est le procès de la conscience individuelle qui détermine l'activité réelle ou potentielle de l'individu dans le monde social.*

[155] Paul N'DA, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article,* Paris, L'Harmattan, 2015, p.187.

L'attitude est la contrepartie de l'individu aux valeurs sociales, et toute l'activité humaine fait le lien entre ces deux éléments»[156]. Ainsi, les attentes de la société à l'égard des joggeurs se trouvent en déception en ce sens que les attitudes ou les comportements qu'affichent les amateurs des chansons de sport de masse (*inkato*) sont défavorables aux auditeurs. Dans cette perspective alors, ceux qui profèrent des obscénités surtout dans les milieux publics vont être considérés comme des marginaux tant par les hommes que les femmes.

Les paroles indécentes des chansons de sport de masse (*inkato*) se rapportent principalement aux femmes et à leur sexualité. C'est également connu en d'autres cieux. Dans son étude portant sur les chansons paillardes antillaises, Esther Eloidin révèle quatorze (14) contextes *« allant du berceau aux violences sexuelles, en passant par la tenue suggestive, l'hygiène intime, la drague, l'infidélité, la jalousie, la magie et la prostitution, entre autres »*[157].

L'idée montrant que « les hommes sont obsédés par le sexe en chantant les chansons de sport de masse (*inkato*) dans la rue » selon les différents sujets enquêtés, ressemble à celle dont parle Esther Eloidin lorsqu'elle analyse les chansons grivoises et paillardes dans les Antilles-Guyane : *« Toutes les chansons, ainsi analysées dans cet essai, reflètent les préoccupations de la société antillo-guyanaise et traduisent une vision contrastée des comportements en matière de sexualité. Elles témoignent de l'importance que leurs auteurs, principalement des hommes, accordent à tout ce qui renvoie au plaisir et qui érotise la relation homme/femme. Dans une vision stéréotypée des rapports de sexe, elles confortent les regards portés sur la sexualité construite autour de la notion machiste bien ancrée dans les sociétés antillo-guyanaises »*[158]. Les hommes chantent les chansons *inkato* en répandant en public ce qui est sacré dans la rue. Par ce plaisir érotique émanant des chansons de sport de masse (*inkato*) lorsqu'ils sont emportés sexuellement, les hommes, par un esprit phallocratique, exercent une violence faite aux femmes en ce sens qu'ils vont dans la rue en révélant publiquement ce qui était discret.

Le fait de chanter les chansons de sport de masse (*inkato*) montre que les chanteurs de ces chansons sont obsédés par la sexualité et provoque également d'insultes (exemple chanson n°5 en annexe qui parle de Clotilde qui pleure toute la nuit lors des rapports sexuels).

[156] http://www.Cairn.info> l'-ecole-de-chicago… : *L'immigration et les relations ethniques|Cairn.info* visité le 17 septembre 2021à 10h03min

[157] La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 7 novembre 2021 à 08h11min

[158] https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane visité le 19 octobre 2021 à 20h 47min

En paraphrasant Esther Eloidin, ethnomusicologue martiniquaise dans son ouvrage « Quatre siècles de chansons grivoises et paillardes aux Antilles-Guyane », nous pouvons dire que nos joggeurs-chanteurs de chansons *inkato* oublient *« l'allusif et le métaphorique »*[159]; ces joggeurs « *paroliers sont attirés par tout ce qui peut choquer la société et transgresser les bonnes mœurs* »[160]. Comme la population antillo-guyanaise également, les joggeurs « *chantent les choses crûment avec une autre perception de la vie. Cela se manifeste notamment par des termes et des jurons se référant à l'anatomie de la femme et de la mère, dans des chansons obscènes »*[161].

Dans les chansons de sport de masse (*inkato*), les propos des enquêtés ont montré aussi que la chanson *urukato* contient des insultes. De tout cela, il est évident que les amateurs des chansons *inkato* dont les joggeurs viennent au sommet, se trouvent en profération d'insultes. Ce genre de comportement ressemble à ce que Bernard Zuure a observé dans la société burundaise. « *Quand il s'agit de s'insulter, les Barundi sont d'une éloquence sans pareille et disposent d'une abondance de termes vraiment inépuisable »*[162]. Zuure parle d'insultes dans le cadre de chamaillage où les adversaires en rivalité se disputent en se lançant d'injures. Par contre, les joggeurs utilisent les divers mots d'insultes dans la chanson *urukato* qui ne vont pas dans le sens conflictuel mais en vue tout simplement de se relâcher.

Dans ces chansons, les joggeurs, soutenus par l'animateur, se trouvent en train de chanter des choses catégorisées dans les insultes simples (*ibitutsi*) du fait que ces derniers sont constitués par des mots ou paroles qui choquent ou déprécient les autres comme le déclare Ntahomvukiye : *« Ainsi, toute parole vexatoire ou tout simplement indélicate prend valeur d'igitutsi. De même, le moindre reproche adressé à quelqu'un peut passer pour un igitutsi dans la mesure où il contribue à le déprécier, à lui faire sentir qu'il est moins qu'il ne veut paraître »*[163].

[159] La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 7 novembre 2021 à 08h11min
[160] La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 7 novembre 2021 à 08h11min
[161] La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 7 novembre 2021 à 08h11min
[162] Bernard ZUURE, *L'Ame du Murundi,* 3ème édition, Paris, Beauchesne, 1932, pp.239-240
[163] Hilaire NTAHOMVUKIYE, *L'Univers littéraire burundais: Essai de stylistique du Kirundi,* Bujumbura, Presse Lavigérie, 2010, p.62

A côté d'insultes simples, les joggeurs, dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*), chantent les chansons ayant dans leur contenu d'insultes très graves et lourdes (*imikomo*) que les insultes simples. Elles sont blessantes et méprisantes ; elles sont en gros satiriques. *« Imikomo (cataboèses) apparaissent donc comme des paroles mordantes, qui percent comme des clous ou des dards dans la peau du destinataire. Cependant, dans la pratique, imikomo sont d'effet boomerang ; en effet, si ce langage heurte les bonnes mœurs et offense par son contenu, il ne blesse que son vociférateur : la dignité de ce dernier en est fortement marquée dans la mesure où ses paroles ne suscitent qu'indignation et mépris chez le destinataire »*[164]**.**

Qu'elles soient insultes simples ou insultes graves (imprécations), certaines chansons de sport de masse (*inkato*) laissent des cicatrices dans le cœur des destinataires et surtout chez les femmes. Cela est relatif à ce qu'Esther Eloidin affirme dans **«** Quatre siècles de chansons grivoises et paillardes aux Antilles-Guyane **» :** *« Dans certains textes de ces chansons, nous retrouvons également des propos virulents, agressifs et misogynes qui font la promotion du crime et d'une sexualité qui humilie la femme »*[165]. L'autrice ajoute que *« les allusions sexuelles grossières, le vocabulaire exotique, la figure de la femme soumise et âpre au gain s'insinuent dans le quotidien et véhiculent des pensées, des préjugés nuisibles »*[166]. En conséquence, au sujet de cette « déconsidération » selon les explications également des enquêtés, que ce soient les hommes ou les femmes, tous ont montré que les chansons *inkato* aux paroles grivoises humilient les femmes moralement. Dans le chapitre III, dans l'analyse des données, les hommes se sont parfaitement exprimés en s'accordant avec les femmes que les chansons *inkato* font partie de violence morale envers elles. En effet, les femmes se lamentent beaucoup plus que les hommes; d'où se présentent des cas même où certaines femmes s'engagent à porter plainte à leurs dirigeants contre les joggeurs (les exemples sont donnés par les hommes).

Au Burundi, la chanson *urukato* de Mélanie a fait que cette femme chantée (Mélanie) aille se plaindre suite à la grossièreté de mots rencontrés dans cette chanson de sport de masse. Outre ce cas burundais, d'autres femmes du monde se plaignent à l'égard de ce type de chansons. L'exemple est celui de la Normandie.

[164] *Idem*, p.64

[165] https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane, visité le 27 octobre 2021 à 13h32min

[166] https://www.madinin-art.net/quatre-siecles-de...: *Quatre siècles des chansons grivoises et paillardes…* visité le 16 novembre 2021 à 08h13min

Dans l'année 2018, à l'ENSI Caen, Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs se trouvant à Caen en Normandie, *« une chanson paillarde d'une violence rare envers les femmes a profondément choqué des étudiantes brésiliennes en échange à l'ENSI Caen, suscitant un "bad buzz" sur internet. (…). Les étudiants de l'ENSI Caen, une école d'ingénieurs, ont distribué en septembre un carnet de chants (bréviaire), où figurent des propos qui restent habituellement entre les murs de l'école. Des étudiantes brésiliennes, en échange à Caen, n'ont pas apprécié cet humour particulier, et sont venues se plaindre à la direction. Et vendredi 12 octobre, l'affaire s'est répandue sur Internet* »[167].

De ce fait, lorsque les femmes arrivent au stade de se plaindre à cause d'insultes ou d'obscénités contenues dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*), cela veut signifier qu'elles sont fâchées et furieuses vis-à-vis de ces chansons. En d'autres mots, elles sentent de la violence à leur égard parce que la colère qu'elles éprouvent se trouve en dépassement de leur abstinence.

Dans les chansons de sport de masse (*inkato*) caractérisées par des paroles osées, beaucoup de mots libertins sont évoqués. Là-bas, les joggeurs ne sélectionnent pas ce dont ils parlent. Autrement dit, quand les joggeurs chantent les chansons *inkato*, ils ne se gardent jamais de ce qu'ils chantent. Ils relèvent toute sorte des paroles indécentes portant sur les petits et grands, les religieux, les pères et mères, les femmes, etc. Cela se colle à ce que constate Esther Eloidin en analysant les chansons grivoises et paillardes aux Antilles-Guyane que *« le meneur (de la chanson paillarde) met tous les mots savants qu'il veut »*[168] quand il est en train d'animer. Le monde féminin est particulièrement touché car presque toutes les chansons *inkato* marquées par d'obscénités s'articulent sur les noms des femmes et leur intimité. Des exemples des noms les plus reconnus dans les chansons de sport de masse (*inkato*) sont entre autres *Mariya* (Marie), *Mariya Roza* (Marie-Rose)[169], *Melaniya* (Mélanie)[170], *Superansi* (Espérance), *Korotirida* (Clotilde)[171], etc. ainsi que les religieuses en général.

[167] https://etudiant.lefigaro.fr/article/une-ode-au... : *Une-actualité, Conseils pour s'orienter* visité le 19 novembre 2021 à 19h06min
[168] https://la1ere.francetvinfo.fr/la-musicologue... : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de…* visité le 12 octobre 2021 à 10h53min
[169] Voir, en annexe 1, chanson n°1
[170] Voir, en annexe 1, chanson n°2
[171] Voir, en annexe 1, chanson n°5

Par conséquent, et ce qui est d'ailleurs une violence envers les femmes, la chanson *urukato,* par sa forme d'agression, fait que les femmes portant ces noms soient agressées sexuellement dans les sociétés d'appartenance (à la maison, à l'école, etc.). A la maison ou dans l'entourage, les voisins évoquent le nom de la femme et se retrouvent, de ce fait, en train de l'agresser, ce qui va choquer la victime.

A l'école également, la fille ayant un nom qui est souvent animé au moment du sport collectif ou dans le jogging est beaucoup agressée à tel point que celle qui a un esprit faible abandonne ses études. L'exemple est celui de Denise dans la chanson « *Deniza* »[172] où elle a préféré arrêter ses études suite aux agressions sexuelles. Rarement, sont impliqués les noms des hommes dans ces chansons puisque le meneur de la chanson de sport de masse (*urukato*), c'est-à-dire l'animateur, utilise le plus souvent les pronoms « je » et « on » (désignant une personne masculine indéfinie).

La deuxième hypothèse est celle qui est ainsi posée : « Même si la loi est là, les joggeurs ne savent pas qu'il est strictement interdit de chanter les obscénités dans le public ».

En effet, les entretiens que nous avons menés avec les enquêtés par rapport à la connaissance des lois portant sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs ont montré que beaucoup de Burundais ne savent pas qu'il y a des lois qui répriment l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs. Certains d'entre eux ont affirmé que c'est la première fois qu'ils entendent ces lois tandis que les autres ont répondu qu'ils doutaient sur leur existence : « Je ne sais pas/je ne savais pas/je doute/je doutais qu'il y a des lois sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs », répondent-ils le plus souvent les enquêtés. Par contre, l'exception se trouve auprès de ceux qui travaillent dans le domaine de la justice et ceux qui ont fait le Droit. La coordinatrice de l'AFJB a affirmé qu'elle et ses collègues savent que ces lois existent.

De ces deux catégories où les uns savent et les autres ne savent pas la disponibilité de ces lois, il est évident que les joggeurs sont dépourvus de connaissance des lois en rapport avec l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs. Et par conséquent, ce qui ancre et d'ailleurs la violence faite aux femmes, est ce fait même que ceux qui savent et/ou ceux qui peuvent appliquer lesdites lois, banalisent ou ignorent les chansons *inkato* par ce fait

[172] Voir, en annexe 1, chanson n°4

de ne pas « sensibiliser ou faire connaître ces lois réprimant l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs » comme l'ont affirmé les enquêtés.

Comme les autorités et la loi sont là, nous nous attendrions la mise en application des lois chaque fois que ces outrages surviennent. Ainsi, suite à l'inaction des autorités habilitées, des lamentations se manifestent. De ce fait alors, ces lois qui protègent les bonnes mœurs burundaises, sous-entendu des lois qui protègent les bonnes manières de chaque Burundais, sont bafouées. D'une certaine manière, toute infraction commise contre la pudeur de l'individu en matière de transgression de bonnes mœurs ou des règles civiles régissant la société, signifie que c'est la personne en sa totalité qui est transgressée.

Prendre à la légère la loi portant sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs, semble avoir un lien avec une enquête faite en France en 2019 qui démontre que les violences sexuelles faites en France dans l'année 2019 sont dues à l'impunité judiciaire et sociale: *« Dans les violences sexuelles, il y a l'impunité judiciaire et sociale. (…). En France, on estime qu'une victime sur dix porte plainte et il y a une impunité judiciaire : seule une plainte sur dix aboutit à une condamnation. Cette impunité est aussi sociale »*[173].

Relativement aux chansons de sport de masse (*inkato*), celles-ci, chantées par les joggeurs dans la rue, constituent la violence faite aux femmes parce qu'il y a l'impunité judiciaire même si la justice burundaise prévoit dans les articles 572 à 576 du code pénal, des punitions relatives à l'attentat à la pudeur et dans les articles 587 et 588 du code pénal, des sanctions liées aux outrages publics aux bonnes mœurs. En plus, cette absence de mise en application des lois s'explique par le fait que la société minimise cette violence (la violence à l'égard des femmes) exprimée dans certaines chansons *inkato* d'une manière symbolique.

La troisième et dernière hypothèse est celle-ci : « Chanter les paroles indécentes évoquant les parties intimes féminines dans la rue, traduit la dévalorisation de la culture burundaise ».

Effectivement, dans toutes les régions de la société burundaise, la culture jouait un grand rôle en matière d'éducation sexuelle dans la famille et dans l'entourage en refoulant les choses sexuelles. Dans son affirmation, Niyongere dit que *« la société burundaise, société de pudeur selon beaucoup de chercheurs, a refoulé à l'arrière-plan la question de l'éducation sexuelle.*

[173] https://www.liberation.fr/france/2019/11/23/...: *Violences sexuelles : « Il y a une impunité judiciaire et* ...visité le 26 octobre 2021 à 12h46min

En effet, pour un Burundais, il ne faut jamais évoquer des choses en rapport avec la sexualité en présence d'un enfant, voire même un adolescent »[174]. Autrefois, il est visible qu'à partir de ce témoignage, l'éducation sexuelle relevait du tabou et de ce fait, inimaginable. Par sa pudeur, l'éducation sexuelle de l'enfant restait en discrétion sauf que ce dernier pouvait s'informer sexuellement auprès de ses pairs. Cependant, aujourd'hui, selon nos observations et les entretiens en provenance de nos enquêtés, parler de la sexualité aborde de plus en plus le public. Les milieux scolaires, les séminaires, ateliers ou séances médicales, etc. sont des lieux très fréquents de profération des mots en rapport avec la sexualité. Les cadres évoqués ci-dessus utilisent le vocabulaire conventionnel de la sexualité mais on peut imaginer que cette ouverture sur ce sujet offre à certains un prétexte pour le détournement vers le vocabulaire grivois.

Ainsi, il s'observe dans la rue, des joggeurs qui chantent des obscénités en divulguant des mots relatifs aux parties sexuelles des êtres humains, en l'occurrence, celles de la femme, en priorité.

Or, dans la tradition burundaise, toute forme de sexualité se faisait en secret. Cependant, chaque fois, en cas de nécessité, l'éducation sexuelle s'apprenait par le biais des parents ou par l'intermédiaire d'une personne intime de la famille; chacun selon le moment de son éduqué. La mère s'occupait de sa fille et le père suivait son garçon. Dans notre étude, les enquêtés confirment ce que Niyongere a déjà observé : « A*ussitôt que la fille voit ses règles, elle l'annonce à sa mère qui lui montre comment elle doit faire sa propreté corporelle. Elle tire également l'attention de sa fille sur les dangers qu'elle court dans ses relations avec les garçons, maintenant qu'elle est capable de procréer »*[175]. *« Quant au garçon, c'est le père, la veille du mariage, qui lui parlait des secrets de la nouvelle vie conjugale. Mais pour lui, c'étaient des compléments d'information, sinon l'essentiel lui était connu par l'intermédiaire de ses pairs (…)* »[176]. Cependant, en attendant cette éducation sexuelle explicite donnée par les adultes, les enfants (les garçons à part et les filles à part) trouvaient leurs propres points de rencontre pour échanger sur ce qui est de la sexualité. C'est en cachette, par groupe générationnel et par sexe que les informations se passaient entre pairs en attendant les grands moments et les interventions des adultes. Pour le reste du temps, le sujet était tabou, secret et sacré.

[174] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.79
[175] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.80
[176] *Idem*, p.82

Alors qu'auparavant les filles et garçons ne partageaient pas non seulement les mêmes lieux de dialogue en domaine de la sexualité mais aussi qu'il fallait mener ce dialogue discrètement, les choses ont actuellement pris d'autres formes. D'après nos enquêtés, les changements que nous observons aujourd'hui sont dus aux mutations culturelles qui s'expliquent par le manque ou l'absence d'éducation de base, le mimétisme, l'acculturation, les modes de vie et la modernisation en général.

De ce fait, il est clair que la culture a été dépravée du fait que l'on dit la sexualité n'importe où alors qu'elle ne se disait pas publiquement dans le passé. La dévalorisation de la culture en contexte sexuel exerce la violence à l'égard des femmes suite aux chansons de sport de masse (*inkato*) par certains éléments culturels qui ont été minimisés.

Pour ce, le corps de la femme se trouve amoindri dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*) par les hommes. Cela, puisque « les chansons *inkato* sont majoritairement chantées et animées par des personnes de sexe masculin », affirment-ils le plus souvent les enquêtés. Vues comme moyens de dévaloriser et d'abaisser les femmes, les obscénités provenant de ces chansons dévalorisent leur personnalité du fait que nombreux sont les hommes qui chantent les chansons *inkato* en dévoilant ce qui ne devrait pas être dit publiquement. Orientées toujours dans le cadre d'avilissement, ces chansons se voient également comme une forme d'aliénation de la pudeur. Cela veut dire que la valeur des parties intimes féminines est dénigrée en ce sens que les chansons *inkato* dont les paroles sont osées ne cachent rien, aucun secret puisque tout est divulgué et entendu par tout le monde, le petit comme le grand.

Or, ces chansons méritent une attention rigoureuse car elles devraient être chantées ou animées non seulement loin des enfants, mais également en milieu discret. Voici comment l'exprime Esther Eloidin en parlant des chansons paillardes dans les Antilles-Guyane, un ensemble des régions françaises d'Outre-mer, en Amérique : *« Chansons paillardes ou chansons cochonnes à une voix et d'autres harmonisées pour chorale SATB : La rudesse des textes mérite tout de même un petit avertissement : ces chansons sont réservées aux adultes et contiennent un vocabulaire à caractère sexuel qui peut gêner le jeune public »*[177]. Cette ethnomusicologue ajoute que les obscénités des chansons paillardes sont pures et dures à tel point qu'elles ne peuvent pas être chantées par les enfants devant leurs supérieurs comme parents ou enseignants : *« (…). Cela est aussi vrai pour les chansonnettes des cours de récréation.*

[177] https://www.partitions-domaine-public.fr/toutes-les-partitions visité le 19 novembre 2021 à 16h 28min

Certaines, apparues à partir des années 60, relevaient carrément de l'obscénité pure et dure. Pas sûr que ces jeunes d'alors osaient les chanter à tue-tête devant leurs parents ou leurs enseignants »[178].

L'attention relevée par Esther Eloidin se relativise à ce qu'ont souligné beaucoup d'enquêtés en disant qu'« ils ne peuvent pas même dire le vrai terme du sexe d'un être humain sauf dans d'autre langage ou selon l'endroit ou selon l'individu avec qui on est ensemble ». Quant à cela, ce fait de ne pas prononcer aisément en public ce qui est de la sexualité, est relatif à la peur de perdre leur personnalité et d'être appelé « *igishegu* » ou « *umwungere* » ou « *igishegabo* », des termes collés aux personnes qui se donnaient une licence verbale dans leur expression langagière. Niyongere l'exprime davantage : « *celui qui se fait entendre parler des choses en rapport avec la sexualité, sans ambages, se fait rapidement confondre aux adeptes de Kiranga et se voit coller le nom d'"igishegu". Par ce surnom, on veut lui signifier qu'il n'a pas honte comme les "ibishegu" pendant la transe d'"ukubandwa". Ce sont ceux-là que la culture burundaise reconnaît comme seuls pouvant s'arroger le droit d'être impudique mais là aussi, entre eux et pendant le culte de kubandwa. Parler de la sexualité ouvertement et en utilisant les vrais termes des organes sexuels, est aussi permis aux bergers; "Abungere"* »[179].

Comme constat, parler d'obscénités ouvertement était particulièrement réservé aux adeptes de Kiranga « *ibishegu »* et aux bergers « *abungere* » dans les temps anciens. Cependant, ceux-ci ne proféraient ces obscénités n'importe où. Ils vivaient des moments précis parce que *kubandwa* se faisait dans la nuit tandis que les injures et les imprécations (*ibitutsi n'imikomo*) se faisaient entre les bergers là où ils faisaient leurs pâturages en milieux éloignés de leurs habitations. Si on outrepassait les limites alors, on est condamné à la dénaturation de bonnes mœurs.

Mais, à cause de mutations culturelles, les choses ont changé. Ce qui était auparavant, ne l'est plus aujourd'hui en matière de sexualité. Pour cela, nous pouvons dire qu'il y a eu violation de la culture par le fait que les éléments qui devaient la maintenir sont dévalorisés et même les uns sont rejetés.

[178] https://www.madinin-art.net/quatre-siecles-de... : *Quatre siècles des chansons grivoises et paillardes…* visité le 27 novembre 2021 à 10h 44min

[179] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, pp.79-80

Dans cette perspective, l'idée de ne pas rendre public la sexualité est ancrée dans la société burundaise[180]. Au cas contraire, il s'agit de pervertir la culture comme le soulignent les enquêtés en disant que « le fait de divulguer la sexualité dans les assemblées ou dans les lieux publics explique la destruction de la culture burundaise ».

Cette idée de déculturation sexuelle au Burundi se marie avec celle des Antilles-Guyane comme nous le rappelle Ester Eloidin : « (…), *il y a quelque chose de changé dans la société, il n'y a plus de domaine réservé de l'alcôve. Ce qui se passait d'habitude dans l'intimité de la chambre gagne la rue. La démocratie sexuelle se répand et ce qu'on avait pour habitude d'appeler le péché originel commence sérieusement à passer de mode* »[181].

Cette perte de la culture dans le cadre sexuel qui s'observe même dans les chansons de sport de masse (*inkato*) comme c'est susmentionné par Esther Eloidin engendre également des violences faites aux femmes. *« (…). C'est aussi pour cette raison, qu'aux Antilles-Guyane, des chansons comme "Détournement de mineur" de Maurice Alcibndor ou encore " Fanmsan chans' " de Ralph Thamar et Thierry Vaton ont finalement été censurées alors que ces derniers pointaient du doigt, peut-être de façon trop cru et politiquement incorrect, les abus dont pouvaient être victimes les femmes »*[182].

Les violences qui se manifestent dans les chansons *inkato* s'expliquent culturellement par trois aspects. La majorité des enquêtés ont beaucoup retourné sur cela en disant d'abord que « certaines chansons de sport de masse (*inkato*) constituent des violences faites aux femmes par l'influence de la société qui n'est pas rigoureuse vis-à-vis des chansons *inkato* ». Il s'agit ensuite de « prendre les chansons *inkato* aux paroles impudiques comme étant librement intégrées dans la culture burundaise alors que c'est strictement interdit comme c'est stipulé dans le code pénal du Burundi[183] ». Il s'agit enfin de « considérer les amateurs des chansons *inkato* comme personnes ordinaires "tout comme l'étaient les adeptes de *Kiranga"* ».

La violence envers le monde féminin en provenance des chansons de sport de masse (*inkato*) caractérisées par un vocabulaire obscène est expliquée par le fait que les joggeurs qui chantent les chansons *inkato* sont tolérés, ce qui fait que les agressions sexuelles dans ces chansons sont banalisées et déconsidérées.

[180] Didacienne NIYONGERE, *Op.cit.*, p.79

[181] https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane, visité le 23 novembre 2021 à 22h 17min

[182] *Idem*, visité le 29 novembre 2021 à 16h14min

[183] Article 587 alinéa 4 de loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal

Et cela est dû à la culture burundaise qui, actuellement, ne prend pas au sérieux certains éléments culturels en matière de sexualité : l'interdit, le tabou et le sacré.

Dans cette logique, les femmes se trouvent dans la violence en ce sens qu'elles sont chantées et animées dans la rue par les hommes qui parlent de leur intimité dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*). Culturellement, cette violence faite aux femmes se traduit par le fait que leur pudeur qui devrait être protégée en totalité, est violée par les joggeurs. Il s'agit des hommes proférant des mots obscènes (sans circonlocution) se rapportant aux parties intimes féminines ainsi que leurs noms dans les chansons *inkato*. En outre, les joggeurs se trouvent dans la violation des lois qui portent sur les bonnes mœurs (certains sans le savoir) au moment de se détendre lors du jogging alors que les autorités qui devraient les conseiller ou appliquer les lois sont là. De cela, nous constatons légalement, qu'il s'agit de la violence faite aux femmes car ces lois qui devaient protéger les hommes comme les femmes sont transgressées par ces hommes qui, pourtant, devaient protéger ces femmes.

A la lumière de cette analyse et discussion des résultats, nous pouvons dire que les objectifs que nous nous sommes fixés ont été atteints.

Concernant la première hypothèse qui était formulée qu'« une partie de la population, en l'occurrence les femmes, conçoit les chansons *inkato* comme une violence faite aux femmes puisque lesdites chansons divulguent publiquement en langage obscène leurs parties génitales », celle-ci a été assurée parce que le terrain l'a bien démontré. Nous avons constaté que les joggeurs dont leur masse est composée par d'hommes font du sport pour se détendre en étalant verbalement les obscénités dans la rue. Les hommes et femmes enquêtés ont montré que ces joggeurs exercent inconsciemment une violence à l'égard des femmes, une violence qui est invisible mais qui affecte doucement leur psychisme en ce sens qu'elles se lamentent et portent même plainte contre certains chanteurs de ces chansons.

La deuxième hypothèse est celle-ci : « Même si la loi est là, les joggeurs ne savent pas qu'il est strictement interdit de chanter les obscénités dans le public ».

La réalité du terrain a montré que non seulement que les joggeurs ne savent pas qu'il y a des lois réprimant l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs, beaucoup de personnes ne le savent pas encore.

A l'issue de l'analyse des résultats de notre recherche, il est évident que le langage utilisé dans certaines chansons *inkato* touche sexuellement les femmes parce que les obscénités chantées dans la rue prennent leur origine dans l'évocation des parties intimes des femmes. A partir des résultats obtenus, nous avons remarqué que le fait de répandre en public les mots indécents est activé par la dépravation culturelle qui s'est remarquée au fil du temps alors que dans le passé, la sexualité était une affaire discrète. Cela soutient l'idée de notre dernière hypothèse selon laquelle « chanter les paroles indécentes évoquant les parties intimes féminines dans la rue, traduit la dévalorisation de la culture burundaise ».

CONCLUSION GENERALE

La présente étude porte sur le phénomène des chansons de sport de masse (*inkato)* en Kirundi. C'est un phénomène psycho-social de défoulement qui existe dans le monde (ex : les Antilles-Guyane). Notre étude a été menée en Commune de Mukaza, en l'occurrence, auprès des groupes de jogging qui, tous les weekends, empruntent l'itinéraire qui commence des quartiers du bas de la ville de Bujumbura et se termine au sommet de la colline Vugizo (lieudit *Kw'i Koreji*).

A partir des propos des enquêtés, des informations recueillies grâce à nos observations (observation directe et observation participante), du contenu des textes des chansons *inkato* et des théories de certains auteurs, une approche compréhensive a été faite. Elle a fait ressortir des thématiques significatives. En effet, l'étude révèle que, au-delà de soutenir la motivation, le rythme de chaque participant et la cadence du groupe desdits joggeurs, derrière les chansons *inkato* se cachent : la discrimination sexiste, le refoulement-défoulement, la perte de sens des éléments culturels (violation de l'interdit, du tabou et du sacré), l'ignorance de la loi, etc.

Certaines chansons de sport de masse (*inkato*), suite à leur contenu plein d'obscénités, renferment une forme de violence faite aux femmes. Notre cadre théorique ainsi que l'empirie par l'intermédiaire des méthodes de terrain nous ont permis de faire une analyse sur la problématique en rapport avec d'abord, les lamentations des femmes dont les noms de leurs parties intimes sont chantés dans la rue, avec ensuite la présence des lois portant sur l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs et enfin, avec la dévalorisation des éléments de la culture qui forment le socle de l'éducation en matière de sexualité.

Trois hypothèses de travail nous ont guidé dans cette recherche.

1° Une partie de la population, en l'occurrence les femmes, conçoit les chansons *inkato* comme une violence faite aux femmes puisque lesdites chansons divulguent publiquement en langage obscène leurs parties génitales.

2° Même si la loi est là, les joggeurs ne savent pas qu'il est strictement interdit de chanter les obscénités dans le public,

3° Chanter les paroles indécentes évoquant les parties intimes féminines dans la rue, traduit la dévalorisation de la culture burundaise.

Dans le premier chapitre, il était question de traiter la revue de littérature. En premier temps, il convenait de soulever les concepts clés élucidés : la chanson de sport de masse (*urukato*), la violence symbolique, la violence sexuelle, la violence verbale, la violence faite aux femmes, la sexualité, le viol, la culture, etc. En deuxième temps, il a été question de la revue de littérature concernant notre sujet. A ce niveau, nous avons parlé de : « violences faites aux femmes » en générale, l'éducation sexiste et ses conséquences dans la culture burundaise, l'attentat à la pudeur et les outrages publics aux bonnes mœurs. La théorie de la violence symbolique dont l'inventeur est Pierre Bourdieu a été utilisée. Ainsi nous avons pu comprendre comment, d'une façon invisible mais symboliquement forte, les joggeurs font de la violence aux femmes à travers certaines chansons de sport de masse (*inkato*).

Le deuxième chapitre se rapporte à la méthodologie. En plus de l'approche compréhensive sur la violence faite aux femmes et les chansons de sport de masse (*inkato*), nous avons appliqué la méthode qualitative appuyée par l'observation participante, l'observation directe et l'entretien semi-directif. L'analyse du contenu nous a aidé à bien cerner le corpus dont les textes assemblés des chansons de sport de masse (*inkato*) aux paroles osées ont été recueillis pendant l'observation participante. L'analyse du contenu tourne autour de la retranscription des chansons *inkato* et des informations recueillies auprès des enquêtés (interviews des joggeurs ainsi que celles des passants-spectateurs).

Dans le troisième ou dernier chapitre, il a été traité la présentation, l'analyse et la discussion des résultats. Dans l'analyse des résultats, nous avons constaté qu'il s'agit, dans la thématique « Chansons de sport de masse (*inkato*) et discrimination sexiste », des hommes et jeunes garçons qui entonnent et chantent les chansons de sport de masse (*inkato*). Dans la rue, ces derniers mettent des obscénités tournant autour des femmes dans ce genre de chansons. La thématique « Obscénités et obsession sexuelle : refoulement-défoulement / transgression » montre que les joggeurs, obsédés sexuellement dans leur cadence en groupe, expriment le refoulement sexuel. Ils chantent sans réserve tout ce qui est lié au sexe. Cela entraine une agression sexuelle envers les femmes qui se renforce par le défoulement conduisant à la transgression de la pudeur et de bonnes mœurs à travers les chansons *inkato* contenant des paroles grivoises.

La thématique concernant « La perte de sens des éléments culturels » explique comment jadis la culture burundaise maintenait l'éducation en général, et l'éducation sexuelle, en particulier.

Cependant, avec les mutations sociales allant de pair avec les changements culturels, les joggeurs, en chantant certaines chansons *inkato,* clament en pleine rue tout ce qui porte sur la sexualité et en l'occurrence sur les parties intimes des femmes. Dans ces situations, les éléments de base de la culture burundaise (l'interdit, le tabou et le sacré) basés sur les bonnes mœurs sont pervertis et détruits. Ils sont oubliés.

La thématique parlant de « Chansons de sport de masse (*inkato*) face à la loi » traite les connaissances et points de vue vis-à-vis des lois concernant les bonnes mœurs burundaises. Nous avons remarqué que dans les articles 587 et 588 du code pénal burundais en vigueur, la loi punit toute personne qui a chanté ou proféré les obscénités en public (amende de dix mille à vingt mille francs burundais) mais aussi celle qui a publiquement outragé les bonnes mœurs par des actions qui blessent la pudeur (amende de cinquante à cent mille francs burundais). Les joggeurs ou les hommes, par leur masse comparativement aux femmes, font des violences aux femmes lors du jogging en se relâchant par un appui des chansons *inkato* dont les paroles sont obscènes parce qu'ils ne savent pas que ces lois existent.

La dernière thématique se focalisant sur « La violence à l'égard des femmes à travers les chansons *inkato* et ses conséquences » explique comment la violence faite aux femmes resurgit dans les chansons de sport de masse (*inkato*) portant un caractère grivois suite aux obscénités, aux insultes, au dénigrement, au mépris et aux paroles grossières que contiennent ces chansons. Par rapport aux conséquences, le constat est que, puisque les enfants sont plus attentifs surtout aux chansons, ces derniers peuvent tomber dans l'immersion de chanter les chansons *inkato* de vocabulaire sexuel publiquement par le mimétisme de leurs parents ou de leurs ainés qui chantent ces chansons ou parce qu'ils les ont entendues clamées par d'autres individus. Tout cela aggrave la dénaturation culturelle burundaise et l'agression sexuelle envers les femmes.

Par rapport à l'analyse, nous pouvons nous exprimer en disant que les objectifs que nous nous sommes donnés ont été atteints.

Les résultats obtenus montrent que la violence faite aux femmes apparait dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*). Ils montrent également que les chansons *inkato* soutiennent les gens lors des travaux durs y compris même le sport de masse. Pour cela, les joggeurs pourraient coder les paroles grossières contenues dans certaines chansons de sport de masse (*inkato*) par un langage métaphorique en vue de ne pas faire entendre un enfant ou un membre d'une famille proche avec qui on est ensemble des gros mots sexuels pour garder la

dignité humaine. En faisant cela, ce sera aussi, un moyen de respecter les bonnes mœurs burundaises.

Nous n'avons pas pu explorer tous les aspects sur les chansons de sport de masse (*inkato*) faute du temps et de moyens. De ce fait, des futures recherches sur ce sujet pourraient se faire sur ces thématiques :

- Le rôle des chansons de sport de masse (*inkato*) dans la société burundaise,
- Des *Bishegu* traditionnels aux *Bishegu* modernes à travers les chansons de sport de masse (*inkato*),
- Les chansons de sport de masse (*inkato*) vues à partir des différents groupes qui s'y adonnent.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux et articles de revue

- ALBARELLO Luc, *Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique. Méthodes en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., 1999, 193p.
- BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, 3ème édition, Paris, Armand Colin, 2009, 352p.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, 2ème édition, Paris, Armand Colin, 2009, 126 p.
- BOUDON Raymond, *Les Méthodes en Sociologie*, 5ème édition, Paris, PUF, 1969, 126p.
- BOURDIEU Pierre, *La Domination masculine,* Paris, Editions du Seuil, 1998, 192p.
- CAZENEUVE Jean, *Sociologie du rite (tabou, magie, sacré)*, Paris, PUF, 1971, 334p.
- COMBESSIE Jean-Claude, *La Méthode en sociologie*, 4ème édition, Paris, Editions La Découverte, 2003, 123p.
- DURKHEIM Emile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1985, 647p.
- GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, 11ème édition, Paris, Dalloz, 2011, 1040p.
- ISAMBERT François-André, *Le Sens du sacré. Fête et religion populaire,* Paris, Les Editions de Minuit, 1982, 314p.
- JASPARD Maryse, *Les Violences contre les femmes*, Paris, Editions La Découverte, 2005, 126 p.
- JUNOD Henri-Alexandre, *Mœurs et coutumes des Bantous: la vie d'une tribu sud-africaine*, 2 vol., Paris, Payot, 1936, 580p.
- KASHAMURA Anicet, *Famille, sexualité et culture*, Paris, Payot, 1972, 214p.
- MAKARIUS Laura Lévi, *Le Sacré et la violation des interdits*, Paris, Payot, 1974, 376p.
- MANIRAKIZA Désiré, « Du " Mess des officiers " à " Haleluya FC " » in *Politique africaine*, n°147, 2017, pp.65-86
- MUCCHIELLI Roger, *Le Questionnaire dans l'enquête psychosociale. Connaissance du problème. Applications pratiques*, 5ème édition, Paris, Editions ESF, 1973, 77p.
- MVUTSEBANKA Célestin, NAHIMANA Salvator, « Quand le football burundais devient un enjeu identitaire et politique », CODESRIA, *African Sociological Review*, Vol.24, 1, 2020, pp.188-194

- N'DA Paul, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, 2015, 338p.
- NGAYIMPENDA Evariste, *Histoire du conflit politico-ethnique burundais. Les premières marches du calvaire (1960-1973)*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2004, 629p.
- NTAHOMVUKIYE Hilaire, *L'Univers littéraire burundais: Essai de stylistique du Kirundi*, Bujumbura, Presse Lavigérie, 2010, 169p.
- PINTO Roger et GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Tome 2, Paris, Dalloz, 1964, 994p.
- QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2ème édition, Paris, Dunod, 1995, 287p.
- WEBER Max, - *Economie et société*, Tome 1, Paris, Librairie Plon, 1956, 650p.
- *La Domination*, Paris, Editions La Découverte, 2013, 427p.
- ZUURE Bernard, *L'Ame du Murundi*, 3ème édition, Paris, Beauchesne, 1932, 506p.

2. Mémoires et thèses

- BARASOGOMBA Godefroid, *Les Relations parents-enfants à travers les chansons modernes en Kirundi : Enquête menée dans la commune Matana*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2001, 139p.
- BIGARAGU Souavis, *L'Efficacité des paroles rituelles dans la religion traditionnelle burundaise : La prière dans le kubandwa. Enquête menée en commune Bubanza*, Mémoire, Bujumbura, UB, FLSH, 2012, 122p.
- BUTOTO Evangélique, *Analyse sémantique des chansons politiques kirundi: Le cas des chansons de l'UPRONA et du FRODEBU de 1993*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2008, 92p.
- GAHUNGU Méthode, *Education sexuelle traditionnelle et prévention du SIDA : Compatibilités et incompatibilités. Enquête menée dans la commune MUGONGO-MANGA*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2003, 128p.
- KANEZA Yvonne, *Etudes des difficultés rencontrées par le personnel du CERES dans le processus du recrutement et de l'encadrement d'enfants "de" la rue. Cas d'enfants recrutés en 2011*, Mémoire, Bujumbura, UB, FPSE, 2012, 97p.
- MUNTUNUTWIWE Jean-Salathiel, *La Violence politique au Burundi : Essai d'analyse explicative*, Thèse de doctorat en Science politique, Pau, UPPA, FDEG, 2009, 632p.

- NAHIMANA Salvator, *Techniques du corps et développement. La pratique et les représentations sociales du sport au Burundi*, Lille (Villeneuve d'Ascq), Les Presses Universitaires du Septentrion, (Thèse à la carte), 1999, 313 p.
- NDAYISABA Romuald, *Critiques sur le projet sport de masse au Burundi : Conception - exécution - résultats*, Mémoire, Bujumbura, U.B, IEPS, 2011, 133p.
- NINTERETSE Jean-Bosco, *La Chanson comme instrument de la socialisation politique au Burundi : 1966-1993*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2000, 68p.
- NIRUTANYA Joseph, *L'Elève du secondaire de la ville de Bujumbura face à sa culture : conception de la fonction des chants traditionnels burundais*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 1990, 174p.
- NISUBIRE Evariste, *« Etude de quelques difficultés rencontrées par les parents burundais dans l'information-éducation sexuelle de leurs adolescents et adolescentes scolarisées du secondaire : Enquête menée en commune Rutovu »*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2000
- NIYONGERE Didacienne, *L'Inceste dans la culture traditionnelle burundaise,* Mémoire, Bujumbura, U.B, FPSE, 2003, 174p.
- NIZIGIYIMANA Annociate, *Etude thématique et idéologique des chants des groupes d'animation communaux : d'après une enquête menée en commune Muhanga*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2004, 88p.
- NIZIGIYIMANA Domitien, *Le Personnage d'Igisizimwe à travers quelques contes de son cycle*, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 172p.
- NJEJIMANA Anicet, *Le Vécu psychosocial du détenu auteur du viol sexuel : Enquête menée à la prison centrale de Mpimba,* Mémoire, U.B, Bujumbura, FPSE, 2008
- NTAHOMVUKIYE Hilaire, *Les Miziro: Eléments d'éducation morale et religieuse: Description linguistique et essai d'évaluation pastorale,* Mémoire, Louvain-la-Neuve, UCL, Faculté de Théologie, 1981, 106p.
- NZEYIMANA Jeanine, *Perceptions des étudiants de l'Université du Burundi vis-à-vis des violences sexuelles : Enquête menée auprès des étudiants de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education et de la Faculté des Sciences inscrits aux cours et aux rôles de l'année académique 2008-2009*, Mémoire, Bujumbura, UB, FPSE, 2010, 90 p.

3. Sitographie

- CLAUDE Gaspard, *Etude qualitative* : *définition, techniques, étapes et analyse*, Miss en ligne et publié le 22 octobre 2019 visité le 17 juillet 2021 à 09h17min
- http://www.Cairn.info>l'-école-de-chicago… : *L'immigration et les relations ethniques|Cairn.info* visité le 17 septembre 2021 à 10h03min
- http://www.cnrtl.fr>etymologie>corpus : *Corpus : Etymologie du corpus* visité le 02 juin 2021 à 21h 13min
- http://www.cocoledico.com>dictionnaire **:** *Paillardes: définition du mot 'paillardes' dans le dictionnaire v*isité le 04 mai 2021 à 21h 13min
- http://www.futura-sciences.com.page : *La notion de culture|Dossier-Futura-Sciences* visité le 19 octobre 2021 à 14h06min
- http://www.larousse.fr>sexualité : *Définitions : sexualité-Dictionnaire de français Larousse* visité le 13 mars 19h46min
- http://www.liberation.fr>2016/05/31 : *Le Viol, un crime sans frontières-Libération* visité le 28 mai 2021 à 16h 33min
- https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane visité le 19 octobre 2021 à 20h 47min
- https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane, visité le 27 octobre 2021 à 13h32min
- https://montraykreyol.org/article/quatre-siecles-de-chansons-grivoises-et-paillardes-aux-antilles-guyane, visité le 23 novembre 2021 à 22h 17min
- https://www.liberation.fr/france/2019/11/23/... : *Violences sexuelles* : *« Il y a une impunité judiciaire et …*visité le 26 octobre 2021 à 12h46min
- https://www.madinin-art.net/quatre-siecles-de... : *Quatre siècles des chansons grivoises et paillardes…*visité le 16 novembre 2021 à 08h13min
- https://www.partitions-domaine-public.fr/toutes-les-partitions visité le 19 novembre 2021 à 16h 28min
- La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 7 novembre 2021 à 08h11min
- La 1ere.francetvinfo.fr > la-musicolo… : *La musicologue Esther Eloidin analyse quatre siècles de …* visité le 11 novembre 2021 à 16h39min
- testconso.typepad.com>entretien-se... : *Entretien semi-directif - Recherche Marketing & Etudes Internet* visité le 17 mai 2021 à 11h44min

- www.amnesty.fr>focus>8-mars-jo... : *Pourquoi une journée internationale des femmes le 8 mars...*visité le 05 août 2020 à 09h 51min
- www.cairn.info>epistemologie-et-i... : *La collecte et l'analyse de l'information|Cairn.info* visité le 02 mai 2021 à 21h14min
- www.coe.int>physical-violence : *La violence physique-Council of Europe* visité le 27 avril 2021 à 9h13min
- www.coe.int>web>sex-and-gender : *Sexe et genre – Council of Europe* visité le 11 octobre à 16h08min
- www.larousse.fr>français>interdit : *Définitions : interdit - Dictionnaire de Français Larousse* visité le 26 février 2021 à 11h21min
- www.larousse.fr>français>violence : *Définitions : Violence-Dictionnaire de Français Larousse* visité le 18 avril 2021 à 6h 03min
- www.lemonde.fr>Société : *Manifestations contre les violences sexistes et sexuelles-Le Monde* visité le 06 novembre 2021 à 21h36min
- www.liberation.fr>2011/12/28>p... : *Pourquoi mon sexe est sacré - Libération* visité le 19 mars 2021 à 20h07min
- www.linternaute.fr>Dictionnaire : *Violence psychologique : Définition simple et facile du dictionnaire* visité le 27 mars 22h56min
- www.mapageweb.umontreal.ca>... : *La pré-enquête L'étape de la pré-recherche est une étape...* visité le 17 mars 2021 à 16h04min
- www.monde-diplomatique.fr>1998/08 : *De la domination masculine, par Pierre Bourdieu,* visité le 22 avril 2021 à 12h22min
- www.ohchr.org>violences>violencea... : *HCDH/Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* visité le 27 mai 2021 à 12h23min
- www.quebec.ca> violences >violences : *Formes de violences|Gouvernement du Québec* visité le 02 mars 2021 à 19h 03 min
- www.service-public.fr>vos droits : *Agression sexuelle commise sur une personne majeure|service...* visité le 16 février 2021 à 21h53min
- www.usherbrook.ca>definitions : *Agression sexuelle-Bureau du respect des personnes* visité le 13 février 2021 à 14h19min
- www.who.int>topics>violence : *OMS|Violence-WHO|WorldHealth Organization* visité le 09 mai 2021 à 17h 39min

4. Dictionnaires

- CHEVALIER Jean et GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des symboles,* Vol.4, Paris, Editions Robert Laffont et Editions Jupiter, 1969, 1060p.
- Encyclopédie française, Vol.18, Librairie Larousse, 1976, 11580 p.
- Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, Vol.14, Paris, Librairie Larousse, 1985, 10304p.
- Le dictionnaire français *Le Petit Larousse,* Paris, Larousse, 1994, 1784p.
- SILLAMY Norbert, *Dictionnaire encyclopédique de la Psychologie,* Paris, Bordas, 1980, 1287p.

5. Les rapports et autres documents

- BOB, 2e Semestre 2017, Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal, 2116 p.
- Ministère de la santé publique, *Manuel de formation pour la prise en charge globale des victimes de violences sexuelles à l'attention du personnel de santé,* Bujumbura, 2004, 174p.
- Ministère des droits de la personne humaine et du genre et l'UNIFEM, *Etude nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles en période de conflits (1993-2008),* Bujumbura, Université du Burundi, Chaire UNESCO/CERFOPAX, 2009, 151p.
- OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé,* Genève, 2000
- ONU Femmes, *Le Progrès des femmes dans le monde 2011-2012 : Enquête de justice,* New York, 2012, 164p.

ANNEXES

Annexe 1 : PRESENTATION DU CORPUS DE *INKATO*

1. Mariya Roza	**1. Marie-Rose**
Ahiyoho	Aïeeeee
R/ Iyo	R/ Eeeeh
Ahiyoho + R/	Aïeeeee + R/
Mariya Roza + R/	Marie-Rose + R/
Umugore mwiza + R/	Une belle dame + R/
Uramwegera + R/	Tu l'approches + R/
Ukamubaza ijambo + R/	Tu lui demandes la parole + R/
Ijambo si irindi + R/	Et cette parole n'est rien d'autre + R/
Ni wa muhweyi + R/ + R'/	C'est le vagin + R/ + R'/
R'/ Warakoze warakoze	R'/ Tu as fait de grandes performances
Warakoze neza cane + R/	Tu as été excellente + R/
Nyoko Ruhina	Ta mère *Ruhina*
Nawe so Rusuguru + R	Et toi, ton père *Rusuguru* + R/
Kika akabavu	Couche-toi sur la côte
Duheze twidagadure + R/	Afin de nous détendre + R/
Muka Minani	Femme de *Minani*
Yaraye yawumoye + R/	Elle l'(le vagin) a rasé hier soir + R/
Yamoye iki?	Qu'a-t-elle rasé ?
Yamoye wa muhweyi + R/	Elle a rasé le vagin + R/
Wabibwiwe na nde?	Qui t'en a dit?
Ni uko yantiye urwembe + R/	C'est parce qu'elle m'a emprunté un rasoir + R/

N'ikimenyamenya	La preuve en est que
Ni je narumuhaye + R/	C'est moi même qui le lui ai donné + R/
Na hirya y'ejo	Même après demain
Uzoba wamereye + R/	Les poils (du vagin) auront encore poussé + R/

2. Meraniya	**2. Mélanie**
Meraniya x2	Mélanie x2
R/ Yooo! Meraniya	R/ Oooh! Mélanie
Meraniya ni umusazi + R/	Mélanie est folle + R/
Bamutumye kurahura + R/	On l'a envoyée à la recherche du feu + R/
Aca agenda kurahana + R/	Mais elle est allée forniquer + R/
Igishegu Meraniya + R/	L'impudique Mélanie + R/
Yahagaze mu Rutana + R/	S'est tenue debout à Rutana + R/
Aca asoba i Tanzania + R/	Et a pissé en Tanzanie + R/
Igishegu Meraniya + R/	L'impudique Mélanie + R/
Bamujanye i Bujumbura + R/	On l'a emmenée à Bujumbura + R/
Kumupimisha umurigi + R/	Pour faire peser son vagin + R/
Bawupima ibiro ijana + R/	Il a pesé cent kilos + R/
N'amagarama atandatu + R/	Et six grammes + R/
Umukobwa Meraniya + R/	La fille Mélanie + R/
Bamutumye gusenya ma +R/	On l'a envoyée à la recherche du bois + R/

Aca agenda guswerana + R/	Et elle est allée forniquer + R/
Igishegu Meraniya + R/	L'impudique Mélanie + R/
Yabariye se na nyina + R/	A dit à son père et à sa mère + R/
Aha amabere yakuze + R/	Déjà, mes seins se sont agrandis + R/
Aha umuhweyi wakuze + R/	Déjà, le vagin s'est agrandi + R/
Birageze gusoroma + R/	C'est le moment de les récolter + R/
Se wiwe afata icumu + R/	Son père a pris une lance + R/
Nyina wiwe afata inkoni + R/	Sa mère a pris un bâton + R/
Meraniya ayiha umunwa + R/	Et Mélanie a crié + R/

3. Yaramoye umuhweyi	**3. Elle a rasé le vagin**
Hari kuwa kane	C'était jeudi
R/ Yaramoye umuhweyi	R/ Elle a rasé le vagin
Nahuye n'umukobwa + R/	J'ai rencontré une fille + R/
Nanje ndamubaza nti + R/	Et moi, je lui demandai + R/
Uriko urakora iki? + R/	Qu'est-ce que tu es en train de faire? + R/
Ngo ndiko ndagira isuku + R/	Je suis en train de faire la propreté + R/
Uragapfa utarigize + R/	Que tu meures sans la faire + R/
Uwogukubita inzanyi + R/ + R'/	Tu mérites d'être battue par le pénis +R/ + R'/
R'/ Genda	R'/ Vas-y
Genda ubarire shefu, shefu	Vas dire au chef, chef

Shefu abarire umuzungu, umuzungu	Et chef dira au Blanc, Blanc
Wa muhweyi wa Roza wenda	Le vagin de Rose que tu as niqué
Yarawumoye urananira yego, yego	Elle l'a coiffé et je n'ai rien pu ah oui, ah oui
Yego! Yego! Yego!	Aahoui ! Aahoui ! Ah oui!
Yego, yaramoye umuhweyi	Ah oui, elle a coiffé le vagin
Ari wewe kibondo c'ejo + R/	Alors que c'est toi l'enfant d'hier + R/
Serafina yarantumye + R/	Séraphine m'a envoyé + R/
Ngo mbwire abandi bakobwa + R/	Dire aux autres filles + R/
Ngo ivyo bizya mutereka + R/	Que ces poils pubiens que vous laissez grandir + R/
Ngo ivyo vyoya mutereka + R/	Que ces poils que vous laissez grandir + R/
Mutabimoye bizosha R/	Seront brûlés si vous ne les rasez pas + R/
Hariho uwambariye + R/	Il y a celle qui m'a dit + R/
Yari yarabiteretse + R/	Qu'elle les avait laissés grandir + R/
Maze umusi uri izina + R/	Et puis un certain jour + R/
Ariko arota umuriro + R/	En train de se réchauffer + R/
Ikara rirabigwamwo + R/	Une braise est tombée sur ses poils pubiens+ R/
Rica rirabidomeka + R/	Et elle les consuma + R/
Yakomye induru avuga ati : + R/	La fille a crié en disant : + R/
« Ingo mumfashe kuzimya + R/	« Venez m'aider à éteindre + R/
Umuriro wa Nyakanga + R/	Le feu de brousse + R/
Urantuririye ibizya + R/	Il brûle mes poils pubiens + R/
Untuririye igituba » + R/	Il brûle mon vagin » + R/

Komando w'i Gitega + R/	Commando de Gitega + R/
Na Ruremesha w'i Mwaro + R/	Et *Ruremesha* de Mwaro + R/
Ni vyo vyahamukuye + R/ + R'	Ce sont eux qui l'ont sauvée + R/ + R'

4. Baraye baramwenda Deniza	**4. On a baisé Denise toute la nuit**
R/ Baraye baramwenda Deniza we	R/ On a niqué Denise toute la nuit
R'/ Yari yambaye iki?	R'/ De quoi était-elle habillée ?
Yari yambaye isheni mw'izosi	Elle s'était habillée une chainette au cou
Amatako yiwe yaranyerera	Ses cuisses étaient glissantes
Umusundi wiwe yari yawumoye agacube +R	Son vagin, elle l'avait coiffé en coupe-carrée +R/
Yarawutanga neza Deniza we + R/	Elle le (le vagin) offrait bien, Denise + R/
Ese amatako yiwe Deniza we! + R/	Oh! Les cuisses de Denise! + R/
Jewe nari ndamuzi Deniza we + R/ + R'/	Moi, je la connaissais, Denise + R/ + R'/
Igihe yagire agende Deniza we + R/	Au moment de son départ, Denise + R/
Yagiye muri saro Deniza we + R/	Elle est allée au salon de coiffure, Denise + R'/
Yari yarawumoye agacube + R/ + R'/	Elle l'avait coiffé coupe-carrée + R/ + R'/
Yagiye mu misa ya gatatu + R/	Elle s'est rendue à la troisième messe + R/
Yasohotse adasenze Deniza we + R/	Elle est sortie de la messe sans prier, Denise + R/
Yaciye agenda kwendwa Deniza we + R/ + R'/	Et elle est allée directement pour se faire baiser, Denise + R/ + R'/

5. Korotilida yaraye ararira	**5. Clotilde a passé toute la nuit en pleurant**
Iryo joro ryose ari mashimashi Korotirida	Durant toute cette nuit c'était clop!clop! Clotilde !
R/ Yaraye ararira	R/ Elle a passé toute la nuit en pleurant
Iryo joro ryose ari yahiyahi wamusazi we + R/	Durant toute la nuit c'était ah! ah! toi la folle + R/
Yaraye ararira nanje nihiza wa musazi we + R/ + R'/	Elle a passé la nuit en pleurant et moi pressant, toi la folle + R/ + R'/
R'/ Kuwa mbere, iyoohooo!	R'/ Lundi, aïeeeee!
Kuwa kabiri, iyoohooo!	Mardi, aïeeeee!
Vyuka kare, iyoohoo!	Lève-toi très tôt, aïeeeee!
Ushushe amazi, iyoohoo !	Réchauffe l'eau, aïeeeee!
Wikande, iyoohoo !	Masse-toi, aïeeeee!
Ku gifoti, iyoohoo !	Sur le vagin, aïeeee!
Tuje muri Mairie, iyoohoo !	Et allons à la Mairie, aïeeee!
Badusinyire, iyoohoo !	Pour qu'on nous signe l'acte, aïeee!
Mpeze ndakuravye nyakubabara + R/	Afin que je te nique sérieusement, toi bonne à souffrir + R/
Yaraye ararira nanje nihiza nyakubabara + R/	Elle a passé la nuit pleurant et moi pressant sérieusement, toi bonne à souffrir + R/
Amaguru atavyimvye sinzokuvako nyakwiyahura + R/	Tant que les jambes n'auront pas enflé, je ne te laisserai pas, sois la suicidaire + R/

Amabere ataguye sinzokureka nyakubabara + R/ Nzogutera boringa burinde buce Korotirida + R/ + R'/ Niwavyara umukobwa uzomwita gute nyakubabara ? + R/ Uramwita Sherisa canke Shirayo nyakubabara + R/ Uramwita Rukundo rukunda inzanyi nyakubabara + R/ Niwavyara umuhungu uzomwita gute nyakubabara? + R/ Uramwita Korode canke Korayo nyakubabara + R/ Uramwita Rukundo rukunda ikuma nyakubabara + R/ Iryo joro ryose arara ararira nanje nihiza + R/ + R'	Tant que les seins ne seront pas tombés, je ne te laisserai pas, toi bonne à souffrir + R/ Je te niquerai toute la nuit Clotilde + R/ + R'/ Si tu enfantes une fille, tu l'appelleras comment, toi bonne à souffrir ? + R/ Tu l'appelleras Chérissa ou Pénètre, toi bonne à souffrir + R/ Tu l'appelleras Amour-qui-aime-le-pénis, toi bonne à souffrir + R/ Si tu enfantes un garçon, tu l'appelleras comment, toi bonne à souffrir ? + R/ Tu l'appelleras Claude ou Attouche-le, toi bonne à souffrir + R/ Tu l'appelleras Amour-qui-aime-le-vagin, toi bonne à souffrir + R/ Durant toute cette nuit, elle pleure et moi, je pousse davantage + R/ + R'

6. Hwama	**6. Sois accoisé**
Eeee hwama we!	Eeeeh sois accoisé!
R/ Hwama	R/ Sois accoisé
Eeee hwama we! + R/	Eeeeh sois accoisé! + R/
Mwe muri inyuma + R/	Vous, qui êtes derrière + R/

Muwuhwamike + R/	Accoisez-le (le vagin) + R/
Mwe muri imbere + R/	Vous, qui êtes devant + R/
Muwuhwamike + R/	Accoisez-le (le vagin) + R/
R'/ Inaruyeye, hwama inaruyeye hwama	R'/ *Inaruyeye,* sois accoisé *inaruyeye* sois accoisé
Ivyo bintu vyawe Mariya vyarahotoye, hwama	Marie, ton vagin est déjà mature, sois accoisé
Korora ijipo nanje nkorore imayo duheze twiyendanire, hwama	Enlèves ta jupe et moi le maillot afin que nous nous baisions, sois accoisé
Eee hwama we! + R/	Eeeeh sois accoisé! + R/
Bazanye inyundo + R/	On a amené un marteau + R/
Bakubitako + R/	Et on tapa dessus + R/
Wanka guhwama + R/	Et il a refusé d'être accoisé + R/
Bazanye amazi + R/	On a amené de l'eau + R/
Bawusukako + R/	Et on l'a versé au-dessus + R/
Wanka guhwama + R/ + R'/	Et il a refusé d'être accoisé + R/ + R'/
Eee hwama we! + R/	Eeeeh sois accoisé ! + R/
Ico kintu cawe + R/	Ta chose + R/
Bama bavuga + R/	Dont l'on aime parler + R/
Caraguguye + R/	Est surmaturée + R/
Iyo kuma yawe + R/	Ton vagin + R/
Yarahotoye + R/	Est devenu mature + R/
Bazanye Miyaya + R/	On amené une mitrailleuse + R/
Baterekako + R/	

	Et on l'a mise au-dessus + R/
Gigigigigi + R/	Poum! Poum! Poum! Poum! Poum! + R/
Ngo igihwamike + R/	Afin de l'accoiser + R/
Canka guhwama+ R/	Et a refusé d'être accoisé + R/
Bazanye Zegebu + R/	On a amené le *Zegebu* + R/
Baterekako + R/	On l'a mis au-dessus + R/
Ngo igihwamike + R/	Pour qu'il l'accoise + R/
Canka guhwama + R/ + R'/	Et a refusé d'être accoisé + R/ + R'/
Eee hwama we! + R/	Eeeeh sois accoisé ! + R/
Ivyo bintu vyawe + R/	Ton vagin + R/
Vyarasatuye + R/	Est surmaturé + R/
Ndabihwamika + R/	Je l'accoise + R/
Vyanka guhwama + R/	Et refuse d'être accoisé + R/
Haba ahaduga + R/	Que ce soit sur une pente raide + R/
Ndabihwamika + R/	Je l'accoise + R/
Vyanka guhwama + R/	Mais a refusé d'être accoisé + R/
Haba ahakitse + R/	Que ce soit sur une route plane + R/
Ndabihwamika + R/	Je l'accoise + R/

Nota bena

Les chansons de sport de masse (*inkato*) susmentionnées ont été recueillies lors de l'observation participante auprès des groupes du jogging. Elles ont été enregistrées en dates différentes.

- Marie-Rose (le 10 avril 2021) ;

- Mélanie (le 24 juillet 2021) ;

- Elle a rasé le vagin (le 24 avril 2021) ;

- On a baisé Denise toute la nuit (le 07 août 2021) ;

- Clotilde a passé toute la nuit en pleurant (le 22 mai 2021) ;

- Sois accoisé (le 19 juin 2021).

Chantées en public, ces chansons *inkato* ont été assemblées dans le sens de comprendre comment elles font apparaitre une violence faite aux femmes.

Annexe 2 : **Le guide d'entretien**

I. Présentation et consignes (en Français)

Madame/Mademoiselle/Monsieur,

Je m'appelle Léonidas NSENGIYUMVA. Je suis un étudiant à l'Université du Burundi et suis en train de finaliser mon travail de fin d'études universitaires. Je voudrais vous demander, madame/mademoiselle/monsieur, de m'accorder un entretien portant sur les chansons de sport de masse (*inkato*) que vous chantez vous-mêmes ou que vous entendez proférées par les joggeurs.

Comme votre échange est très important dans ma recherche, je suis en possession de cet appareil pour l'enregistrement de notre entretien afin qu'aucun propos ne m'échappe. Cependant, je vous garantis la confidentialité sur les renseignements fournis et l'anonymat. Je vous assure que votre nom et prénom n'apparaîtront jamais dans mon travail de recherche; tout ce que vous me direz sera gardé de façon anonyme. Alors, je vous prie de vous exprimer librement.

Identification du répondant :

Nom et prénom :

Age :

Sexe :

II. Les questions proprement dites

II.1. Les questions relatives à l'éducation sexuelle dans la culture burundaise

1. Comment appelez-vous les parties génitales de l'homme ou celles de la femme ?
2. Selon votre éducation, comment vous sentez-vous lorsque vous prononcez les noms des parties sexuelles de l'homme ou celles de la femme par rapport à leur vraie appellation ?
3. Selon votre manière de vivre, si vous n'êtes pas intéressé(e) par le fait de prononcer les noms des parties sexuelles de l'homme ou de la femme, comment appréciez-vous ceux qui osent les prononcer ?
4. Pouvez-vous relever les raisons expliquant pourquoi vous pouvez prononcer ou pourquoi vous ne pouvez pas prononcer les noms des organes sexuels de l'homme ou de la femme ?

5. D'une manière générale, dans quelles circonstances pouvez-vous mener des débats relatifs à la sexualité ?

6. Comment dialoguez-vous sur ce qui est de la sexualité en général lorsque vous êtes dans

a) la famille ?

b) le milieu public ?

c) le milieu secret ?

7. Supposons que je vous rende visite à la maison. Comment pouvons-nous dialoguer ce qui concerne la sexualité avec toutes les composantes de votre famille (père, mère, filles et garçons, les petits et grands) sans distinction aucune?

8. A partir de ce que vous entendez de par des anciens, comment et dans quels milieux ces derniers dialoguaient à propos de la sexualité à leur époque?

9. Actuellement, selon ce que vous vivez, comment les garçons discutent-ils ce qui est de la sexualité comparativement au monde féminin ? Justifiez également ceux qui en parlent le plus souvent.

10. Dans quels milieux ou circonstances actuelles les hommes (garçons) ou les femmes (filles) aiment discuter à propos de la sexualité contrairement à la période de nos ancêtres?

II.2. Les questions en rapport avec le respect des dispositions légales

1. De manière générale, comment voyez-vous la mise en pratique des lois au Burundi?

2. Savez-vous qu'il y a des lois punissant celui qui commet l'attentat à la pudeur et celles punissant celui qui commet les outrages publics aux bonnes mœurs?

3. Alors qu'il y a des lois qui punissent celui qui commet l'attentat à la pudeur et celles punissant celui qui commet les outrages publics aux bonnes mœurs, comment voyez-vous leur mise en application?

4. Au cas où vous participez dans le groupe qui chante *urukato,* pourquoi vous chantez les chansons *inkato* dans la rue alors qu'elles contiennent des paroles impudiques ?

5. Au cas où vous ne participez pas dans le groupe qui chante *urukato,* pourquoi, selon votre avis, les autres chantent les chansons *inkato* dans la rue ?

II.3. Les questions relatives à la chanson *urukato*

1. Selon vous, par *urukato*, qu'est-ce que vous entendez ?
2. Comment appréciez-vous le jogging ?
3. Qu'est-ce qui fait que vous adhérez au groupe qui chante *urukato* quand vous êtes dans le jogging ?
4. Qu'est-ce qui fait que vous ne participez pas au groupe qui chante *urukato* quand vous êtes dans le jogging ?
5. En tenant compte des paroles composant la chanson *urukato*, quel sens donnez-vous à la chanson *urukato* ?
6. a) Qui chantent les chansons *inkato* ?

 b) Que dites-vous des femmes par rapport à l'animation des chansons *inkato* ?
7. Alors que ces chansons sont animées ou chantées par les hommes, en tant qu'homme, quelle image ou perception donnez-vous à cela ?
8. Alors que ces chansons sont animées ou chantées par les hommes, en tant que femme, quelle image ou perception donnez-vous à cela ?
9. De cet entretien, que faudrait-il faire, d'après-vous, vis-à-vis des chansons de sport de masse (*inkato*) ?

II.4. Les questions liées aux violences faites aux femmes

1. Qu'entendez-vous par violence faite aux femmes ?
2. Pouvez-vous énumérer les différents contextes (situations) dans lesquels sont orientées les violences faites aux femmes ?
3. En se référant sur les violences faites aux femmes, que pensez-vous de la chanson *urukato* par rapport aux obscénités que contient cette chanson alors que ce sont des hommes qui divulguent ces obscénités en chantant les femmes?

I. Présentation et consignes (en Kirundi)

Mushingantahe/Mupfasoni,

Nitwa NSENGIYUMVA Léonidas. Ndi umunyeshure wo muri Kaminuza y'Uburundi hari n'igikorwa kandi ndiko ndakora co kurangiza amashure. None nagira ndabasabe mushingantahe/mupfasoni ko mwonyemerera tukaganira ku bijanye n'indirimbo z'*inkato* mwoba muririmba mwebwe nyene canke mwumva barya biruka binonora baririmba.

Bivanye n'ukuntu ibiyago vyanyu bifise akamaro kanini muri iki gikorwa ndimwo, naje nibangikanije aka kuma kugira ngo ndabafate amajwi mu ntumbero yo kugira ngo ntihagire ikincika mu vyo tuza kuyaga vyose. Ndabemereye rero ko nzobagumiriza ibanga ; amajambo yose tuza kuyaga ntazorenga impinga kandi munashima muri iki gikorwa ndimwo nta mazina yanyu nzoshiramwo. Ku bw'ivyo, ndabasavye munyagire mwisanzuye.

Umwidondoro w'uwo tuganira :

Amazina yiwe yose :

Imyaka :

Igitsina :

II. Ibibazo nyezina

II.1. Ibibazo bijanye n'indero ndoragitsina mu mico y'Ikirundi

1. Ibihimba vy'irondonka vy'umugabo canke vy'umugore muvyita gute?
2. Bivanye n'ukuntu mwarezwe, mwiyumva gute iyo muriko muravuga amazina y'ibihimba vy'irondoka vy'umugabo canke vy'umugore bivanye n'uko bavyita mu mvugo y'ukuri?
3. Bivanye n'ukuntu mubayeho, mu gihe mwoba mudashobora kuvuga mw'izina ibihimba vy'irondoka vy'umugabo canke vy'umugore mw'izina, ni iyihe nsiguro mutanga ku bantu bubahuka bakabivuga?
4. Mwoshobora kuvuga imvo zituma mushobora kuba mwovuga canke ntimuvuge ibihimba vy'irondoka vy'umugabo canke vy'umugore mw'izina?
5. Muri rusangi ni ryari mushobora kuba mwoyaga ku bijanye n'ibihimba vy'irondoka ?
6. Ibijanye n'igitsina muri rusangi mubiyagako gute mu gihe muba muri

a) mu rugo ?

b) mw'ishengero ry'abantu ?

c) muri ahantu hihishije ?

7. Reka dufate ko nje kubatemberera iwanyu muhira. Ni gute dushobora kuba twoyaga ibijanye n'ivy'igitsina umuryango wanyu wose ukoraniye hamwe (abavyeyi banyu bose, abo muvukana bose, abana n'abakuze) ata n'umwe avuyemwo?

8. Bivanye n'ivyo muyagirwa n'abakera, mwumva ngo bobo bayaga gute ibijanye n'ivy'igitsina mu bihe vyabo? Babiyagira hehe ?

9. Muri ikigihe c'ubu, mwisunze uko mubayeho, mubona abahungu (abagabo) bayaga gute ibijanye n'ivy'igitsina mugereranije n'abakobwa (abagore)? Nimunsigurire mwisunze abakunze kubiyagako cane.

10. Muri ibi bihe vya none, ni hehe abagabo (abahungu) canke abagore (abigeme) bakunze kuyagira ibijanye n'ivy'igitsina ku buryo butandukanye n'igihe c'abakera ?

II.2. Ibibazo bijanye n'iyubahirizwa ry'amategeko

1. Muri rusangi, ibijanye no kwubahiriza amategeko mu Burundi mubibona gute?

2. Mwoba musanzwe muzi ko hari amategeko ahana uwushira isoni ku muntu hamwe n'ayandi ahana uwutubahiriza imico myiza?

3. Ko hasanzwe hari amategeko ahana uwushira isoni ku muntu hamwe n'ayandi ahana uwutubahiriza imico myiza, mwebwe mubona gute ishirwa mu ngiro ry'ayo mategeko?

4. Mu gihe mwoba muja muri urya murwi uririmba *inkato*, ni kubera iki mwemera kuririmba *inkato* mw'ibarabara kandi muzi ko *inkato* zirimwo amajambo y'ibishegu ?

5. Mu gihe mwoba mutaja muri urya murwi w'abariririmba *inkato*, ku bwanyu, ni kubera iki abandi baziririmba?

II.3. Ibibazo bijanye n'*urukato*

1. Kuri mwebwe, *urukato* ni iki?

2. Iyi siporo yo kugenda umuntu yiruka mw'ibarabara muyibona gute?

3. Ni igiki gituma mugendera muri barya bariririmba *urukato* muri irya siporo y'abagenda biruka?

4. Ni igiki gituma mutagendera muri barya bariririmba *urukato* muri irya siporo y'abagenda biruka?

5. Mwihweje amajambo agize *urukato*, ku bwanyu *urukato* murubona gute/muruha insiguro iyihe?

6. a) Ni bande mubona baririmba *inkato*?

 b) Abagore muza mubabona batera *inkato*?

7. None ko izo ndirimbo ziririmbwa kenshi n'abagabo ndetse bakaba ari nabo bazitera, nka mwebwe mushingantahe, ivyo muvyakira gute?/mubiha insiguro iyihe?

8. None ko izo ndirimbo ziririmbwa kenshi n'abagabo ndetse bakaba ari nabo bazitera, nka mwebwe mupfasoni, ivyo muvyakira gute?/mubiha insiguro iyihe?

9. Ku bwanyu, dufatiye ku kiyago tugiranye kijanye n'*inkato*, mubona hokorwa iki?

II.4. Ibibazo bijanye n'ihohoterwa ry'abagore

1. Iyo bavuze ihohoterwa ry'abagore mwumva iki?

2. Mwoshobora kumbwira imice umuntu ashobora guharuramwo amabi akorerwa abakenyezi?

3. Dufatiye ku mabi akorerwa abakenyezi, *urukato* rworwo muruvugako iki ko rurimwo amajambo y'ibiterasoni yerekeza ku bagore bikaba biririmbwa kandi n'abagabo ku mugaragaro?